

N° 21F0005G au catalogue

# Base de données complètes sur les exploitations agricoles : manuel de référence

2010



## Comment obtenir d'autres renseignements

Pour toute demande de renseignements au sujet de ce produit ou sur l'ensemble des données et des services de Statistique Canada, visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca). Vous pouvez également communiquer avec nous par courriel à [infostats@statcan.gc.ca](mailto:infostats@statcan.gc.ca) ou par téléphone entre 8 h 30 et 16 h 30 du lundi au vendredi aux numéros suivants :

### Centre de contact national de Statistique Canada

Numéros sans frais (Canada et États-Unis) :

Service de renseignements	1-800-263-1136
Service national d'appareils de télécommunications pour les malentendants	1-800-363-7629
Télécopieur	1-877-287-4369

Appels locaux ou internationaux :

Service de renseignements	1-613-951-8116
Télécopieur	1-613-951-0581

### Programme des services de dépôt

Service de renseignements	1-800-635-7943
Télécopieur	1-800-565-7757

## Comment accéder à ce produit

Le produit n° 21F0005G au catalogue est disponible gratuitement sous format électronique. Pour obtenir un exemplaire, il suffit de visiter notre site Web à [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) et de parcourir par « Ressource clé » > « Publications ».

## Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois. À cet égard, notre organisme s'est doté de *normes de service à la clientèle* qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec Statistique Canada au numéro sans frais 1-800-263-1136. Les normes de service sont aussi publiées sur le site [www.statcan.gc.ca](http://www.statcan.gc.ca) sous « À propos de nous » > « Offrir des services aux Canadiens ».

Statistique Canada

Division de l'agriculture

Section des projets des données complètes sur les exploitations agricoles

# Base de données complètes sur les exploitations agricoles : manuel de référence

2010

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministre de l'Industrie, 2010

Tous droits réservés. Le contenu de la présente publication électronique peut être reproduit en tout ou en partie, et par quelque moyen que ce soit, sans autre permission de Statistique Canada, sous réserve que la reproduction soit effectuée uniquement à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé destiné aux journaux et/ou à des fins non commerciales. Statistique Canada doit être cité comme suit : Source (ou « Adapté de », s'il y a lieu) : Statistique Canada, année de publication, nom du produit, numéro au catalogue, volume et numéro, période de référence et page(s). Autrement, il est interdit de reproduire le contenu de la présente publication, ou de l'emmagasiner dans un système d'extraction, ou de le transmettre sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, reproduction électronique, mécanique, photographique, pour quelque fin que ce soit, sans l'autorisation écrite préalable des Services d'octroi de licences, Division des services à la clientèle, Statistique Canada, Ottawa, Ontario, Canada K1A 0T6.

Août 2010

N° 21F0005G au catalogue

ISSN 1709-5867

Papier

ISSN 1715-3301

Périodicité : annuel

Ottawa

This publication is also available in English.

---

## Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises, les administrations canadiennes et les autres organismes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

## Signes conventionnels

Les signes conventionnels suivants sont employés uniformément dans les publications de Statistique Canada :

.	indisponible pour toute période de référence
..	indisponible pour une période de référence précise
...	n'ayant pas lieu de figurer
0	zéro absolu ou valeur arrondie à zéro
0 <sup>s</sup>	valeur arrondie à 0 (zéro) là où il y a une distinction importante entre le zéro absolu et la valeur arrondie
P	provisoire
r	révisé
x	confidentiel en vertu des dispositions de la <a href="#">Loi sur la statistique</a>
E	à utiliser avec prudence
F	trop peu fiable pour être publié

## Remerciements

Nous tenons à remercier tout spécialement Agriculture et Agroalimentaire Canada pour sa contribution à la réalisation de ce produit.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>À propos de la Base de données complètes sur les exploitations agricoles (BDCEA)</b>	
1.1	Introduction	7
1.2	Contexte	7
1.3	Structure de la base de données	7
1.4	Critères de sélection	8
1.5	Présentation normalisée	9
1.6	Qualité des données	
	Erreurs d'échantillonnage	9
	Erreurs non liées à l'échantillonnage	10
1.7	Confidentialité	10
	Tableaux de présentation normalisée	
	Tableau 1 Programme des données fiscales (PDF)	
	Revenus et dépenses d'exploitation	12
	Revenus hors ferme	13
	Acquisition et cession d'éléments d'actif	13
	Tableau 2 Enquête nationale sur les fermes (ENF)	14
	Tableau 3 Enquête de juin sur les cultures (EJC)	15
	Tableau 4 Enquête de juillet sur le bétail (EJB)	16
	Tableau 5 Enquête financière sur les fermes (EFF)	
	Actif et passif	17
	Capitaux	17
<b>2</b>	<b>Produits et services</b>	
2.1	Introduction	19
2.2	Statistiques sur les revenus des exploitants agricoles	19
2.3	Statistiques sur les revenus des familles agricoles	19
2.4	Statistiques sur les revenus et les dépenses des exploitations agricoles	19
2.5	Enquête financière sur les fermes	20
2.6	Base de données financières des exploitations agricoles canadiennes (BDFEAC)	20
2.7	Demandes de données personnalisées	20
2.8	Comment obtenir les produits et services de la BDCEA	20
	<b>Annexes</b>	
<b>A</b>	<b>Description des variables de base</b>	
	Variables géographiques	21
	Renseignements sur les exploitations agricoles	22
	Renseignements sur l'exploitant	25
	Tableau A.1 Codes et titres des types d'exploitations basés sur la structure du SCIAN et disponibilité selon la source de données	27
<b>B</b>	<b>Description des variables du PDF</b>	
	Revenus	29
	Dépenses	32
	Revenus hors ferme	35
	Acquisition et cession d'éléments d'actif — jusqu'à l'année d'imposition 1995	36
	Acquisition et cession d'éléments d'actif — années d'imposition 1996 à 1999	37

## Table des matières — fin

### C Échantillon et méthodologie des enquêtes

Programme des données fiscales	39
Programme des données fiscales — revenus hors ferme	40
Enquête nationale sur les fermes	41
Enquête de juin sur les cultures	41
Enquête de juillet sur le bétail	42
Enquête financière sur les fermes	42
BDCEA – Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur	
Tableau C.1 Programme des données fiscales	44
Tableau C.2 Enquête de juin sur les cultures	46
Tableau C.3 Enquête de juillet sur le bétail	47
Tableau C.4 Enquête financière sur les fermes	48

### D Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007 49

### E Cartes du recensement

Terre-Neuve-et-Labrador	63
Île-du-Prince-Édouard	64
Nouvelle-Écosse	65
Nouveau-Brunswick	66
Québec	67
Ontario	68
Manitoba	69
Saskatchewan	70
Alberta	71
Colombie-Britannique	72

### F Questionnaires des enquêtes

Enquête sur les fermes, juin 2008	
— Manitoba, Saskatchewan, Alberta, Colombie-Britannique (nord de Peace River)	
Enquête sur les fermes, juin 2008	
— Québec, Ontario, Colombie-Britannique (sud de Peace River)	
Enquête de juillet sur le bétail, 2008	
Enquête financière sur les fermes	

# **1 À propos de la Base de données complètes sur les exploitations agricoles**

## **1.1 Introduction**

### **Répondre aux besoins des utilisateurs**

La Base de données complètes sur les exploitations agricoles (BDCEA) est le résultat d'un projet mené conjointement par Agriculture et Agroalimentaire Canada et Statistique Canada. La base a été conçue pour répondre à un besoin accru de données plus désagrégées au niveau de l'exploitation agricole. Parmi les utilisateurs éventuels de la base de données, citons les responsables de l'élaboration des politiques du secteur public, les analystes du secteur agricole et les décideurs du secteur privé. La base de données fournit aux utilisateurs l'outil dont ils ont besoin pour évaluer les politiques et programmes agricoles de même que la viabilité, la stabilité et la compétitivité de différents types d'exploitations agricoles.

### **Intégration de toutes les données dans une seule base**

La BDCEA intègre en une seule base les résultats de diverses enquêtes et les données provenant de dossiers administratifs. Tout en permettant de réduire le fardeau de réponse, d'éliminer les doubles emplois et de tirer le maximum des ressources existantes, la BDCEA peut fournir aux utilisateurs un éventail plus vaste que jamais de données désagrégées de nature physique et financière à l'égard des exploitations agricoles.

### **Un guide pour la Base de données complètes sur les exploitations agricoles**

Ce manuel vise à familiariser les utilisateurs éventuels de la BDCEA avec la structure de la base et les normes de qualité des données qu'elle renferme, ainsi qu'avec les autres produits et services offerts par la BDCEA.

## **1.2 Contexte**

Depuis le milieu des années 1920, la Division de l'agriculture de Statistique Canada publie des séries de données qui illustrent les tendances du secteur agricole par province. Bien que ces séries soient actuelles et fiables, elles ne permettent pas toujours de répondre à la demande accrue de données plus désagrégées sur les exploitations agricoles.

En 1991, Agriculture et Agroalimentaire Canada a obtenu des fonds pour mettre sur pied le Projet de données au niveau des exploitations agricoles (PDNEA). Ce projet a pour objectif de suivre la situation financière des entreprises agricoles, d'évaluer l'incidence sur celles-ci de tout changement en matière de politiques, de programmes ou dans les conditions économiques et aussi de gérer et d'évaluer les programmes agricoles.

Pour atteindre un tel objectif, Agriculture et Agroalimentaire Canada et la Division de l'agriculture de Statistique Canada ont lancé une composante essentielle du PDNEA, soit la Base de données complètes sur les exploitations agricoles (BDCEA). Cette base a pour but de fournir aux utilisateurs des données aussi complètes que possible sur les caractéristiques physiques et les finances des exploitations agricoles<sup>1</sup>. À cette fin, les résultats de diverses enquêtes et des données provenant de dossiers administratifs ont été intégrés dans la BDCEA. C'est d'ailleurs à partir de cet ensemble de données que sont produites les statistiques désagrégées selon le type d'exploitation, la catégorie de revenu et la région géographique infraprovinciale.

## **1.3 Structure de la base de données**

La BDCEA offre actuellement plusieurs grandes sources de données qui permettent de tirer des estimations annuelles sur les exploitations agricoles. Il s'agit du Programme des données fiscales (PDF), de l'Enquête nationale sur les fermes (ENF), de l'Enquête de juin sur les cultures (EJC), de l'Enquête de juillet sur le bétail (EJB) et de l'Enquête financière sur les fermes (EFF). Bien qu'elle nous permette de produire des estimations sur différentes caractéristiques des exploitations

agricoles, quel que soit le revenu de ces dernières, **la BDCEA a été conçue à l'origine pour fournir des données sur des exploitations agricoles ayant un revenu annuel de 10 000 \$ et plus.**

En 2007, une nouvelle série de programmes de gestion des risques d'entreprise (incluant Agri-stabilité et Agri-investissement) a remplacé l'ancien Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PCSR). Par conséquent, le Programme des données fiscales et le Programme canadien de stabilisation du revenu agricole (PDF/PCSR) est maintenant désigné sous le nom de Programme des données fiscales (PDF).

Chacune des sources a été choisie pour fournir des données relatives aux composantes et aux années de référence suivantes :

- **Programme des données fiscales<sup>2</sup> — de 1987 à 2008**
  - données détaillées sur les revenus et les dépenses
  - acquisition et cession d'éléments d'actif<sup>3</sup>
  - revenus hors ferme des exploitants agricoles (secteur non constitué en société seulement)<sup>4</sup>
  - revenus hors ferme des exploitants agricoles (secteurs constitué en société et non constitué en société)<sup>5</sup>
  - revenus hors ferme des familles agricoles<sup>6</sup>
- **Enquête nationale sur les fermes<sup>7,8</sup> — de 1988 à 1992**
  - superficies cultivées
  - stocks de bétail
  - certains éléments financiers<sup>9</sup>
- **Enquête de juin sur les cultures<sup>10</sup> — de 1993 à 2008**
  - cultures — superficie cultivée
- **Enquête de juillet sur le bétail<sup>10</sup> — de 1993 à 2008**
  - stocks de bétail
- **Enquête financière sur les fermes<sup>11</sup> — de 1987 à 2008<sup>12</sup>**
  - achats et ventes de biens en immobilisation<sup>13</sup>
  - actif et passif
  - capitaux empruntés à long terme<sup>14</sup>

L'**annexe C** contient un résumé sur la méthodologie et la procédure d'échantillonnage utilisées pour chacune des sources de données.

#### 1.4 Critères de sélection

La BDCEA permet de produire des tableaux en utilisant, comme critère de sélection, chacune des variables examinées dans les sources de données. Toutefois, la production de tableaux croisés à partir de ces sources n'est possible que pour un ensemble de variables descriptives (appelées variables de base). Les renseignements financiers tirés du Programme des données fiscales, par exemple, ne peuvent être totalisés selon le nombre d'animaux sur la ferme puisque cette source de données ne contient pas de variables sur les stocks de bétail.

Les variables de base se divisent en trois catégories : variables géographiques, variables sur les activités des exploitations agricoles et variables sur les exploitants agricoles. Ces variables de base forment la structure de la BDCEA à partir de laquelle sont produites les statistiques désagrégées. Par ailleurs, parce que la BDCEA contient des variables de base communes à la plupart des sources de données, il est possible de produire des tableaux en utilisant les mêmes critères de sélection (p. ex., des tableaux sur les revenus et dépenses [composante PDF], sur les stocks de bétail [composante EJB] et sur l'actif et le passif [composante EFF] pour une même division de recensement, un même type d'exploitation et une même catégorie de revenu). **Bien que presque toutes les variables de base soient disponibles pour chaque enregistrement, le niveau de désagrégation possible est**



**limité par la qualité des données obtenues et le nombre de répondants pour une variable quelconque** (p. ex., il est impossible de produire des données désagrégées pour un seul code postal, mais comme les codes postaux figurent dans chaque enregistrement, l'utilisateur peut sélectionner un groupe de codes pour obtenir des données sur une petite région qu'il aura lui-même définie).

Les variables de base sont définies à l'[annexe A](#).

## 1.5 Présentation normalisée

La BDCEA permet de produire des estimations pour chacune des variables recueillies de toutes les sources de données. Pour assurer à la fois la qualité et la cohérence des données, une série précise de variables agricoles a été élaborée pour chacune des sources de données. Les présentations normalisées correspondantes permettent de produire des chiffres plus complets et plus représentatifs du secteur agricole sur une base annuelle (voir les [tableaux 1 à 5](#)).

La plupart des variables utilisées correspondant aux sources de données de l'ENF, de l'EJC, de l'EJB et de l'EFF ont été tirées directement des questionnaires d'enquête pertinents. On trouvera dans ces questionnaires (voir l'[annexe F](#)) et dans les manuels de formation des intervieweurs une définition plus précise des variables. Ces documents sont disponibles en communiquant avec la [Division de l'agriculture](#). Par contre, les variables du PDF utilisées pour les présentations normalisées sont constituées de combinaisons de données relatives aux déclarations de revenus des contribuables (voir l'[annexe B](#) pour les descriptions).

## 1.6 Qualité des données

### Erreurs d'échantillonnage

Toutes les estimations produites à partir de la BDCEA sont établies à l'aide d'un échantillon, ce qui peut donner lieu à des erreurs d'échantillonnage. De telles erreurs sont attribuables au fait que les observations portent sur un échantillon et non sur la population totale. La taille de l'échantillon, la variabilité des caractéristiques étudiées, le plan d'échantillonnage et la méthode d'estimation sont des facteurs qui vont influencer sur la qualité des estimations. Étant donné que dans une enquête-échantillon on fait des inférences sur l'ensemble d'une population en se fondant sur des renseignements recueillis auprès d'une fraction seulement de cette dernière, les résultats sont susceptibles de différer de ce que l'on obtiendrait en effectuant un recensement complet, dans les mêmes conditions que dans l'enquête-échantillon. La principale caractéristique des sondages probabilistes est que l'erreur d'échantillonnage peut être directement mesurée à partir de l'échantillon.

Pour toutes les estimations produites au moyen de la BDCEA, nous avons attribué un coefficient de variation (c.v.) pour indiquer la qualité des estimations. Étant une mesure statistique objective de l'écart entre l'estimation d'une caractéristique donnée produite à partir d'un échantillon aléatoire et la valeur « vraie » de cette caractéristique, le c.v. fournit une indication du niveau de confiance de l'estimation en question. Il revient à l'utilisateur de décider s'il doit ou non se servir d'une estimation assortie d'un c.v. élevé.

Nous proposons le système de cotation suivant pour les différents intervalles de c.v. possibles.

### Système de cotation des coefficients de variation

Signe	Intervalle du coefficient de variation	Signification
A	0,00 % à 4,99 %	excellent
B	5,00 % à 9,99 %	très bon
C	10,00 % à 14,99 %	bon
D	15,00 % à 24,99 %	acceptable
E	25,00 % à 34,99 %	à utiliser avec prudence
F	>=35,00 %	trop peu fiable pour être publié

Le c.v. — défini comme étant l'erreur-type divisée par l'estimation — n'est pas toujours un bon indicateur de la précision des données pour certains types de variables. Cette situation se produit particulièrement quand les valeurs d'une variable sont positives et négatives. Dans ce cas, l'erreur-type tend à être grande tandis que l'estimation tend à être petite ou à se rapprocher de zéro, ce qui résulte en une valeur de c.v. élevée. Or, il est possible que l'estimation soit près de la valeur exacte, et qu'en même temps, elle soit qualifiée comme étant non fiable. Les variables du bénéfice net d'exploitation, du bénéfice net d'exploitation rajusté pour la déduction pour amortissement (DPA), du revenu net du marché et du revenu net du marché rajusté pour la DPA sont des exemples où cette situation peut se produire et par conséquent, les c.v. calculés pour ces variables ne sont pas utilisés. Afin de donner une indication de leur précision, un signe qualitatif est attribué à ces variables en utilisant le c.v. des variables à partir desquelles elles sont dérivées.

Par exemple, les valeurs du bénéfice net d'exploitation, qui peuvent fluctuer autour de zéro, sont dérivées à partir de deux composantes (revenus d'exploitation totaux et dépenses d'exploitation totales) pour lesquelles il est possible de calculer les c.v. Les signes qualitatifs des données sont attribués de la manière suivante : 1) Lorsque le c.v. des deux composantes est inférieur à 35,00 % et que le c.v. d'au moins une des composantes se situe entre 25,00 % et 34,99 %, le signe « E » est attribué. Ce signe signifie que l'estimation doit être utilisée avec prudence. 2) Le signe « F » est attribué lorsque le c.v. d'au moins une des composantes est égal ou supérieur à 35,00 %. Ce signe signifie que l'estimation est trop peu fiable pour être publiée. 3) Aucun signe n'est attribué lorsque le c.v. des deux composantes est inférieur à 25,00 %. La qualité est dite « acceptable ou supérieure » quand les estimations ne sont pas suivies d'un signe qualitatif.

Les variables pour lesquelles un c.v. ne peut être calculé ont été traitées d'une manière analogue à celle décrite ci-dessus. Le c.v. du revenu total (incluant ou excluant les gains en capital imposables) et du revenu total rajusté pour la déduction pour amortissement (incluant ou excluant les gains en capital imposables) ne peut être évalué. Le revenu total est la somme du revenu hors ferme et du bénéfice net d'exploitation et on le calcule en deux étapes.

### **Erreurs non liées à l'échantillonnage**

Les erreurs non liées à l'échantillonnage se produisent aussi bien dans les enquêtes-échantillons que dans les recensements. Elles peuvent survenir aux différentes étapes du traitement (par exemple au moment du codage, de l'entrée des données, de la vérification, de la pondération ou de la totalisation). Ces types d'erreurs peuvent avoir lieu lorsqu'un répondant fournit involontairement de l'information incorrecte. Les vérifications exhaustives et l'analyse des données permettent de réduire ces erreurs, mais on ne peut pas toutes les supprimer. Par exemple, pour la Saskatchewan, il est impossible de déterminer avec certitude les régions agricoles de recensement (RAR) à cause du manque de fiabilité des ventilations pour les subdivisions de recensement (SDR) du PDF. En outre, jusqu'à l'année d'imposition 1992, les données provenant du PDF ne permettaient pas, pour certaines fermes du Québec, de déterminer le genre de cultures pratiquées. Ces fermes étaient donc classées dans la catégorie « cultures non précisées ». Cette restriction a été revue par les spécialistes. Depuis l'année d'imposition 1993, les revenus au titre des « cultures non précisées » sont alloués selon le type de culture. Enfin, les données du PDF ne permettent pas de calculer des estimations pour la région de la rivière de la Paix (Colombie-Britannique) pour les années 1988 et 1989.

## **1.7 Confidentialité**

Statistique Canada reconnaît l'importance que revêt la protection du caractère confidentiel des renseignements recueillis. Avant d'être diffusées, toutes les données totalisées doivent satisfaire aux exigences établies en matière de confidentialité. C'est en raison de ces exigences que chaque cellule d'un tableau fait l'objet d'un certain nombre de contrôles informatiques visant à empêcher la publication ou la divulgation de tout renseignement jugé confidentiel.

Dans chacun des tableaux produits, le nombre estimatif de fermes est arrondi au multiple de 5, puis les estimations des autres variables sont ajustées en fonction d'un facteur variable. Le nombre estimé de familles agricoles est arrondi au multiple de 10. En ce qui a trait au nombre estimé d'exploitants agricoles, il est arrondi au multiple de 5 dans la série sur les exploitants agricoles qui exploitent une seule entreprise agricole non constituée en société et au multiple de 10 dans la série

sur les exploitants agricoles qui exploitent des entreprises agricoles constituées en société ou non constituées en société. Lorsqu'un utilisateur demande des données dont le niveau de détail s'avère incompatible avec les exigences de confidentialité des renseignements, le système supprime automatiquement, selon le cas, les données en question ou le tableau au complet.

Cette méthode permet d'assurer la confidentialité des données sans compromettre la qualité des estimations.

- 
1. Pour plus de renseignements, voir : Mario MÉNARD, Denis CHARTRAND et Dave CULVER. Janvier 1992. *Rapport sur la consultation des utilisateurs et sur les tableaux proposés à l'égard des données complètes sur les exploitations agricoles*. Ce document est produit par la Division de l'agriculture de Statistique Canada.
  2. De 1987 à 1989, le PDF ne comprenait pas les provinces des Prairies. De plus, les données relatives à la région de la rivière de la Paix (Colombie-Britannique) pour les années 1988 et 1989 ne sont pas disponibles.
  3. De 1996 à 1999, la série statistique sur l'acquisition et la cession d'éléments d'actif ne comprend pas le secteur non constitué en société. Interruption de la série après les données de 1999.
  4. Secteur non constitué en société seulement. Exploitants agricoles d'une exploitation unique.
  5. Exploitants agricoles qui exploitent une ou plusieurs fermes constituées ou non constituée en société. Données disponibles depuis 1993.
  6. Secteur non constitué en société seulement. Familles agricoles exploitant une exploitation unique, pour les années de 1989 à 2007 seulement.
  7. Depuis l'année de référence 1993, l'ENF a été remplacée par l'Enquête de juin sur les cultures et l'Enquête de juillet sur le bétail.
  8. L'ENF ne comprend pas Terre-Neuve-et-Labrador pour l'année 1992.
  9. Provinces des Prairies seulement. Ces données ne sont pas disponibles pour 1992.
  10. L'EJC ne comprend pas Terre-Neuve-et-Labrador pour les années 1993 à 1997. Cette province est exclue de l'EJB de 1993 et 1994.
  11. L'EFF était à l'origine menée par Financement agricole Canada (antérieurement Société du crédit agricole) et s'appelait « Enquête agricole ». Les années correspondent aux années de référence. Les données sont disponibles à tous les deux ans de 1987 à 2001. Depuis 2002, les données sont disponibles à tous les ans.
  12. L'EFF menée en 1992 comprenait seulement les provinces des Prairies et la Colombie-Britannique.
  13. Les données sur les achats et les ventes de biens en immobilisation sont recueillies tous les deux ans depuis la période de référence 2005.
  14. Interruption de la série après les données de 2006.

**Tableau 1 Présentation normalisée – Programme des données fiscales**

Revenus d'exploitation		Dépenses d'exploitation	
R000	Estimation du nombre d'exploitations agricoles		
R400	Blé de tous genres	R230	Engrais et chaux
R401	Avoine	R235	Pesticides
R402	Orge	R240	Semences et plants
R405	Canola (colza)	R265	Contenants, ficelle, fil pour emballage
R406	Soya	R2102	Autres dépenses au titre des cultures
R407	Maïs	<b>R2105</b>	<b>Total des dépenses au titre des cultures</b>
R423	Petites céréales non précisées et autres céréales		
R2002	Céréales et oléagineux non précisés et autres grains	R245	Achats de bovins
<b>R2005</b>	<b>Total des revenus au titre des céréales et oléagineux</b>	<b>R246</b>	<b>Achats de porcs</b>
		R247	Achats de volaille et d'œufs
R410	Pommes de terre	R248	Achats de moutons et d'agneaux
R421	Fruits	R249	Autres achats de bétail
R411	Légumes (cultivés hors serre)	R250	Aliments, compléments, paille et litière
R412	Tabac	R255	Vétérinaire, médicaments et insémination
R2011	Produits de serre, de pépinière et de floriculture	R2107	Autres dépenses au titre du bétail
R435	Récoltes de fourrage (y compris les graines fourragères)	<b>R2110</b>	<b>Total des dépenses au titre du bétail</b>
R3009	Autres cultures		
<b>R2000</b>	<b>Total des revenus au titre des autres cultures</b>	R270	Petits outils
		R2111	Dépenses nettes de carburant pour machines, camions, autos
<b>R2020</b>	<b>Total des revenus au titre des cultures</b>	R2112	Réparations, permis et assurances
		<b>R2120</b>	<b>Total des dépenses au titre des machines</b>
R2016	Bovins		
R441	Porcs	R2121	Salaires (y compris RPC, RRQ, AE)
R2017	Volaille et œufs	R2122	Loyers
R443	Moutons et chèvres	R275	Assurances
R2018	Produits laitiers et subventions	R285	Téléphone (fraction agricole)
R2019	Autres animaux et produits	R2123	Électricité, dépenses nettes (fraction agricole)
<b>R2025</b>	<b>Total des revenus au titre du bétail et des produits</b>	R295	Chauffage (fraction agricole)
		R300	Travaux à forfait et location de machines
R3011	Paiements de programme et produits d'assurance	R2126	Frais d'intérêts nets
R475	Travaux à forfait et location de machines	R2127	Impôts fonciers nets
R2027	Revenus de location	R2128	Réparations de bâtiments et clôtures
R2021	Autres produits de la forêt	R2129	Dépenses de commercialisation
R2004	Avances en espèces (nettes)	R2131	Frais divers
R2029	Revenus divers	<b>R2135</b>	<b>Total des dépenses générales</b>
<b>R2030</b>	<b>Total des autres revenus</b>		
		<b>R2140</b>	<b>Total des dépenses d'exploitation</b>
<b>R2040</b>	<b>Total des revenus d'exploitation</b>	<b>R2500</b>	<b>Bénéfice net d'exploitation</b>
R458	Vente de contingents (quotas)	R310	Défrichage et amélioration des terres
R469	Récupération de la DPA	R316	Drainage
R2041	Rajustement de l'inventaire	R2141	Rajustement de l'inventaire
R2042	Revenus non applicables	R330	Déduction pour amortissement
<b>R2045</b>	<b>Total, rajustements des revenus</b>	R331	Déduction relative aux biens en immobilisation admissibles
		R350	Dépenses non applicables
<b>R2050</b>	<b>Revenu agricole brut aux fins d'impôt</b>	R2142	Autres rajustements des dépenses
		<b>R2145</b>	<b>Total, rajustements des dépenses</b>
		<b>R2150</b>	<b>Total des dépenses aux fins d'impôt</b>

**Tableau 1 Présentation normalisée – Programme des données fiscales (fin)****Revenus hors ferme<sup>1</sup>**

R000	Estimation du nombre d'exploitants agricoles ou de familles agricoles
T6010	Salaires et traitements
T6020	Revenus nets d'entreprise
T6030	Revenus nets de profession libérale
T6040	Revenus nets de commissions
T6050	Revenus nets d'activités de pêche
T6060	Revenus nets d'un travail indépendant non agricole
T6070	Revenus de placements
T6080	Revenus de pensions
T6090	Autres revenus hors ferme
T6092	REER
T6095	Total des autres revenus hors ferme
<b>T6105</b>	<b>Total des revenus hors ferme (excluant T6091 Gains en capital imposables)</b>
T6091	Gains en capital imposables
<b>T6100</b>	<b>Total des revenus hors ferme (incluant T6091 Gains en capital imposables)</b>

**Acquisition et cession d'éléments d'actif<sup>2</sup> – jusqu'à l'année d'imposition 1995**

R000	Estimation du nombre d'exploitations agricoles	
<b>Acquisition</b>		<b>Cession</b>
S101	Catégorie 1	S201 Catégorie 1
S102	Catégorie 2	S202 Catégorie 2
S103	Catégorie 3	S203 Catégorie 3
S106	Catégorie 6	S206 Catégorie 6
S107	Catégorie 7	S207 Catégorie 7
S108	Catégorie 8	S208 Catégorie 8
S109	Catégorie 9	S209 Catégorie 9
S110	Catégorie 10	S210 Catégorie 10
S112	Catégorie 12	S212 Catégorie 12
S116	Catégorie 16	S216 Catégorie 16
S117	Catégorie 17	S217 Catégorie 17
S134	Catégorie 34	S234 Catégorie 34
S150	Contingents (quotas)	S250 Contingents (quotas)
S160	Autre	S260 Autre
<b>S199</b>	<b>Total</b>	<b>S299 Total</b>

**Acquisition et cession d'éléments d'actif<sup>2</sup> – années d'imposition 1996 à 1999<sup>3</sup>**

R000	Estimation du nombre d'exploitations agricoles	
<b>Acquisition</b>		<b>Cession</b>
S140	Équipements	S240 Équipements
S141	Immeubles	S241 Immeubles
S142	Terrains	S242 Terrains
S150	Contingents (quotas)	S250 Contingents (quotas)
S160	Autre	S260 Autre
<b>S198</b>	<b>Total</b>	<b>S298 Total</b>

1. La série statistique sur les revenus hors ferme des exploitants agricoles qui exploitent une ou plusieurs entreprises agricoles constituées en société ou non constituées en société débute en 1993.

2. Fraction représentant l'usage commercial net.

3. Tous les secteurs sont couverts jusqu'à 1995. De 1996 à 1999, la série de données porte uniquement sur le secteur constitué en société et les organisations communautaires agricoles. Interruption de la série après les données de 1999.

**Tableau 2 Présentation normalisée – Enquête nationale sur les fermes**

<b>Cultures : utilisation des terres</b>		<b>Stocks de bétail</b>	
R000	Estimation du nombre d'exploitations agricoles		
C280	Blé de tous genres	C403	Taureaux d'un an et plus
C208	Avoine	C404	Vaches laitières
C209	Orge	C405	Vaches de boucherie
C234	Alpiste des Canaries	C406	Génisses d'un an et plus - laitières
C235	Fèves des marais	C407	Génisses d'un an et plus - boucherie
C213	Céréales mélangées	C402	Génisses d'un an et plus - abattage
C282	Seigle, total	C408	Bouillons d'un an et plus
C216	Maïs-grain	C409	Veaux de moins d'un an
C226	Sarrasin	<b>C410</b>	<b>Nombre total de bovins et veaux</b>
C215	Canola (colza)		
C228	Soya	C605	Verrats de 6 mois et plus
C214	Lin	C606	Truies de reproduction et jeunes truies saillies
C224	Graines de moutarde	C607	Porcs < 45 lb (< 20 kg)
C230	Graines de tournesol	C608	Porcs 45-130 lb (20-60 kg)
<b>C1010</b>	<b>Total, céréales et oléagineux</b>	C609	Porcs > 130 lb (> 60 kg)
		<b>C610</b>	<b>Nombre total de porcs</b>
C223	Pois secs		
C229	Haricots blancs secs	C302	Brebis d'un an et plus
C231	Lentilles	C303	Agneaux de moins d'un an - reproduction
C236	Haricots colorés secs	C304	Agneaux de moins d'un an - abattage
<b>C1020</b>	<b>Total, pois et haricots secs de grande culture</b>	C301	Béliers d'un an et plus, non castrés
		C331	Béliers d'un an et plus, castrés
		<b>C310</b>	<b>Nombre total de moutons et d'agneaux</b>
C217	Maïs fourrager		
C220	Foin cultivé		
C218	Pommes de terre	C323	Poules et poulettes, 20 semaines et plus
C221	Fruits et légumes	C325	Autres volailles
C227	Tabac	C335	Autres animaux
C225	Autres cultures	<b>C1200</b>	<b>Nombre total des autres animaux</b>
<b>C1030</b>	<b>Total, superficie des autres cultures</b>		
<b>C1050</b>	<b>Total, superficie des cultures</b>		
C222	Pâturages ensemencés		
C219	Jachères		
C241	Autres terres		
<b>C1100</b>	<b>Superficie totale des exploitations agricoles</b>		

**Tableau 3 Présentation normalisée – Enquête de juin sur les cultures****Cultures : Superficieensemencée**

R000	Estimation du nombre d'exploitations agricoles		
C280	Blé de tous genres	C217	Maïs fourrager
C208	Avoine	C220	Foin cultivé
C209	Orge	C218	Pommes de terre
C234	Alpiste des Canaries	C227	Tabac <sup>1</sup>
C235	Fèves des marais	C225	Autres cultures
C213	Céréales mélangées	<b>C1030</b>	<b>Total, superficie des autres cultures</b>
C282	Seigle, total		
C216	Maïs-grain	<b>C1050</b>	<b>Total, superficie des cultures</b>
C226	Sarrasin		
C215	Canola (colza)	C222	Pâturagesensemencés <sup>2</sup>
C228	Soya	C219	Jachères
C214	Lin	C241	Autres terres <sup>3</sup>
C224	Graines de moutarde		
C230	Graines de tournesol	<b>C1100</b>	<b>Superficie totale des exploitations agricoles</b>
<b>C1010</b>	<b>Total, céréales et oléagineux</b>		
C223	Pois secs		
C229	Haricots blancs secs		
C231	Lentilles		
C236	Haricots colorés secs		
<b>C1020</b>	<b>Total, pois et haricots secs de grande culture</b>		

1. S'applique après l'année de référence 1993.

2. Pour les années de référence 1993 à 2005, les pâturagesensemencés correspondent aux terres améliorées pour le pâturage ou le pacage. À partir de l'année de référence 2006, ils correspondent aux terres améliorées et non améliorées pour le pâturage ou le pacage.

3. Avant l'année de référence 2006, cette catégorie comprenait également les terres non améliorées pour le pâturage ou le pacage.

**Tableau 4 Présentation normalisée – Enquête de juillet sur le bétail****Stocks de bétail**

R000	Estimation du nombre d'exploitations agricoles		
C403	Taureaux d'un an et plus	C302	Brebis et béliers castrés d'un an et plus
C404	Vaches laitières	C303	Agneaux de moins d'un an - reproduction
C405	Vaches de boucherie	C304	Agneaux de moins d'un an - abattage
C406	Génisses d'un an et plus - laitières	C301	Béliers d'un an et plus, non castrés
C407	Génisses d'un an et plus - boucherie	<b>C310</b>	<b>Nombre total de moutons et d'agneaux</b>
C402	Génisses d'un an et plus - abattage		
C408	Bouvillons d'un an et plus	C335	Autres animaux <sup>1</sup>
C409	Veaux de moins d'un an		
<b>C410</b>	<b>Nombre total de bovins et veaux</b>	C1300	Volailles <sup>2</sup>
		C1301	Autres volailles <sup>2</sup>
		C1302	Mammifères <sup>2</sup>
C605	Verrats de 6 mois et plus		
C606	Truies de reproduction et jeunes truies saillies		
C607	Porcs < 45 lb (< 20 kg)		
C608	Porcs 45-130 lb (20-60 kg)		
C609	Porcs > 130 lb (> 60 kg)		
<b>C610</b>	<b>Nombre total de porcs</b>		

1. S'applique à l'année de référence 1994.

2. S'applique après l'année de référence 1994 et avant l'année de référence 1998.



**Tableau 5 Présentation normalisée – Enquête financière sur les fermes**

<b>Actif</b>		<b>Passif</b>	
R000	Estimation du nombre d'exploitations agricoles		
<b>Actif à court terme</b>		<b>Passif à court terme</b>	
F309	Liquidités, obligations, épargnes, actions, REER <sup>1</sup>	F4401	Gouvernement fédéral <sup>8</sup>
F658	Liquidités et placements à court terme <sup>2</sup>	F401	Financement agricole Canada <sup>9,10,11</sup>
F305	Comptes à recevoir	F436	Programme de paiements anticipés <sup>9</sup>
F306	Intrants	F403	Gouvernement provincial
F307	Récoltes à vendre <sup>1</sup>	F410	Banques, fiducies, etc.
F661	Récoltes à vendre (incluant serres et pépinières) <sup>2</sup>	F405	Caisses populaires et caisses de crédit
F308	Animaux pour l'abattage et l'engraissement	F407	Vendeurs de machines agricoles et fournisseurs
F659	Autres éléments d'actif à court terme <sup>2</sup>	F408	Particuliers
<b>F3001</b>	<b>Total de l'actif à court terme</b>	F409	Autres <sup>9</sup>
		<b>F441</b>	<b>Total du passif à court terme</b>
<b>Actif à long terme</b>		<b>Passif à long terme</b>	
F301	Terres et bâtiments agricoles possédés	F4402	Gouvernement fédéral <sup>12</sup>
F302	Animaux de reproduction et de remplacement <sup>1</sup>	F481	Financement agricole Canada <sup>10,13</sup>
F662	Animaux de reproduction, de remplacement et autres <sup>2</sup>	F483	Gouvernement provincial
F303	Machines et matériel agricoles <sup>3</sup>	F480	Banques, fiducies, etc.
F317	Machines et matériel agricoles <sup>4</sup>	F485	Caisses populaires et caisses de crédit
F304	Contingents (quotas)	F487	Vendeurs de machines agricoles et fournisseurs
F656	CSRN <sup>5,6</sup>	F488	Particuliers
F685	CSRA <sup>7</sup>	F489	Autres <sup>13</sup>
F673	Placements à long terme <sup>2</sup>	<b>F4001</b>	<b>Total du passif à long terme</b>
F663	Autres placements à long terme <sup>2</sup>		
<b>F3002</b>	<b>Total de l'actif à long terme</b>		
F391	Autres éléments d'actif <sup>1</sup>		
<b>F3003</b>	<b>Total de l'actif agricole</b>	<b>F4002</b>	<b>Total du passif agricole</b>
F350	Actif non agricole <sup>1</sup>	F450	Passif non agricole <sup>1</sup>
		<b>F4003</b>	<b>Avoir net total</b>
<hr/>			
<b>Capitaux</b>			
<hr/>			
R000	Estimation du nombre d'exploitations agricoles		
<b>Achats de biens en immobilisation<sup>14</sup></b>		<b>Capitaux empruntés à long terme<sup>21</sup></b>	
F201	Achat de terres et de bâtiments agricoles	F5501	Gouvernement fédéral <sup>22</sup>
F202	Améliorations foncières <sup>15</sup>	F581	Financement agricole Canada <sup>23,24</sup>
F203	Construction d'une maison ou rénovations majeures	F583	Gouvernement provincial
F212	Construction d'une structure d'entreposage de fumier ou rénovations majeures <sup>16</sup>	F580	Banques, fiducies, etc.
F213	Construction d'une structure d'entreposage de pesticides, de produits chimiques ou de carburant ou rénovations majeures <sup>16</sup>	F585	Caisses populaires et caisses de crédit
F204	Construction d'autres bâtiments ou rénovations majeures <sup>16</sup>	F587	Vendeurs de machines agricoles et fournisseurs
F214	Protection de l'environnement <sup>15</sup>	F588	Particuliers
F205	Animaux de reproduction et de remplacement	F589	Autres <sup>23</sup>
F206	Achat de contingents (quotas)	<b>F5001</b>	<b>Total des capitaux empruntés à long terme</b>
F264	Dépenses brutes pour machines et matériel agricoles <sup>17</sup>		
F261	Machines et matériel agricoles <sup>18</sup>		
F217	Autres éléments d'actif agricole		
<b>F2001</b>	<b>Total des achats de biens en immobilisation<sup>19</sup></b>		

**Tableau 5 Présentation normalisée – Enquête financière sur les fermes (fin)**

<b>F250</b>	<b>Total de l'investissement non agricole<sup>1</sup></b>
<b>Ventes de biens en immobilisation<sup>14</sup></b>	
F233	Terres et bâtiments
F237	Machines et matériel donnés en échange <sup>17</sup>
F234	Machines et matériel vendus sans condition
F235	Contingents (quotas) vendus
F236	Animaux de reproduction et de remplacement
F238	Autres éléments d'actif agricole <sup>2</sup>
<b>F2002</b>	<b>Total des ventes de biens en immobilisation<sup>20</sup></b>

1. S'applique avant l'année de référence 1997.
2. S'applique après l'année de référence 1995.
3. S'applique avant l'année de référence 1999.
4. S'applique après l'année de référence 1997.
5. Compte de stabilisation du revenu net (CSRN), s'applique après l'année de référence 1993.
6. Les règles visant la fermeture du CSRN obligeaient les producteurs à retirer tous leurs fonds avant le 31 mars 2009. Le solde des comptes du CSRN n'a pas été demandé sur le questionnaire de l'EFF de 2008.
7. Compte de stabilisation du revenu agricole — Québec seulement — en vigueur depuis l'année de référence 2002. Le solde des comptes du CSRA n'a pas été demandé sur le questionnaire de l'EFF de 2008.
8. S'applique avant l'année de référence 1999. Les obligations à court terme envers les organismes fédéraux comprenaient Financement agricole Canada (FAC), le Programme de paiements anticipés (PPA) et les autres programmes fédéraux tels que ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) et de la Banque de développement du Canada (BDC).
9. À partir de l'année de référence 1999, les obligations envers FAC et le PPA sont inscrites dans des catégories distinctes, tandis que celles envers les autres organismes fédéraux sont regroupées dans la catégorie « Autres ».
10. Pour les années de référence antérieures à 1999, les obligations envers FAC paraissent deux fois dans les présentations normalisées : dans une catégorie distincte et dans la catégorie « Gouvernement fédéral ».
11. À partir de l'année de référence 2007, Financement agricole Canada ne propose plus du financement à court terme.
12. S'applique avant l'année de référence 1999. Les obligations à long terme envers les organismes fédéraux comprenaient Financement agricole Canada et les autres programmes fédéraux tels que ceux de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et de la Banque de développement du Canada.
13. À partir de l'année de référence 1999, les obligations envers FAC sont inscrites dans une catégorie distincte, tandis que celles envers les autres organismes fédéraux sont regroupées dans la catégorie « Autres ».
14. Les données sur les achats et les ventes de biens en immobilisation sont recueillies tous les deux ans depuis la période de référence 2005.
15. Avant l'année de référence 2001, les « améliorations foncières » comprenaient la « protection de l'environnement ».
16. Avant l'année de référence 2001, la catégorie « construction d'autres bâtiments ou rénovations majeures » comprenait la catégorie « construction d'une structure d'entreposage de fumier ou rénovations majeures » et la catégorie « construction d'une structure d'entreposage de pesticides, de produits chimiques ou de carburant ou rénovations majeures ».
17. S'applique après l'année de référence 1991.
18. S'applique avant l'année de référence 1992.
19. Après l'année de référence 1991, comprend les dépenses brutes (avant la déduction de la valeur des machines donnés en échange) pour acquérir des machines et du matériel agricoles. Avant l'année de référence 1992, comprend le coût net après la déduction de la valeur des machines donnés en échange.
20. Après l'année de référence 1991, comprend la valeur des machines et matériel donnés en échange.
21. Interruption de la série après les données de 2006.
22. S'applique avant l'année de référence 1999. Les emprunts auprès des organismes fédéraux comprenaient Financement agricole Canada et les autres organismes fédéraux tels que la Société canadienne d'hypothèques et de logement et la Banque de développement du Canada.
23. À partir de l'année de référence 1999, les emprunts auprès de FAC sont inscrits dans une catégorie distincte, tandis que ceux auprès des autres organismes fédéraux sont regroupés dans la catégorie « Autres ».
24. Pour les années de référence antérieures à 1999, les emprunts auprès de FAC paraissent deux fois dans les présentations normalisées : dans une catégorie distincte et dans la catégorie « Gouvernement fédéral ».

## **2 Produits et services**

### **2.1 Introduction**

Pour répondre aux divers besoins des utilisateurs, la BDCEA offre différents produits et services de même que des produits personnalisés. Grâce à cette base de données, il est possible de fournir aux utilisateurs les renseignements dont ils ont besoin, que ce soit sur papier ou sur support électronique.

### **2.2 Statistiques sur les revenus des exploitants agricoles ([21-206-X](#))**

Cette publication renferme de l'information sur les sources et le niveau des revenus agricole et hors ferme des exploitants selon la province, le type de ferme (basé sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) et la catégorie de revenu. Y sont fournis également des tableaux indiquant la répartition des revenus des exploitants. La publication comprend en outre des faits saillants et des renseignements sur les concepts, les méthodes et la qualité des données.

Les statistiques présentées dans cette publication sont compilées à partir de données extraites des déclarations de revenus de l'Agence du revenu du Canada produites par les exploitants de fermes constituées ou non constituées en société.

### **2.3 Statistiques sur les revenus des familles agricoles ([21-207-X](#))**

Cette publication renferme de l'information sur les sources et le niveau des revenus agricole et hors ferme des familles agricoles selon la province, le type de ferme (basé sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) et la typologie (basée sur l'âge de l'exploitant, la dépendance à un revenu hors ferme, le revenu familial total et la catégorie de revenu). Y sont fournis également des tableaux indiquant la répartition des revenus des familles agricoles. La publication comprend en outre des faits saillants et des renseignements sur les concepts, les méthodes et la qualité des données.

Les statistiques présentées dans cette publication sont compilées à partir de données extraites des déclarations de revenus de l'Agence du revenu du Canada produites par les familles agricoles exploitant une seule ferme non constituée en société.

### **2.4 Statistiques sur les revenus et les dépenses des exploitations agricoles ([21-208-X](#))**

Cette publication renferme de l'information financière détaillée sur les revenus, les dépenses et le bénéfice net d'exploitation des fermes selon la province, le type de ferme (basé sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord) et la catégorie de revenu. Y sont fournis également des renseignements sur le degré de spécialisation de certains types de fermes et des indicateurs de rendement financier des fermes selon la province et le type de ferme. La publication comprend en outre des faits saillants et des renseignements sur les concepts, les méthodes et la qualité des données. On y présente aussi un article sur les tendances qui se dégagent des données.

Les statistiques présentées dans cette publication sont compilées à partir de données extraites des déclarations de revenus de l'Agence du revenu du Canada produites par les exploitations agricoles constituées ou non constituées en société, ainsi que les organisations communautaires.

Nota : À partir de l'année de référence 2005, la publication *Statistiques sur les revenus et les dépenses des exploitations agricoles* est diffusée deux fois par année. La première édition porte sur les estimations provisoires de l'année de référence et la seconde édition, sur les estimations finales.

## 2.5 Enquête financière sur les fermes (EFF) ([21F0008X](#))

Cette publication présente des statistiques régionales détaillées sur la structure financière des exploitations agricoles canadiennes. La publication renferme des données sur le bilan des exploitations (actif et passif) par région, la structure financière par type d'exploitation agricole et région et par catégorie de revenu et région, et les achats et ventes de biens en immobilisation par région. En plus des faits saillants, cette publication inclut des données chronologiques. Les tableaux sont accompagnés de graphiques et d'un texte explicatif qui contient des faits saillants ainsi que la description des concepts et des méthodes sur lesquels s'appuient les données produites.

## 2.6 Base de données financières des exploitations agricoles canadiennes (BDFEAC) ([21F0001X](#))

La BDFEAC est un outil facile à utiliser qui fournit aux utilisateurs l'outil dont ils ont besoin pour évaluer les politiques et les programmes agricoles de même que la viabilité, la stabilité et la compétitivité des exploitations agricoles. Ce produit sur le Web constitue une base de données détaillée et actuelle qui comprend des statistiques agricoles à partir des sources administratives et d'enquêtes. Il contient des milliers de séries de données croisées qui s'étendent sur deux décennies. La base de données offre les données suivantes : le bilan détaillé des revenus et des dépenses d'exploitation; les sources et le niveau des revenus agricole et hors ferme des exploitants et des familles agricoles; les éléments de l'actif et du passif et les achats de biens en immobilisation pour l'exploitation agricole; et des renseignements sur la superficie ensemencée et sur les stocks de bétail, selon la région, le type d'exploitation et la catégorie de revenu.

## 2.7 Demandes de données personnalisées

Les utilisateurs peuvent en outre demander des tableaux personnalisés. Pour obtenir une totalisation personnalisée, l'utilisateur doit indiquer les variables (voir [section 1.3](#)) pour lesquelles il veut des données (revenus hors ferme, stocks de bétail, etc.), les sources de données voulues et les variables de base correspondant au niveau de désagrégation recherché (type d'exploitation, catégorie de revenu, région, etc.).

Les totalisations personnalisées peuvent être fournies sur papier, sur cédérom ou par courrier électronique.

Il est important de souligner que le niveau de détail de certaines demandes nous oblige, pour des raisons de confidentialité, à supprimer certaines données des totalisations.

Le coût des données personnalisées de la BDCEA varie selon la nature et la complexité de la demande.

## 2.8 Comment obtenir les produits et services de la BDCEA

Pour commander les produits et services de la BDCEA ou pour obtenir plus de renseignements, veuillez écrire à l'adresse suivante :

Section des projets des données complètes sur les exploitations agricoles  
Division de l'agriculture  
Statistique Canada  
12e étage, immeuble Jean-Talon  
Ottawa (Ontario)  
K1A 0T6

Autres façons de communiquer avec nous :  
Appel sans frais : 1-800-465-1991  
Télécopieur : 613-951-3868  
Courrier électronique : [agriculture@statcan.gc.ca](mailto:agriculture@statcan.gc.ca)

## Annexe A Description des variables de base

### Variables géographiques

**Province**<sup>1</sup> : Principales divisions politiques du Canada. Du point de vue statistique, il s'agit d'une unité de base à partir de laquelle les données sont totalisées et recoupées.

**Région agricole de recensement**<sup>1,2</sup> : Mieux connue sous le sigle **RAR**, cette région géographique infraprovinciale est utilisée aux fins du Recensement de l'agriculture pour diffuser les statistiques agricoles. Elle est utilisée par la BDCEA pour la même raison. Dans toutes les provinces, sauf à l'Île-du-Prince-Édouard et en Saskatchewan, la région agricole de recensement est formée de groupes de **divisions de recensement adjacentes**. En Saskatchewan, les régions agricoles de recensement sont des groupes de **subdivisions de recensement unifiées adjacentes** qui ne respectent pas nécessairement les limites des divisions de recensement. À l'Île-du-Prince-Édouard, chacune des trois divisions de recensement existantes (comtés) est traitée comme une région agricole de recensement pour la diffusion des données statistiques. Dans les provinces des Prairies, les régions agricoles de recensement sont souvent appelées districts agricoles.

**Division de recensement** : Terme qui désigne les régions géographiques établies en vertu des lois provinciales et qui constituent les régions intermédiaires entre la subdivision de recensement et la province (par exemple, comtés, districts régionaux, municipalités régionales). Les lois provinciales de Terre-Neuve-et-Labrador, du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta ne prévoient pas la création de ces régions administratives. C'est pourquoi les divisions de recensement ont été établies par Statistique Canada en collaboration avec ces provinces.

**Subdivision de recensement unifiée** : Une subdivision de recensement unifiée (SRU) est un groupement de subdivisions de recensement adjacentes. En général, on combine les subdivisions de recensement plus petites et plus urbaines (p. ex., villes, villages) avec la subdivision de recensement avoisinante, plus grande et plus rurale, afin de créer un niveau géographique entre la subdivision de recensement et la division de recensement. Une subdivision de recensement dont la superficie est supérieure à 25 kilomètres carrés peut former à elle seule une subdivision de recensement unifiée. Les subdivisions de recensement dont la superficie des terres est inférieure à 25 kilomètres carrés sont généralement groupées avec une subdivision de recensement de plus grande taille. Une subdivision de recensement dont la superficie des terres est supérieure à 25 kilomètres carrés et qui est entourée par une autre subdivision de recensement sur plus de la moitié de son périmètre est habituellement incluse dans la SRU formée par la subdivision de recensement qui l'entoure. De même, une subdivision de recensement dont la population dépasse 100 000 habitants (au dernier recensement) forme habituellement à elle seule une subdivision de recensement unifiée. La subdivision de recensement unifiée porte généralement le nom de sa subdivision de recensement qui comprend la plus grande superficie.

**Subdivision de recensement** : Terme qui désigne les municipalités (telles que définies par les lois provinciales) ou leur équivalent. À Terre-Neuve-et-Labrador, en Nouvelle-Écosse et en Colombie-Britannique, l'expression désigne également les régions géographiques créées et délimitées par Statistique Canada, en collaboration avec les provinces.

**Secteur de dénombrement**<sup>3</sup> : Terme utilisé par le recensement et qui correspond à la région géographique dénombrée par un recenseur.

**Circonscription électorale fédérale**<sup>4</sup> : Un endroit ou un territoire dont les habitants sont en droit d'élire un député à la Chambre des communes (source : *Loi électorale du Canada*, 1990).

**Code postal** : Un code alphanumérique à six caractères établi et utilisé par la Société canadienne des postes pour le traitement (tri et distribution) du courrier.

## Renseignements sur les exploitations agricoles

### Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)

Depuis l'année de référence 2001, les données de toutes les sources de données offertes dans la BDCEA sont calculées d'après le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN 2002), qui remplace la Classification type des industries (CTI) de 1980<sup>5</sup>. Les séries de données chronologiques pour toutes les sources de données ont été reproduites en fonction du SCIAN afin de faciliter la transition entre la CTI<sup>6</sup> et le SCIAN.

Le SCIAN a été révisé en 2007 afin de rendre compte de la transformation des économies canadienne et mondiale, laquelle continue d'avoir une incidence sur les systèmes de classification. À compter de l'année de référence 2007, le SCIAN 2007 remplace le SCIAN 2002. L'incidence sur les types d'exploitations agricoles est négligeable.

Le SCIAN est un système de classification des industries qui a été conçu par les organismes statistiques du Canada, du Mexique et des États-Unis. Créé dans le contexte de l'Accord de libre-échange nord-américain, le SCIAN vise à fournir des définitions communes de la structure industrielle des trois pays, ainsi qu'un cadre statistique commun pour faciliter l'analyse des trois économies. Le SCIAN est articulé autour des principes de l'offre ou de la production, afin de s'assurer que les données sur les industries qui sont classées en fonction du Système se prêtent à l'analyse de questions liées à la production, comme le rendement industriel.

Le SCIAN a une structure hiérarchique et utilise un système de numérotation à six chiffres. Les deux premiers chiffres désignent le secteur (le secteur agricole étant représenté par le 11 — Agriculture, foresterie, pêche et chasse), le troisième chiffre, le sous-secteur, le quatrième chiffre, le groupe, le cinquième chiffre, la classe et le sixième chiffre, la classe nationale. Le SCIAN qui contient les classes canadiennes s'appelle le SCIAN Canada.

### Programme des données fiscales (PDF)

Le PDF a adopté le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord à compter de l'année de référence 2001. Les séries de données du PDF fondées sur la CTI-E de 1980, qui ont été publiées jusqu'à l'année de référence 2001 (données provisoires), ne sont désormais plus produites. Les données des années antérieures, qui remontent à 1987, ont été refondues en fonction du SCIAN 2002. Chaque enregistrement a été revu et le type d'exploitation agricole a été réassigné selon le SCIAN 2002. À compter de l'année de référence 2007, le SCIAN 2007 remplace le SCIAN 2002.

### Enquête financière sur les fermes (EFF)

L'année de référence 2001 est la dernière année pour laquelle les données de l'EFF ont été publiées selon la CTI. Les données de 2001 et des années précédentes ont été converties directement au SCIAN 2002. À compter de l'année de référence 2007, le SCIAN 2007 remplace le SCIAN 2002.

### Autres sources de données

Comme pour l'EFF, toutes les séries de données tirées de l'**Enquête de juin sur les cultures (EJC)**, de l'**Enquête de juillet sur le bétail (EJB)** et de l'**Enquête nationale sur les fermes (ENF)** ont été converties directement au SCIAN; l'année de référence 2000 est la dernière année pour laquelle les données de l'EJC et de l'EJB ont été produites à partir de la CTI. À compter de l'année de référence 2007, le SCIAN 2007 remplace le SCIAN 2002.

**Type d'exploitation**<sup>1</sup> : Pour chacune des sources ayant servi à l'élaboration de la base de données, le type d'exploitation a été déterminé en se fondant sur le pourcentage que représente les ventes de produits agricoles. Ainsi, c'est le produit ou groupe de produits qui représente au moins 50 %<sup>7</sup> des ventes de la ferme qui détermine l'activité principale de l'exploitation (type de ferme **primaire**). Les fermes sont par ailleurs classées selon leur activité secondaire (type de ferme **secondaire**), c'est-à-dire en fonction du produit ou

groupe de produits qui représente la seconde part en importance dans les ventes totales de l'exploitation. Tel que noté précédemment, on se sert du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) pour classer les types d'exploitations.

Le **degré de spécialisation** est une autre variable de base qui est offerte pour permettre la désagrégation des données. Cette variable permet de mesurer le pourcentage de la contribution d'un produit particulier ou d'un groupe de produits en fonction des ventes agricoles totales d'une ferme. Par exemple, si dans une ferme d'élevage de bovins de boucherie, la vente de bovins représente 90 % du chiffre des ventes totales de produits agricoles, alors le degré de spécialisation dans l'élevage de bovins sera de 90 %.

Les 11 types d'exploitations normalisés sur lesquels s'appuient les données de la BDCEA sont énumérés ci-dessous. Ces types d'exploitations agricoles se trouvent aussi dans la plus récente version de la **Base de données financières des exploitations agricoles canadiennes** ([21F0001X](#)). On trouve au **tableau A.1** la liste complète des différents types d'exploitations et les données pouvant être produites pour chacune des sources de données.

## Types d'exploitations

Culture de plantes oléagineuses et de céréales  
Culture de pommes de terre  
Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre)  
Culture de fruits et de noix  
Culture en serre et en pépinière et floriculture  
Autres cultures agricoles  
Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement  
Élevage de bovins laitiers et production laitière  
Élevage de porcs  
Élevage de volailles et production d'œufs  
Autres types d'élevage

Le SCIAN divise les établissements du secteur agricole en deux sous-secteurs : les cultures agricoles et l'élevage.

### Les cultures agricoles (code SCIAN 111)

Ce sous-secteur comprend les établissements, tels les fermes, vergers, plantations, serres et pépinières, dont l'activité principale est la culture agricole, la culture de plantes, de plantes grimpances, d'arbres et de leurs semences (à l'exception des établissements qui se consacrent à la foresterie). Les facteurs d'intrant, notamment la qualité des terres, les conditions climatiques, le type de matériel, la quantité et le type de main-d'œuvre requis, ont été pris en considération dans la définition des classes. En règle générale, le processus de production arrive à terme lorsque le produit brut ou le produit cultivé est prêt à être mis sur le marché, c'est-à-dire lorsqu'il atteint le point de première vente ou de fixation des prix. Les établissements inclus dans ces classes peuvent utiliser des méthodes de cultures agricoles traditionnelles, employer des intrants agricoles modifiés ou améliorés, ou utiliser des méthodes de cultures agricoles biologiques.

Un établissement est rangé dans une classe du SCIAN ou dans une classe nationale de ce sous-secteur si 50 % ou plus de sa production agricole est constituée des cultures de la classe en question. Les établissements dont 50 % ou plus des activités se rapportent aux cultures agricoles, mais dont aucun produit ou famille de produits ne représente 50 % de la production, sont considérés comme des fermes de culture mixte et figurent à la rubrique 11199. Toutes les autres cultures agricoles, sauf les établissements pour qui les plantes oléagineuses et les céréales constituent 50 % ou plus de la production, qui se retrouvent à la rubrique 11119, Autres cultures céréalières.

Les types d'exploitations normalisés de la BDCEA dans le sous-secteur des **cultures agricoles** sont :

### Culture de plantes oléagineuses et de céréales (code SCIAN 1111)

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de céréales et de plantes oléagineuses. Les établissements dont l'activité principale est la production de semences se trouvent dans la classe de la culture appropriée.

### **Culture de pommes de terre (code SCIAN 111211)**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de pommes de terre, ignames et de pommes de terre de semence.

### **Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre) (code SCIAN 111219)**

Cette classe canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe canadienne et dont l'activité principale est la culture de légumes et de melons. Sont également compris dans cette classe canadienne les établissements dont l'activité principale est la production de semences potagères et de semences de melons, sauf les pommes de terre de semence, ainsi que de légumes et de melons à repiquer.

### **Culture de fruits et de noix (code SCIAN 1113)**

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des fruits et des noix.

### **Culture en serre et en pépinière et floriculture (code SCIAN 1114)**

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture protégée de toutes sortes, la culture en pépinière et la floriculture. La culture protégée comprend notamment la culture en serre, sous châssis froid, sous un abri en coton ou sous un abri en lattis. Les plantes cultivées en sont retirées lorsqu'elles atteignent divers stades de maturité.

### **Autres cultures agricoles (code SCIAN 1119)**

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est la culture d'autres produits, comme le tabac, les arachides, la betterave à sucre, le coton, la canne à sucre, le foin, l'agave, les herbes et épices, la menthe, le houblon et les semences de foin et de gazon. Les cultures agricoles mixtes et la récolte de l'eau d'érable sont comprises dans ce groupe.

### **Élevage (code SCIAN 112)**

Ce sous-secteur comprend les établissements, comme les ranchs, les fermes et les parcs d'engraissement, dont l'activité principale est l'élevage, la production de produits d'origine animale et l'engraissement des animaux. Les facteurs d'intrant, notamment la qualité des pâturages, les bâtiments spécialisés, le type de matériel, la quantité et le type de main-d'œuvre requis, ont été pris en considération dans la définition des classes. Un établissement est rangé dans une classe du SCIAN ou dans une classe nationale de ce sous-secteur si 50 % ou plus de sa production agricole est constituée des produits de la classe en question. Les établissements dont 50 % ou plus des activités se rapportent à l'élevage des animaux, mais dont aucun produit ou famille de produits ne représente 50 % de la production, sont considérés comme des fermes d'élevage mixte et figurent à la rubrique 11299, Tous les autres types d'élevage.

Les types d'exploitations normalisés de la BDCEA dans le sous-secteur de l'**élevage** sont :

### **Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement (code SCIAN 112110)**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage et l'engraissement des bovins. Est également compris dans cette classe l'élevage des bovins en vue du renouvellement du troupeau laitier.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est la traite des bovins laitiers (Élevage de bovins laitiers et production laitière).

### **Élevage de bovins laitiers et production laitière (code SCIAN 112120)**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la traite des bovins laitiers.

Exclusion(s): Établissements dont l'activité principale est : l'élevage, l'affouragement et l'engraissement des bovins (Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement); l'élevage de bovins laitiers de remplacement (Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement); la traite des chèvres (Élevage de chèvres).



En ce qui a trait aux fermes d'élevage de bovins laitiers et de production laitière, la règle de 50 % ou plus est quelque peu différente — seulement 40 % ou plus des ventes agricoles proviennent de la vente de produits laitiers et 10 % ou plus de l'élevage et de la vente de bovins laitiers.

### **Élevage de porcs (code SCIAN 112210)**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage des porcs.

### **Élevage de volailles et production d'œufs (code SCIAN 1123)**

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la reproduction, l'accoupage et l'élevage de la volaille d'abattage et de pondeuses.

### **Autres types d'élevage (code SCIAN 112A)**

Le code SCIAN 112A, qui a été créé par la Division de l'agriculture de Statistique Canada, comprend les deux groupes suivants : l'élevage de moutons et de chèvres (code SCIAN 1124) et les autres types d'élevage (code SCIAN 1129). Le premier groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de moutons et de chèvres ainsi que l'alimentation ou l'engraissement des agneaux. Le deuxième groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est l'élevage d'animaux comme les abeilles, les chevaux et autres équidés, les lapins et autres animaux à fourrure, les lamas, les chevreuils, les vers, les grillons, les animaux de laboratoire et les animaux de maison, notamment les chiens, les chats, les oiseaux de compagnie et autres animaux familiers. Est également comprise dans ce groupe la fabrication de produits d'origine animale, comme le miel et d'autres produits d'apiculture. De plus, les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte d'animaux rangés dans d'autres classes sont compris dans ce groupe lorsqu'aucun animal ne prédomine.

Une description détaillée des activités pour chacun des codes et des titres des classes du SCIAN Canada est présentée à l'[annexe D](#).

**Revenu<sup>1</sup>** : Désigne le total des revenus d'exploitation, c'est-à-dire les revenus provenant de la vente de produits agricoles ainsi que les paiements et les subventions au titre de l'agriculture. Les revenus provenant de la vente de produits de la forêt et les ventes entre exploitations agricoles sont également pris en compte.

Les estimations sur le revenu calculées à partir de la BDCEA sont présentées selon les mêmes catégories de revenus normalisées que dans les tableaux préétablis. Les catégories sont les suivantes :

10 000 \$ à 24 999 \$  
25 000 \$ à 49 999 \$  
50 000 \$ à 99 999 \$  
100 000 \$ à 249 999 \$  
250 000 \$ à 499 999 \$  
500 000 \$ à 999 999 \$  
1 000 000 \$ et plus

**Genre d'organisation** : Il y a deux catégories possibles : exploitation agricole constituée en société et exploitation agricole non constituée en société.

### **Renseignements sur l'exploitant**

**Âge** : Le PDF contient des données sur l'âge des exploitants agricoles.

**Sexe** : Le PDF contient également des données sur le sexe des exploitants agricoles.

**État matrimonial** : L'état matrimonial est défini à partir de 5 variables : la personne est mariée, veuve, divorcée, séparée ou célibataire.

Pour de plus amples renseignements concernant les variables relatives aux exploitants agricoles et pour connaître leur disponibilité, communiquer avec la [Division de l'agriculture](#).

1. Variables actuellement offertes dans la BDFEAC.
2. Les RAR sont indiquées sur les cartes présentées à [l'annexe E](#). Toutes les cartes sont basées sur les limites du Recensement de l'agriculture de 2006.
3. Non disponible après l'année de référence 2000.
4. Non disponible après l'année de référence 2005.
5. Le SCIAN Canada remplace à la fois la Classification type des industries pour établissements (CTI-E) de 1980 et la Classification canadienne type des industries pour compagnies et entreprises (CTI-C) de 1980.
6. La CTI est un système de classification développé par Statistique Canada pour désigner les différents types d'industries.
7. La règle de 51 % ou plus des ventes était utilisée par la BDCEA pour déterminer le type de ferme primaire selon la CTI.

**Tableau A.1 Codes et titres des types d'exploitations basés sur la structure du SCIAN  
et disponibilité selon la source de données**

Types d'exploitations	Codes SCIAN	Programme des données fiscales	Enquête financière sur les fermes	Enquête de juin sur le bétail	Enquête de juillet sur les cultures	Enquête nationale sur les fermes
<b>Cultures agricoles</b>	<b>111</b>	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
<b>Culture de plantes oléagineuses et de céréales</b>	<b>1111</b>	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Culture du soja	111110	disponible	.	.	.	.
Culture de plantes oléagineuses (sauf le soja)	111120	disponible	.	disponible	disponible	disponible
Culture de pois et de haricots secs	111130	disponible	.	disponible	disponible	disponible
Culture du blé	111140	disponible	.	disponible	disponible	disponible
Culture du maïs	111150	disponible	.	disponible	disponible	disponible
Culture du riz	111160	.	.	.	.	.
Autres cultures céréalières	111190	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
<b>Culture de légumes et de melons</b>	<b>1112</b>	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Culture de pommes de terre	111211	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre)	111219	disponible	disponible	disponible	disponible	.
<b>Culture de fruits et de noix</b>	<b>1113</b>	disponible	disponible	disponible	disponible	.
Culture d'oranges	111310	.	.	.	.	.
Culture d'agrumes (sauf les oranges)	111320	.	.	.	.	.
Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes)	111330	.	.	.	.	.
<b>Culture en serre et en pépinière et floriculture</b>	<b>1114</b>	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Culture de champignons	111411	disponible	.	disponible	disponible	.
Autres cultures vivrières en serre	111419	.	.	.	.	.
Culture en pépinière et arboriculture	111421	.	.	.	.	.
Floriculture	111422	.	.	.	.	.
Culture en pépinière, floriculture et autres cultures en serre	111488 <sup>2</sup>	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
<b>Autres cultures agricoles</b>	<b>1119</b>	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Culture du tabac	111910	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Culture du coton	111920	.	.	.	.	.
Culture de la canne à sucre	111930	.	.	.	.	.
Culture du foin	111940	disponible	.	disponible	disponible	disponible
Culture mixte de fruits et de légumes	111993	disponible	.	disponible	disponible	disponible
Production de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable	111994 <sup>1</sup>	disponible	.	disponible	disponible	.
Toutes les autres cultures agricoles diverses	111999	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
<b>Élevage</b>	<b>112</b>	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
<b>Élevage de bovins</b>	<b>1121</b>	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement	112110	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Élevage de bovins laitiers et production laitière	112120	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
<b>Élevage de porcs</b>	<b>1122</b>	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Élevage de porcs	112210	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau A.1 Codes et titres des types d'exploitations basés sur la structure du SCIAN  
et disponibilité selon la source de données (fin)**

Types d'exploitations	Codes SCIAN	Programmes des données fiscales	Enquête financière sur les fermes	Enquête de juin sur le bétail	Enquête de juillet sur les cultures	Enquête nationale sur les fermes
<b>Élevage de volailles et production d'oeufs</b>	<b>1123<sup>3</sup></b>	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Production d'oeufs de poules	112310 <sup>4</sup>	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage	112320	.	disponible	.	.	disponible
Élevage de dindons	112330	.	disponible	.	.	.
Élevage de volailles combiné à la production d'oeufs	112391	.	.	.	.	.
Élevage de toutes autres volailles	112399	.	disponible	.	.	.
Élevage de poulets à griller, de dindons et de toutes autres volailles	112388 <sup>2</sup>	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Couvoirs	112340	disponible	.	disponible	disponible	.
<b>Élevage de moutons et de chèvres</b>	<b>1124</b>	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Élevage de moutons	112410	.	.	.	.	.
Élevage de chèvres	112420	.	.	.	.	.
<b>Aquaculture</b>	<b>1125</b>	.	.	.	.	.
Aquaculture	112510	.	.	.	.	.
<b>Autres types d'élevage</b>	<b>1129</b>	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Apiculture	112910	disponible	disponible	disponible	disponible	.
Élevage d'animaux à fourrure et de lapins	112930	disponible	disponible	disponible	disponible	.
Élevage de chevaux et d'autres équidés	112920	.	disponible	.	.	.
Tous les autres types d'élevage divers	112999	.	disponible	.	.	.
Élevage de chevaux et tous les autres types d'élevage	112988 <sup>2</sup>	disponible	.	disponible	disponible	.
Élevage mixte d'animaux	112991	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible
Autres types d'élevage	112888 <sup>2,5</sup>	disponible	disponible	disponible	disponible	disponible

1. Nouvelle classe SCIAN pour 2007.

2. Ces codes ont été créés par la Division de l'agriculture de Statistique Canada. Les codes officiels du SCIAN sont 1114A, 1123A, 1129A et 112A.

3. À partir de l'année de référence 2001, le code SCIAN 1123 comprend le code SCIAN 112340 pour le Programme des données fiscales, l'Enquête de juin sur les cultures et l'Enquête de juillet sur le bétail.

4. À partir de l'année de référence 2002, les couvoirs sont inclus dans la Production d'oeufs de poules du SCIAN pour l'Enquête financière sur les fermes.

5. Le code SCIAN 112A comprend le code SCIAN 1124 et le code SCIAN 1129.

## Annexe B Description des variables du PDF

La BDCEA offre une grande variété de variables sur les caractéristiques physiques et les informations financières tirées de différentes enquêtes. La présentation normalisée des variables figure aux **tableaux 1 à 5**. Bien que d'autres variables soient offertes, nous vous recommandons celles qui figurent dans le tableau, car elles représentent les estimations les plus fiables obtenues grâce à l'utilisation la plus efficace de chacune des sources de données.

La présentation normalisée des variables du PDF figure ci-dessous et dans les pages qui suivent. Tous les codes à quatre chiffres indiquent des agrégations dont certaines ont été énumérées et définies au besoin.

### Revenus

#### R2040 Total des revenus d'exploitation, y compris :

##### R2020 Total des revenus au titre des cultures, y compris :

##### R2005 Total des revenus au titre des céréales et oléagineux, y compris :

- R400 Blé de tous genres — blé d'hiver, blé de printemps, blé dur, blé roux de printemps et blé d'utilité générale<sup>1</sup>
- R401 Avoine<sup>1</sup>
- R402 Orge<sup>1</sup>
- R405 Canola (colza)<sup>1</sup>
- R406 Soya<sup>1</sup>
- R407 Maïs — maïs-grain et maïs de semence<sup>1</sup>
- R423 Petites céréales non précisées et autres céréales — catégorie utilisée lorsque l'agriculteur déclare un montant se rapportant aux autres petites céréales ou un montant global à ce titre<sup>1</sup>
- R2002 Céréales et oléagineux non précisés et autres grains — seigle, lin, pois et haricots secs (haricots blancs, haricots rouges, pois secs, lentilles sèches et légumineuses sèches) et graines oléagineuses non précisées et autres<sup>1</sup>

##### R2000 Total des revenus au titre des autres cultures, y compris :

- R410 Pommes de terre — pommes de terre de consommation, pommes de terre de semence et de transformation
- R2006 Fruits et légumes, y compris :
  - R421 Fruits
  - R411 Légumes (cultivés hors serre) — artichauts, asperges, haricots jaunes, haricots verts, betteraves de table, brocoli, chou de Bruxelles, choux, carottes, choux-fleurs, céleri, maïs sucré, concombres, ail, raifort, poireaux, laitue, oignons, pois, piments, citrouilles, radis, rhubarbe, rutabagas (navets) de consommation, épinards, courges, tomates et semences de légumes
- R412 Tabac — tabac blond, tabac en feuille et tabac brun
- R2011 Produits de serre, de pépinière et de floriculture, y compris :

- R414 Champignons
- R415 Produits de serre et de pépinière — pépinières, serres et exploitations de floriculture (aussi inclus : plantes, arbustes et arbres ornementaux; fleurs à couper et de plein champ; boutures racinées; semences et bulbes; et gazonnières)
- R471 Arbres de Noël
  
- R435 Récoltes de fourrage (y compris les graines fourragères) — foin, luzerne, trèfle et semence de trèfle, trèfle hybride, fléole des prés et fétuque, et graines de graminées
  
- R3009 Autres cultures, y compris :
  - R437 Cultures non précisées (Québec seulement) — catégorie utilisée lorsque l'agriculteur déclare un montant global pour les revenus au titre des cultures (s'applique avant 1993)
  
  - R2012 Autres cultures, y compris :
    - R413 Ginseng
    - R427 Autres grandes cultures — betteraves à sucre, houblon, betteraves fourragères et navets (pour le bétail)
    - R465 Produits de l'érable — sirop d'érable, sucre d'érable et tire d'érable

**R2025 Total des revenus au titre du bétail et des produits, y compris :**

- R2016 Bovins, y compris :
  - R440 Animaux vendus — bovins — bouillons (d'engraissement), génisses, vaches (laitières et de boucherie), veaux et taureaux
  - R468 Transplantations d'embryons<sup>2</sup>
  
- R441 Porcs — le terme englobe — porcs, porcelets sevrés, jeunes truies, porcs d'engraissement, truies, verrats castrés, verrats et cochons
  
- R2017 Volaille et œufs, y compris :
  - R442 Animaux vendus — volaille — poussins femelles, poulettes, poules, jeunes coqs, chapons, poulets commerciaux à griller et à rôtir, dindes, canards, oies et autres volailles
  - R445 Œufs
  - R497 Poussins provenant des couvoirs et œufs d'incubation<sup>3</sup>
  
- R443 Moutons et chèvres — moutons, chèvres, agneaux, laine et lait de chèvre
  
- R2018 Produits laitiers et subventions, y compris :
  - R450 Lait et crème — pour le lait liquide ou industriel
  - R455 Subventions laitières<sup>4</sup>
  
- R2019 Autres animaux et produits, y compris :
  - R444 Animaux vendus — autres — autres animaux comme les chevaux, poneys, chiens, etc.
  - R460 Abeilles, miel — abeilles, miel (naturel et transformé) et cire d'abeilles
  - R461 Fourrures — animaux à fourrure élevés en captivité ou peaux de ces animaux, y compris l'élevage de renards, de chinchillas, de visons et de lapins
  - R477 PMU (urine de jument gravide)
  - R498 Aquaculture<sup>3</sup>
  - R499 Insémination artificielle, semence bovine, service de haras<sup>3</sup> et transplantation d'embryons<sup>5</sup>

**R2030 Total des autres revenus, y compris :**

- R3011 Paiements de programme et produits d'assurance — il s'agit des revenus qui proviennent des programmes provinciaux de stabilisation, du Régime d'assurance-revenu brut (RARB — maintenant terminé), des paiements et des autres subventions (comme les programmes d'encouragement à l'élevage des porcs, les paiements à l'acre, l'aide au défrichage et les subventions gouvernementales), ainsi que les montants totaux déclarés pour les subventions, les ristournes et les remboursements. Les paiements de programme comprennent également les produits d'assurance provenant de programmes (privés et gouvernementaux) au titre des cultures et du bétail, qui sont versés à cause de mauvaises conditions météorologiques, de maladies ou d'autres motifs. Les paiements provenant des programmes fédéraux et provinciaux de Gestion des risques de l'entreprise et d'aide en cas de catastrophe y sont également inclus. Les subventions à la production laitière<sup>4</sup> ne font pas partie des paiements de programme, ni les retraits du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)<sup>5</sup> effectués par les fermes non constituées en société.
- R475 Travaux à forfait et location de machines — travail à forfait, travail à contrat, location ou location à bail de machinerie, remorquage, camionnage pour compte d'autrui, moissonnage, moissonnage-battage, pulvérisation et poudrage des cultures, ensemencement, séchage, emballage, nettoyage et traitement des semences
- R2027 Revenus de location, y compris :
- R457 Revenus provenant de la location de contingents (quotas) — (lait, tabac, etc.)
  - R481 Revenus provenant de la location de terrains et de bâtiments
  - R482 Autres revenus de location — location de concessions de pétrole ou de gaz naturel, droits de passage et location de routes
- R2021 Autres produits de la forêt, y compris :
- R470 Bois (y compris droits de coupe) — rondins, arbres, poteaux de clôture en bois ou tout autre produit connexe de la forêt, comme par exemple les copeaux ou la dosse
- moins R353 dépenses au titre de l'abattage
- R2004 Avances en espèces (nettes) — R425 avances en espèces moins R315 remboursements d'avances en espèces  
Nota : Ce montant comprend les paiements de la Commission du blé déclarés sur les relevés.
- R2029 Revenus divers, y compris :
- R459 Remboursements de contingents ou de prélèvements
  - R467 Sable ou gravier — sable, gravier, terre ou terre végétale
  - R479 TPS
  - R480 Ristournes — dividendes des groupements céréaliers, paiements des coopératives, revenus des coopératives, etc.
  - R500 Autres revenus agricoles sauf le revenu de location — revenus divers
  - R508 Part de profit
  - R649 Intrants achetés pour la revente — vendus — produits agricoles achetés et vendus mais qui n'ont subi aucune transformation agricole (c.-à-d., engrais, produits chimiques et bois vendus pour la revente, etc.)
  - R650 Extrants achetés pour la revente — vendus — produits agricoles achetés en plus de ceux cultivés ou produits (c.-à-d., céréales, fruits, produits, légumes ou petits fruits, etc.)
  - R651 Revenus au titre des courses de chevaux (< 100 % — liés au code R354 dépenses au titre des courses de chevaux) (catégorie utilisée lorsque l'agriculteur déclare des dépenses au titre des courses de chevaux)
- moins R351 intrants achetés pour la revente (voir R649 intrants achetés pour la revente)

moins R352 extrants achetés pour la revente (voir R650 extrants achetés pour la revente)

moins R354 dépenses au titre des courses de chevaux (< 100 % — voir R651 les revenus au titre des courses de chevaux)

**R2045 Total, rajustements des revenus, y compris :**

R458 Vente de contingents (quotas)

R469 Récupération de la déduction pour amortissement (DPA) — récupération de la DPA, et la DPA de l'année précédente, etc.

R2041 Rajustement de l'inventaire, y compris :

R635 Rajustement obligatoire de l'inventaire<sup>7</sup>

R641 Rajustement facultatif de l'inventaire<sup>7</sup>

R2042 Revenus non applicables — revenus non tirés de la vente de produits agricoles

**R2050 Revenu agricole brut aux fins d'impôt (R2040 plus R2045)**

**Dépenses**

**R2140 Total des dépenses d'exploitation, y compris :**

**R2105 Total des dépenses au titre des cultures, y compris :**

R230 Engrais et chaux

R235 Pesticides — pesticides, herbicides, insecticides et fongicides ou tout autre type de produits chimiques tels que les produits pulvérisables en liquide ou en poudre destinés aux récoltes ou aux animaux

R240 Semences et plants — aussi plantes ornementales, boutures racinées et bulbes

R264 Dépenses non précisées (serres et pépinières) — catégorie utilisée lorsque l'agriculteur déclare des dépenses globales au titre des serres ou des pépinières (avant 1990)

R265 Contenants, ficelle et fil pour emballage — sacs, conteneurs, ficelle et le matériel servant à emballer, à contenir ou à expédier des produits agricoles

R2102 Autres dépenses au titre des cultures, y compris :

R314 Irrigation — toutes dépenses directement associées à l'irrigation de la ferme, y compris les droits d'utilisation de l'eau

R324 Fournitures pour les cultures — catégorie utilisée lorsque l'agriculteur déclare un montant global ou unique au titre des « fournitures pour les cultures »

**R2110 Total des dépenses au titre du bétail, y compris :**

R245 Achats de bovins — bovins, bovins d'engraissement, bovins de long engraissement, vaches laitières ou de boucherie, taureaux et veaux<sup>8</sup>

R246 Achats de porcs — porcs tels que les verrats de reproduction, jeunes truies, truies et porcelets sevrés<sup>8</sup>

R247 Achats de volaille et d'œufs — poussins femelles, poulettes, poulets à griller, poules pondeuses, canards, oies, dindes et autres volailles<sup>8</sup>



- R248 Achats de moutons et d'agneaux — moutons, agneaux et chèvres<sup>8</sup>
- R249 Autres achats de bétail — chevaux, poneys, visons, renards, lapins, autruches et abeilles (ou colonies d'abeilles)<sup>8</sup>
- R250 Aliments, compléments, paille et litière — foin, paille, céréales fourragères comme l'avoine, l'orge et le maïs; des compléments tels que le sel, les minéraux, les vitamines, les concentrés et les succédanés de lait; articles de litières tels que les copeaux et sciures de bois
- R255 Honoraires de vétérinaire, frais pour les médicaments et l'insémination — honoraires de vétérinaire, frais pour les médicaments, ainsi que l'insémination, service de haras, semence bovine, transplantation d'embryons, dépistage des infections et castration
- R2107 Autres dépenses au titre du bétail, y compris :  
 R312 dépenses encourues pour l'Association de l'amélioration des troupeaux laitiers et dépenses de classement des animaux  
 R323 fournitures pour le lait ou le bétail

**R2120 Total des dépenses au titre des machines, y compris :**

- R270 Petits outils
- R2111 Dépenses nettes de carburant pour machines, camions, autos, y compris :  
 R220 Dépenses au titre de l'utilisation des machines agricoles et des camions — essence, carburant diesel et huile  
 R225 Dépenses au titre de l'utilisation des autos (fraction agricole) — essence et huile  
 moins R485 remboursement de la taxe sur l'essence
- R2112 Réparations, permis et assurances, y compris :  
 R221 Dépenses au titre de l'utilisation des machines agricoles et des camions — réparations, permis et assurances  
 R226 Dépenses au titre de l'utilisation des autos (fraction agricole) — réparations, assurances et permis

**R2135 Total des dépenses générales, y compris :**

- R2121 Salaires (y compris RPC, RRQ, AE), y compris :  
 R195 Salaires (y compris RPC, RRQ ou AE) — salaires et traitements versés aux employés agricoles ainsi que le coût réel d'hébergement et des repas. Y figurent aussi les salaires et traitements payés aux enfants et au conjoint, et tous les avantages sociaux des employés. Cette composante est nette des traitements et salaires versés à l'exploitant même ou aux associés pour le secteur non constitué en société.
- R2122 Loyers, y compris :  
 R205 Loyer (terres, bâtiments et pâturages)  
 R318 Location de quotas
- R275 Assurances
- R285 Téléphone (fraction agricole)
- R2123 Électricité, dépenses nettes (fraction agricole), y compris :  
 R290 Électricité (fraction agricole)  
 moins R488 remboursements au titre de l'électricité

- R295 Chauffage (fraction agricole) — gaz naturel, charbon ou mazout destiné au chauffage des bâtiments agricoles, combustible servant au séchage du tabac et des cultures ainsi qu'au chauffage des serres
  
- R300 Travaux à forfait et location de machines — moissonnage, moissonnage-battage, pressage, battage, poudrage et pulvérisation des cultures, préparation du sol, ensemencement, sarclage, séchage des céréales, nettoyage et traitement des semences, lavage des moutons dans un bain parasiticide, tondage des moutons, pulvérisation du bétail, analyse du sol, forgeage, pension et pansage des animaux, dépenses au titre de la location ou de la location à long terme de machines dans le but de générer un revenu agricole, ainsi que les frais d'abattage, de boucherie, de découpage et d'emballage
  
- R2126 Frais d'intérêts nets — intérêts sur hypothèques immobilières, prêts pour machinerie, etc.  
moins R487 remboursements d'intérêts
  
- R2127 Impôts fonciers nets, y compris :
  - R215 Impôts fonciers payés pour les terres et les bâtiments agricoles ainsi que la part des impôts au titre de la maison de ferme principale de même que les impôts scolaires et municipaux
  - moins R486 remboursements d'impôts fonciers et ceux au chapitre des terres
  
- R2128 Réparations de bâtiments et clôtures
  
- R2129 Dépenses de commercialisation, y compris :
  - R305 Transport de marchandises et camionnage — transport des produits agricoles au marché
  - R328 Frais de vente — commissions, ventes aux enchères et étals en bordure de route
  - R332 Cotisations aux offices de commercialisation — par exemple l'Office de commercialisation du lait et l'Office de commercialisation des œufs, aussi prélèvements sur produits laitiers ainsi que les amendes relatives aux quotas de production de lait
  
- R2131 Frais divers, y compris :
  - R280 Comptabilité, frais juridiques, fournitures de bureau, publicité, cotisations, abonnements
  - R283 Remboursement de paiements en trop provenant d'un programme d'assurance
  - R308 Dépenses au titre de participation
  - R311 Sable, terre et gravier
  - R320 Autres dépenses agricoles — diverses
  - R322 Fournitures pour la ferme — par exemple oxygène et acétylène
  - R333 Prélèvements ou cotisations de stabilisation (prélèvements publics)
  - R263 Produits de l'érable — lorsque l'agriculteur déclare des dépenses globales
  - R267 Dépenses associées au bois — lorsque l'agriculteur déclare des dépenses globales
  - R307 Frais d'élevage — quand un total est déclaré
  - R317 Dépenses pour mauvaises créances (seulement les fermes constituées en société)
  - R660 Frais de bureau à domicile

**R2500 Bénéfice net d'exploitation (R2040 total des revenus d'exploitation moins R2140 total des dépenses d'exploitation)**

**R2145 Total, rajustements des dépenses, y compris :**

- R310 Défrichage et amélioration des terres — forage ou creusage de puits artésiens, essouchage, épierrage, etc.
- R316 Drainage
- R2141 Rajustement de l'inventaire, y compris :
  - R326 Rajustement obligatoire de l'inventaire<sup>7</sup>
  - R327 Rajustement facultatif de l'inventaire<sup>7</sup>
- R330 Déduction pour amortissement — montant déduit pour les biens amortissables
- R331 Déduction relative aux biens en immobilisation admissibles — toutes les dépenses en immobilisation admissibles pour l'achat de biens en immobilisation incorporels qui seront utilisés dans l'entreprise agricole, p. ex. contingents de lait ou de tabac ou d'autres droits gouvernementaux qui sont accordés pour une période illimitée
- R350 Dépenses non applicables — frais qui n'ont pas été engagés dans le but de générer un revenu agricole
- R2142 Autres rajustements des dépenses, y compris :
  - R319 Achats de contingents (quota)
  - R309 Impôt sur le capital

**R2150 Total des dépenses aux fins d'impôt (R2140 plus R2145)****Revenus hors ferme<sup>9</sup>****Total des revenus hors ferme, y compris :**

- T6010<sup>10</sup> Salaires et traitements, y compris :
  - T101 Revenus d'emploi avant déductions
  - T104 Autres revenus d'emploi, y compris pourboires et gratifications moins T109 déduction — autres dépenses admissibles (s'applique avant 1988)
- T6020 Revenus nets d'entreprise
  - T135 Revenus d'entreprise
- T6030 Revenus nets de profession libérale
  - T137 Revenus de profession libérale
- T6040 Revenus nets de commissions
  - T139 Revenus de commissions
- T6050 Revenus nets d'activités de pêche
  - T143 Revenus de pêche
- T6060 Revenus nets d'un travail indépendant non agricole
- T6070 Revenus de placements, y compris :
  - T120 Montant imposable des dividendes
  - T126 Revenus nets de location
  - T121 Intérêts et autres revenus de placements
  - T122 Revenus nets de la société en commandite
- T6080 Revenus de pensions, y compris :
  - T113 Pension de sécurité de la vieillesse

T114	Prestations du RPC et RRQ
T115	Autres pensions ou pensions de retraite
T116	Choix du montant de pension fractionné <sup>11</sup>
T146	Versements nets des suppléments fédéraux <sup>12</sup>
T6090	Autres revenus hors ferme, y compris :
T117	Prestation universelle pour la garde d'enfants <sup>13</sup>
T118	Allocations familiales (s'applique avant 1993)
T119	Prestations d'assurance-emploi <sup>14</sup>
T128	Montant imposable de la pension alimentaire reçue
T130	Autres revenus
T144	Indemnités pour accidents du travail <sup>12</sup>
T145	Prestations d'assistance sociale <sup>12</sup>
TCHIL	— Prestation fiscale canadienne pour enfants <sup>15</sup>
FAQUE	— Allocations familiales du Québec <sup>16</sup>
FABC	— Allocations familiales de la Colombie-Britannique <sup>17</sup>
FABEN	— Allocations familiales <sup>18</sup>
T6092	REER (Revenu d'un régime enregistré d'épargne-retraite) <sup>19</sup>
T129	Revenu d'un régime enregistré d'épargne-retraite
T6095	Total des autres revenus hors ferme

**T6105 Total des revenus hors ferme (excluant T6091 Gains en capital imposables)**

T6091	Gains en capital imposables
T127	Gains en capital imposables

**T6100 Total des revenus hors ferme (incluant T6091 Gains en capital imposables)**

**Acquisition et cession d'éléments d'actif — jusqu'à l'année d'imposition 1995**

Les pourcentages qui suivent représentent les taux en vertu desquels l'Agence du revenu du Canada considère qu'un élément d'actif est amorti. Ces pourcentages sont en outre accompagnés des articles les plus courants de chaque catégorie. Pour obtenir une liste plus complète des éléments d'actif amortissables que comprend chaque catégorie, consulter le **Guide d'impôt — Revenus d'agriculture**.

<b>Catégorie 1</b>	<b>4 %</b> Bâtiments acquis après 1987 Barrages
<b>Catégorie 2</b>	<b>6 %</b> Tuyaux permanents
<b>Catégorie 3</b>	<b>5 %</b> Bâtiments acquis entre 1978 et 1988 Bassins — ciment, acier ou pierre Brise-lames — ciment ou pierre
<b>Catégorie 6</b>	<b>10 %</b> Brise-lames — bois Serres Clôtures — tous genres Bâtiments et parties constituantes — bois, galvanisés ou transportables
<b>Catégorie 7</b>	<b>15 %</b> Bateaux et parties constituantes

<b>Catégorie 8</b>	<b>20 %</b> Matériel apicole Nettoyeurs — grains ou semences Bâtiments d'entreposage Balles — tractées et faucheuses Outils de 200 \$ et plus Silos et remplisseurs de silo, etc.
<b>Catégorie 9</b>	<b>25 %</b> Avions acquis après le 25 mai 1976 Installations de production d'électricité (maximum 15 kW) acquises avant le 26 mai 1976
<b>Catégorie 10</b>	<b>30 %</b> Automobiles (y compris les voitures de tourisme — catégorie 10.1) Tracteurs, remorques, camions, chariots et traîneaux, etc. Matériel informatique et logiciels
<b>Catégorie 12</b>	<b>100 %</b> Outils de moins de 200 \$
<b>Catégorie 16</b>	<b>40 %</b> Avions acquis avant le 26 mai 1976
<b>Catégorie 17</b>	<b>8 %</b> Chemins ou autres surfaces revêtues (asphalte ou béton)
<b>Catégorie 34</b>	<b>25 % à 50 %</b> Matériel de conversion d'énergie éolienne en électricité
<b>Catégorie 50</b>	<b>Contingents (quotas)</b> <sup>20</sup>
<b>Catégorie 60</b>	<b>Autre</b> <sup>20</sup>

### Acquisition et cession d'éléments d'actif<sup>21</sup> — années d'imposition 1996 à 1999

#### Équipements (S140 et S240)

Catégorie 7	Bateaux et parties constituantes
Catégorie 8	Matériel apicole Nettoyeurs — grains ou semences Bâtiments d'entreposage Balles — tractées et faucheuses Outils de 200 \$ et plus Silos et remplisseurs de silo, etc.
Catégorie 9	Avions acquis après le 25 mai 1976 Installations de production d'électricité (maximum 15 kW) acquises avant le 26 mai 1976
Catégorie 10	Automobiles (y compris les voitures de tourisme — catégorie 10.1) Tracteurs, remorques, camions, chariots et traîneaux, etc. Matériel informatique et logiciels
Catégorie 12	Outils de moins de 200 \$
Catégorie 16	Avions acquis avant le 26 mai 1976
Catégorie 17	Chemins ou autres surfaces revêtues (asphalte ou béton)
Catégorie 34	Matériel de conversion d'énergie éolienne en électricité

#### Immeubles (S141 et S241)

Catégorie 1	Bâtiments acquis après 1987 Barrages
Catégorie 2	Tuyaux permanents

Catégorie 3	Bâtiments acquis entre 1978 et 1988 Bassins — ciment, acier ou pierre Brise-lames de ciment ou pierre
Catégorie 6	Brise-lames de bois Serres Clôtures de tous genres Bâtiments et parties constituantes — bois, galvanisés ou transportables

**Terrains (S142 et S242)**  
Terrain

**Contingents (Quotas)<sup>20</sup> (S150 et S250)**  
Catégorie 50 Contingents (quotas)

**Autre<sup>20</sup> (S160 et S260)**  
Catégorie 60 Autre

**Total (S198 et S298)**

1. La majeure partie des données se rapportant à cette variable étaient imputées pour les années 1996 à 2004 parce que la source des données fiscales déclarées électroniquement (TED) par les exploitations non constituées en société ne comprenait pas la ventilation des céréales et des oléagineux.
2. Avant 1996, l'insémination artificielle, la semence bovine et les services de haras étaient inclus. Depuis 1997, cette variable n'est plus disponible.
3. Disponible depuis 1996 dans le PDF.
4. Le subside laitier fédéral à la consommation a été éliminé graduellement sur une période de cinq ans prenant fin le 31 janvier 2002.
5. Les transplantations d'embryons sont incluses depuis 1997.
6. Les règles visant la fermeture du CSRN obligeaient les producteurs à retirer tous leurs fonds avant le 31 mars 2009.
7. Pour obtenir les définitions de ces termes, consulter le Guide d'impôt - Revenus d'agriculture fourni par l'Agence du revenu du Canada.
8. La majeure partie des données se rapportant à cette variable sont imputées pour les années 1996 et subséquentes parce que la plupart des sources des données (les formulaires imprimés et les formulaires électroniques pour les exploitations non constituées en société et l'Index général des renseignements financiers (IGRF) pour les exploitations constituées en société) ne comprennent pas la ventilation des achats de bétail.
9. Tous les postes qui suivent (à l'exception des variables TCHIL, FAQUE, FABC, FABEN et de certains postes dont les codes ont 4 chiffres) proviennent du formulaire T1 Générale de l'Agence du revenu du Canada et sont définis dans Votre guide d'impôt général et déclarations Impôt fédéral et provincial.
10. À compter de 1999, le total des salaires et traitements dans la série statistique sur le revenu hors ferme de la famille agricole comprend le revenu d'emploi exempt d'impôts gagné dans les réserves indiennes. À compter de 2000, ce changement est également reflété dans les séries sur le revenu hors ferme des exploitants agricoles.
11. À compter de 2007, les époux ou conjoints de fait peuvent choisir conjointement de fractionner leur revenu de pension. Afin d'éviter un double compte, le montant déclaré par le cessionnaire n'est pas inclus dans les estimations car le (la) pensionné(e) a déclaré le montant total de sa pension.
12. S'applique à partir de 1992.
13. Le programme de la Prestation universelle pour la garde d'enfants (PUGE) âgés de moins de 6 ans a été introduit en juillet 2006.
14. Le 1er juillet 1996, le Régime d'assurance-chômage est officiellement devenu le Régime d'assurance-emploi.
15. Le programme fédéral de la Prestation fiscale canadienne pour enfants (PFCE), qui a débuté en juillet 1998 pour appuyer l'initiative de la Prestation nationale pour enfants, remplace le programme de la Prestation fiscale pour enfants (PFE) précédent. La PFE, qui a été instaurée en janvier 1993, a remplacé le système universel d'allocations familiales et de crédits d'impôt pour enfants. Les estimations de 1993 du revenu hors ferme ne comprennent pas la prestation fiscale pour enfants.
16. En vigueur pour les années de référence 1994 à 1996. Ces prestations sont comprises dans les estimations du revenu hors ferme de la famille seulement.
17. En vigueur pour l'année de référence 1996. Ces prestations sont comprises dans les estimations du revenu hors ferme de la famille seulement.
18. Les allocations familiales de l'Alberta, de la Colombie-Britannique, du Nouveau-Brunswick et du Québec sont incluses dans la variable FABEN depuis 1997; les allocations familiales provinciales de la Nouvelle-Écosse, de l'Ontario et de la Saskatchewan, le sont depuis 1998; et celles de Terre-Neuve-et-Labrador, depuis 1999. Les allocations familiales provinciales sont comprises dans la série statistique du revenu hors ferme de la famille seulement.
19. À partir de 1999, seuls les revenus de REER des particuliers âgés de 65 ans et plus sont compris dans la série statistique sur le revenu hors ferme de la famille agricole. À compter de 2000, ce changement est également reflété dans les séries sur le revenu hors ferme des exploitants agricoles.
20. Ces classes ont été créées par la Division de l'agriculture de Statistique Canada.
21. Tous les secteurs sont couverts jusqu'à 1995. De 1996 à 1999, la série de données porte uniquement sur le secteur constitué en société et les organisations communautaires agricoles. Interruption de la série après les données de 1999.

## Annexe C Échantillon et méthodologie des enquêtes

### Programme des données fiscales

#### Échantillon

Dans le cadre du Programme des données fiscales (PDF), on procède chaque année à un échantillonnage des déclarations de revenus des exploitations agricoles constituées en société et des exploitations non constituées en société pour produire des estimations pour un ensemble de variables financières. Des données détaillées sont alors recueillies sur les variables suivantes : revenus et dépenses d'exploitation et revenus hors ferme des exploitants et des familles agricoles. Toutes les variables pour lesquelles des données ont été recueillies et les codes de ces variables sont fournis dans le [tableau 1](#).

Pour les années 1987 à 1989, l'échantillon du PDF comprenait des fermes des deux secteurs (fermes constituées en société et fermes non constituées en société) dans l'ensemble des provinces, sauf dans les Prairies. À partir de l'année d'imposition 1990, des exploitations des deux secteurs ont été échantillonnées dans toutes les provinces.

Pour plus de renseignements sur la taille des échantillons des enquêtes, voir le [tableau C.1 BDCEA – Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur](#).

#### Méthodologie

Les données du PDF sont établies à partir de deux sources distinctes : le fichier sur les exploitants agricoles autonomes (SEFA – Self-Employment File for Agriculture), dans lequel on prélève un échantillon aléatoire des déclarations de revenus pour les exploitations non constituées en société, et le fichier CORTAX<sup>1</sup> (Système de traitement des déclarations de revenus des sociétés), dans lequel on sélectionne un échantillon aléatoire des déclarations de revenus produites par des entreprises constituées en société classées comme exploitations agricoles selon le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN)<sup>2</sup> et ayant un chiffre de ventes de plus de 25 000 \$.

En 2008, les taux d'échantillonnage du secteur des entreprises agricoles non constituées en société ont varié. À Terre-Neuve-et-Labrador, un recensement a été effectué tandis qu'au Québec, le taux d'échantillonnage a été d'environ 39 %. Dans le secteur des entreprises agricoles constituées en société, un recensement a été effectué dans les provinces de l'Atlantique tandis qu'en Alberta, le taux d'échantillonnage a été d'environ 27 %.

Les données du secteur non constitué en société proviennent actuellement de trois types différents de déclarations de revenus : les formulaires imprimés, les formulaires électroniques (depuis 1992) et les déclarations conjointes Agri-stabilité/Agri-investissement-ARC<sup>3</sup> (depuis 2007). (Les formulaires conjoints CSRN-ARC<sup>4</sup> ont été utilisés de 1997 à 2002, et les formulaires conjoints PCSRA-ARC<sup>5</sup> ont été utilisés de 2003 à 2006.) Il y a trois types de formulaires imprimés : les formulaires imprimés traditionnels, les formulaires imprimés qui sont remplis au moyen de logiciels de préparation de déclarations de revenus conçus pour ne produire que des documents en version papier et les formulaires imprimés qui sont remplis au moyen de logiciels de préparation de déclarations de revenus qui impriment un code à barres bidimensionnel au bas de la première page des déclarations. Les données des exploitations non constituées en société qui sont tirées des formulaires imprimés traditionnels ou des formulaires imprimés sans code à barres sont saisies par le personnel de plusieurs centres fiscaux régionaux de l'ARC et transmises à StatCan sous forme électronique. Depuis 2007, les données figurant sur les formulaires imprimés comportant un code à barres imprimé sur la première page de la déclaration sont saisies en format électronique à l'aide du balayage du code à barres et sont ensuite transmises à StatCan. L'ARC fournit aussi à StatCan les déclarations transmises électroniquement ainsi que les données de la déclaration conjointe Agri-stabilité/Agri-investissement-ARC des entreprises agricoles tout au long de l'année. Toutes les déclarations Agri-stabilité/Agri-investissement sont traitées au Centre fiscal de Winnipeg.

Pour le secteur constitué en société, Statistique Canada a saisi toutes les données financières (c.-à-d. les revenus, les dépenses, l'acquisition et la cession, en détail) des déclarations de revenus des sociétés agricoles jusqu'à l'année d'enquête 1999, inclusivement. À compter de l'année d'imposition 2000, les

données des sociétés agricoles proviennent d'un fichier appelé l'Index général des renseignements financiers (IGRF) et sont transmises électroniquement par l'ARC.

Durant la période de traitement des données fiscales des organisations communautaires agricoles, l'ARC transmet à StatCan les copies des déclarations de revenus et les documents qui s'y rattachent. Des vérifications élémentaires de contrôle sont effectuées au moment de la saisie des données en mode interactif.

Les données de toutes les sources (entreprises constituées et non constituées en société) sont soumises à une série de procédures de vérification et d'imputation spécialisées, conçues et révisées chaque année par Statistique Canada. On vérifie l'exactitude de toutes les variables de revenus et de dépenses des exploitations qui ont le plus contribué dans chaque province. Les données brutes sont plus tard augmentées selon le « poids » d'échantillonnage (rajusté en fonction de la part des associés, s'il y a lieu) puis agrégées pour l'établissement des estimations finales conçues pour représenter l'ensemble de la population des déclarants du secteur des fermes.

La publication *Statistiques sur les revenus et les dépenses des exploitations agricoles* ([21-208-X](#)) contient de plus amples renseignements sur l'échantillon et la méthodologie du PDF.

**Nota :** Depuis l'année d'imposition 1993, les organisations communautaires agricoles sont admissibles au Programme des données fiscales. On procède à un recensement des organisations communautaires qui ont déclaré un revenu agricole sur leur déclaration de renseignements et de revenus des fiducies (T3).

## Programme des données fiscales — revenus hors ferme

Il existe trois séries statistiques sur les revenus hors ferme : les exploitants agricoles qui exploitent des entreprises agricoles constituées en société ou non constituées en société; les exploitants agricoles qui exploitent une seule entreprise agricole non constituée en société; et les familles qui exploitent une seule entreprise agricole non constituée en société.

Les postes servant au calcul du revenu hors ferme total des exploitants agricoles sont estimés de la même façon que les postes se rapportant au domaine agricole, sauf que dans ce cas-ci le coefficient de pondération n'est pas multiplié par la part des associés de l'exploitation. Toutefois, le coefficient de pondération pour les entités comprises dans plus d'une ferme est divisé par le nombre d'observations. Ces procédures tiennent compte des entreprises agricoles constituées en société qui ne fournissent pas le numéro d'assurance sociale des actionnaires sur leur déclaration d'impôts. Les postes pondérés sur le revenu hors ferme sont additionnés par domaine afin de produire les postes sur le revenu total hors ferme. Ces procédures tiennent compte des enregistrements contenant les données sur le revenu de l'exploitation agricole qui pourrait comprendre des sommes ne devant pas être considérées comme des sommes provenant de la vente de produits agricoles.

Les estimations du revenu hors ferme de la famille résultent de l'appariement d'enregistrements fiscaux. Pour ce motif, les méthodes d'échantillonnage et d'estimation utilisées diffèrent quelque peu de celles des autres variables du PDF. Les enregistrements fiscaux du PDF sont appariés à ceux du fichier de la famille pour produire des estimations totales sur les familles agricoles. Le fichier de la famille est créé par la Division des données régionales et administratives (DDRA) de Statistique Canada. Le fichier d'impôt de la famille (T1FF) de la DDRA réunit les enregistrements fiscaux des particuliers afin de créer des groupes modelés sur la famille de recensement<sup>6</sup>.

En ce qui a trait aux statistiques sur le revenu hors ferme de la famille, seules les familles qui exploitent une seule entreprise agricole non constituée en société constituent la population visée par le PDF. L'échantillon de la famille du PDF est en fait un sous-échantillon de l'échantillon habituel du PDF.

On peut obtenir des renseignements plus détaillés sur l'échantillon et sur les méthodes d'estimation du revenu hors ferme de la famille du PDF dans la publication *Statistiques sur les revenus des familles agricoles* ([21-207-X](#)).



## Enquête nationale sur les fermes

### Échantillon

L'Enquête nationale sur les fermes (ENF) a été menée chaque année dans l'ensemble des provinces du Canada jusqu'à l'année de référence 1992. Les trois principales variables qui ont été examinées sont les suivantes : les superficies en culture, les stocks de bétail et certains éléments financiers. Toutes les variables de l'ENF pour lesquelles on suggère d'utiliser les présentations normalisées adoptées aux fins de la BDCEA sont énumérées dans le [tableau 2](#). Pour les années de référence 1988 à 1992, un échantillon de plus de 40 000 fermes a été prélevé. On peut obtenir des renseignements sur les données offertes auprès de la Division de l'agriculture de Statistique Canada.

### Méthodologie

Deux bases de sondage ont été utilisées dans l'ENF : une liste et une base aréolaire. Le pays a été divisé en trois régions principales : la région relevant de la Commission canadienne du blé (CCB); l'Ontario et le Québec; les Maritimes et le territoire de la Colombie-Britannique qui n'est pas régi par la CCB. Toutes les exploitations dont le chiffre de ventes était d'au moins 250 \$ ont été étudiées dans l'enquête. La base aréolaire est composée de régions géographiques et permet d'inclure les exploitations agricoles qui n'existaient pas lorsque le dernier recensement a été réalisé.

Le processus de collecte des données a débuté à l'aide de questionnaires détaillés, lesquels comprenaient des questions sur la superficie et l'utilisation des terres agricoles, les stocks de bétail et sur certaines variables financières. Les questionnaires ont ensuite fait l'objet d'une vérification approfondie, laquelle comprenait l'imputation dans le cas des questionnaires partiels. Les poids d'échantillonnage ont été ajustés pour tenir compte de la non-réponse puis ces poids ont été appliqués aux questionnaires acceptés à la vérification pour produire les estimations.

## Enquête de juin sur les cultures

### Échantillon

L'Enquête de juin sur les cultures (EJC) fait partie d'une série d'enquêtes annuelles probabilistes visant la collecte et la diffusion des données sur les intentions d'ensemencement, les superficies ensemencées et récoltées, le rendement, la production et les stocks pour les principales grandes cultures au Canada.

Cette enquête porte sur les superficies des grandes cultures que les producteurs ont ensemencées à la fin de la campagne agricole 2007-2008. Toutes les variables de l'EJC pour lesquelles on suggère d'utiliser les présentations normalisées adoptées aux fins de la BDCEA sont énumérées dans le [tableau 3](#).

### Méthodologie

Tous les cinq ans, le Recensement de l'agriculture recueille de l'information sur toutes les exploitations agricoles au Canada, y compris les fermes institutionnelles, les pâturages communautaires, les réserves indiennes, etc. Le Recensement de l'agriculture permet d'établir une liste des fermes et de leur superficie en culture à partir de laquelle un échantillon probabiliste est sélectionné pour l'Enquête de juin sur les cultures.

Une base de sondage de type « liste » est utilisée pour l'Enquête de juin sur les cultures depuis 1996<sup>7</sup>. Cette liste représente toutes les exploitations agricoles du Canada dénombrées au cours du Recensement de l'agriculture, sauf les fermes institutionnelles, les pâturages communautaires, les fermes dans les réserves indiennes et les fermes des territoires. Avant 1998, Terre-Neuve-et-Labrador était exclue de la liste. Cette base est stratifiée en groupes homogènes et repose sur les caractéristiques du recensement (par exemple : la taille de la ferme et la superficie en culture) et sur les frontières géographiques infraprovinciales.

On entreprend le processus de collecte des données par l'entremise du système d'interviews téléphoniques assistés par ordinateur (ITAO). Le système ITAO permet d'exécuter des procédures de vérification au moment même de l'interview, réduisant ainsi le besoin d'un suivi téléphonique et diminuant le fardeau des répondants et la durée du traitement de l'enquête. Aucune imputation n'est effectuée pour les données

manquantes. Des facteurs de pondération sont ajustés à l'aide du processus d'ajustement des facteurs de pondération dans les cas de non-réponse partielle ou totale.

La publication intitulée *Série de rapports sur les grandes cultures : Estimations provisoires de la superficie des principales grandes cultures, Canada (22-002-X)* contient de plus amples renseignements sur l'échantillon et la méthodologie de l'EJC.

**Nota :** Les données de l'Enquête de juin sur les cultures faisant partie de la BDCEA sont des indicateurs de l'enquête et peuvent ne pas correspondre aux estimations que diffuse la Section des cultures. Les estimations de la BDCEA n'ont pas été rajustées pour tenir compte des données administratives ni pour refléter les résultats des recensements de l'agriculture de 1996, 2001 et 2006.

## Enquête de juillet sur le bétail

### Échantillon

L'Enquête de juillet sur le bétail (EJB) est une enquête probabiliste menée chaque année. On demande aux exploitations enquêtées de déclarer tous les animaux de l'exploitation agricole, peu importe qui en est le propriétaire.

Les données sont recueillies par l'entremise du système d'interviews téléphoniques assistés par ordinateur (ITAO), mais il y a quand même des procédures spéciales pour les exploitations très grandes ou complexes. Les présentations normalisées adoptées aux fins de la BDCEA sont énumérées dans le [tableau 4](#).

### Méthodologie

Tous les cinq ans, le Recensement de l'agriculture permet de recueillir des renseignements sur toutes les fermes au Canada. Les fermes de recensement comprennent toutes les exploitations agricoles dont la production est destinée à la vente, y compris les parcs d'engraissement, les fermes institutionnelles, les fermes dans les réserves indiennes, les pâturages communautaires, les réserves de pâturage communautaire, etc.

Seule la base de sondage de type liste est utilisée pour l'Enquête de juillet sur le bétail depuis 1996<sup>7</sup>. Cette liste représente toutes les fermes dénombrées lors du plus récent recensement, sauf les fermes institutionnelles, les pâturages communautaires, les fermes dans les réserves indiennes et les fermes des territoires. La liste est mise à jour pour y inclure les nouveaux venus, particulièrement des grandes exploitations porcines. En 1993 et 1994, Terre-Neuve-et-Labrador était exclue de la liste.

On entreprend le processus de collecte des données par l'entremise du système ITAO. Le système ITAO permet d'exécuter des procédures de vérification au moment même de l'interview, réduisant ainsi le besoin d'un suivi téléphonique et diminuant le fardeau des répondants et la durée du traitement de l'enquête. Les exploitants doivent déclarer leurs stocks au 1<sup>er</sup> juillet. Les questionnaires font l'objet de nombreuses mesures de vérification et d'imputation avant la production des estimations finales.

Les publications *Statistiques de bovins (23-012-X)*, *Statistiques de porcs (23-010-X)* et *Statistiques de moutons (23-011-X)* contiennent de plus amples renseignements sur l'échantillon et la méthodologie de l'EJB.

**Nota :** Les estimations totales sur les stocks de bovins et de veaux, de porcs, et de moutons et d'agneaux qui proviennent de l'Enquête de juillet sur le bétail et qui font partie de la BDCEA ont été rajustées pour tenir compte des données administratives et pour refléter les résultats des recensements de l'agriculture de 1996, 2001 et 2006.

## Enquête financière sur les fermes

### Échantillon

Avant 1992, l'Enquête financière sur les fermes (EFF) était connue comme l'Enquête de la Société du crédit agricole (SCA). L'enquête de la SCA a été menée en 1981, 1984, 1988 et 1990 (recueillant les données de 1980, 1983, 1987 et 1989). En 1992, l'EFF a recueilli des renseignements financiers détaillés auprès d'environ 12 000 fermes de partout au Canada. En 1993, en raison de contraintes budgétaires, l'échantillon a été réduit pour inclure seulement les fermes des provinces des Prairies et de la Colombie-Britannique.

Pour les années de référence 1995 à 2001, l'Enquête financière sur les fermes a recueilli des données tous les deux ans. À partir de l'année de référence 2002, l'EFF est devenue une enquête annuelle avec un échantillon d'environ 18 000 fermes. Depuis l'année de référence 2007, l'échantillon est d'environ 14 000 fermes. Même si la taille relativement petite de l'échantillon peut limiter dans une certaine mesure la désagrégation, il est possible d'obtenir des renseignements financiers agricoles fiables. Les présentations normalisées adoptées aux fins de la BDCEA sont énumérées dans le [tableau 5](#).

Depuis l'année de référence 1997, la population cible de l'Enquête financière sur les fermes (EFF) exclut les fermes ayant des recettes agricoles brutes inférieures à 10 000 \$ lors du recensement ou dans l'EFF (les fermes comprises dans les échantillons de l'EFF sont celles qui ont été identifiées lors du plus récent recensement). Aux fins de comparaison, les données des années de référence antérieures (1991, 1992, 1993 et 1995) ont été rajustées en fonction de la population cible de 1997 par l'exclusion des fermes dont les recettes agricoles brutes étaient inférieures à 10 000 \$ lors du recensement. Ces exclusions ont réduit les totaux quelque peu pour ces années de référence. Les fermes institutionnelles, les pâturages communautaires, les fermes situées sur des réserves indiennes et celles appartenant à des entreprises à exploitations agricoles multiples sont également exclues de la population cible.

## Méthodologie

Dans le cadre de l'Enquête financière sur les fermes, seule la base de sondage de type liste est utilisée depuis 1996<sup>8</sup> pour produire des estimations précises pour des variables financières. Par le passé, les fermes fiscales étaient ajoutées à la base de sondage. Toutefois, les fermes fiscales ne sont pas ajoutées depuis l'EFF de 2004. Ce sont plutôt les fermes visées par l'Enquête de dépistage des fermes (EDF) qui sont la principale source de fermes supplémentaires. Cela ne s'est pas appliqué à l'EFF de 2007; la qualité de la couverture était bonne puisque les données du recensement étaient récentes.

Les renseignements de l'enquête sont recueillis à l'aide de l'application ITAO. Les données des questionnaires font l'objet de nombreuses mesures de vérification et d'imputation avant la production des estimations finales.

La publication intitulée *Enquête financière sur les fermes* ([21F0008X](#)) contient de plus amples renseignements sur l'échantillon et la méthodologie de l'EFF.

Pour obtenir des renseignements plus détaillés sur la méthodologie du Programme des données fiscales, de l'Enquête nationale sur les fermes, de l'Enquête de juin sur les cultures, de l'Enquête de juillet sur le bétail et de l'Enquête financière sur les fermes, communiquer avec la [Division de l'agriculture](#) de Statistique Canada.

1. Avant l'année de référence 2001, la source pour les entreprises constituées en société était le fichier CORPAC (système de comptabilité et de recouvrement visant les sociétés).
2. Avant l'année de référence 2001, les entreprises étaient classées comme exploitations agricoles selon la Classification type des industries (CTI).
3. ARC : Agence du revenu du Canada.
4. CSRN : Compte de stabilisation du revenu net. ARC : Agence du revenu du Canada.
5. PCSRA : Programme canadien de stabilisation du revenu agricole. ARC : Agence du revenu du Canada.
6. La famille de recensement correspond à un couple marié et les enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des conjoints; un couple en union libre et les enfants, le cas échéant, du couple ou de l'un ou l'autre des partenaires; ou un parent seul, sans égard à son état matrimonial, habitant avec au moins un enfant dans le même logement et cet ou ces enfants. Tous les membres d'une famille de recensement particulière habitent le même logement. Les enfants peuvent être les enfants naturels du couple ou du parent seul ou être apparentés par mariage ou par adoption, sans égard à leur âge ni à leur état matrimonial, du moment qu'ils habitent dans le logement sans leur propre conjoint ou enfant. Les petits-enfants habitant avec leurs grands-parents sans leurs parents constituent également une famille de recensement. Avant les données de 1998, les enfants devaient déclarer « célibataire » comme état matrimonial. À compter des données de 2000, les couples de même sexe sont également inclus.
7. L'Enquête aréolaire sur les fermes a eu lieu pour la dernière fois en 1995.
8. L'Enquête aréolaire sur les fermes a eu lieu pour la dernière fois en 1995. Il n'y a pas eu de base aréolaire en 1988.

**Tableau C.1 BDCEA – Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur (présentation normalisée) – Programme des données fiscales**

Année de référence	Variables	Disponibilité	Taille de l'échantillon <sup>1</sup> enregistrements utilisables		Total <sup>7</sup>
			Secteur non constitué en société (T1) <sup>2,6</sup>	Secteur constitué en société (T2) <sup>3,7</sup>	
<b>Nombre de dossiers fiscaux</b>					
1987	Revenus et dépenses et Acquisition et cession	Toutes sauf les Prairies	36 301	4 360	40 661
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes sauf les Prairies	34 628	...	34 628
1988 <sup>5</sup>	Revenus et dépenses et Acquisition et cession	Toutes sauf les Prairies	25 210	4 568	29 778
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes sauf les Prairies	24 338	...	24 338
1989 <sup>5</sup>	Revenus et dépenses et Acquisition et cession	Toutes sauf les Prairies	26 033	4 563	30 596
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes sauf les Prairies	25 034	...	25 034
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes sauf les Prairies	20 130	...	20 130
1990	Revenus et dépenses et Acquisition et cession	Toutes les provinces	39 542	9 161	48 703
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes les provinces	37 294	...	37 294
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	29 056	...	29 056
1991	Revenus et dépenses et Acquisition et cession	Toutes les provinces	48 616	9 804	58 420
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes les provinces	45 964	...	45 964
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	35 652	...	35 652
1992	Revenus et dépenses et Acquisition et cession	Toutes les provinces	49 826	9 504	59 330
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes les provinces	46 780	...	46 780
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	36 613	...	36 613
1993	Revenus et dépenses et Acquisition et cession	Toutes les provinces	56 069	9 495	65 564
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes les provinces	52 725	...	52 725
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	56 069	12 031	68 100
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	40 775	...	40 775
1994	Revenus et dépenses et Acquisition et cession	Toutes les provinces	53 810	10 843	64 653
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes les provinces	50 164	...	50 164
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	53 810	14 204	68 014
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	38 615	...	38 615
1995	Revenus et dépenses et Acquisition et cession	Toutes les provinces	90 584	11 865	102 449
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes les provinces	85 868	...	85 868
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	90 584	15 585	106 169
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	60 745	...	60 745
1996	Revenus et dépenses et Acquisition et cession <sup>8</sup>	Toutes les provinces	110 315	11 399	121 714
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes les provinces	104 840	...	104 840
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	110 315	15 171	125 486
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	72 455	...	72 455
1997	Revenus et dépenses et Acquisition et cession <sup>8</sup>	Toutes les provinces	114 216	11 821	126 037
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes les provinces	109 483	...	109 483
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	114 216	15 476	129 692
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	73 807	...	73 807
1998	Revenus et dépenses et Acquisition et cession <sup>8</sup>	Toutes les provinces	129 331	8 826	138 157
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes les provinces	123 856	...	123 856
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	129 331	10 986	140 317
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	81 208	...	81 208
1999	Revenus et dépenses et Acquisition et cession <sup>8</sup>	Toutes les provinces	127 564	10 576	138 140
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes les provinces	122 009	...	122 009
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	127 564	13 942	141 506
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	79 683	...	79 683

Voir les notes à la fin du tableau.

**Tableau C.1 BDCEA – Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur (présentation normalisée) – Programme des données fiscales (fin)**

Année de référence	Variables	Disponibilité	Taille de l'échantillon <sup>1</sup> enregistrements utilisables		Total <sup>7</sup>
			Secteur non constitué en société (T1) <sup>2,6</sup>	Secteur constitué en société (T2) <sup>3,7</sup>	
<b>Nombre de dossiers fiscaux</b>					
2000	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	132 765	10 082	142 847
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes les provinces	127 018	...	127 018
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	132 765	15 042	147 807
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	82 474	...	82 474
2001	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	141 694	11 806	153 500
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes les provinces	135 528	...	135 528
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	141 694	19 814	161 508
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	87 296	...	87 296
2002	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	142 207	13 111	155 318
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes les provinces	136 027	...	136 027
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	142 207	22 872	165 079
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	87 603	...	87 603
2003	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	133 188	13 484	146 672
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes les provinces	126 653	...	126 653
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	133 188	23 749	156 937
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	81 627	...	81 627
2004	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	133 513	13 689	147 202
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes les provinces	126 942	...	126 942
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	133 513	24 343	157 856
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	81 804	...	81 804
2005	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	131 949	13 405	145 354
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes les provinces	125 824	...	125 824
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	131 949	24 040	155 989
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	81 074	...	81 074
2006	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	131 885	11 581	143 466
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes les provinces	125 158	...	125 158
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	131 885	20 754	152 639
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	80 518	...	80 518
2007	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	136 719	12 060	148 779
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes les provinces	130 590	...	130 590
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	136 719	21 801	158 520
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	83 575	...	83 575
2008	Revenus et dépenses	Toutes les provinces	134 710	12 272	146 982
	Revenus hors ferme des exploitants (T1 seulement) <sup>4</sup>	Toutes les provinces	128 173	...	128 173
	Revenus hors ferme des exploitants	Toutes les provinces	134 710	22 217	156 927
	Revenus hors ferme des familles agricoles	Toutes les provinces	..	...	...

1. Le nombre d'enregistrements utilisables dont le total des revenus d'exploitation est égal ou supérieur à 10 000 \$. Les exploitations du secteur constitué en société ayant des revenus d'exploitation de moins de 25 000 \$ sont exclues des estimations du PDF.

2. Nombre de fermes reliées au formulaire T1 Générale de l'Agence du revenu du Canada — Déclaration de revenus et de prestations.

3. Nombre de fermes reliées au formulaire T2 de l'Agence du revenu du Canada — Déclaration de revenus des sociétés.

4. Revenus hors ferme des exploitants qui exploitent une seule entreprise non constituée en société.

5. Les données relatives à la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique pour les années 1988 et 1989 ne sont pas disponibles.

6. La couverture des déclarations de revenus transmises par voie électronique a été élargie en 1995.

7. À partir de 1993, la série des revenus et dépenses inclut les organisations communautaires. Nombre de fermes reliées au formulaire T3 de l'Agence du revenu du Canada—Déclaration de renseignements et de revenus des fiduciaires.

8. De 1996 à 1999, acquisition et cession couvrent les déclarations T2 et T3 seulement.

**Tableau C.2 BDCEA – Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur (présentation normalisée) – Enquête de juin sur les cultures**

Année de référence	Variables	Disponibilité	Taille de l'échantillon <sup>1</sup> enregistrements utilisables		Total
			Secteur non constitué en société	Secteur constitué en société	
Nombre d'exploitations agricoles					
1993	Superficieensemencée	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	18 523	2 156	20 679
1994	Superficieensemencée	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	19 676	2 246	21 922
1995	Superficieensemencée	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	18 983	2 235	21 218
1996	Superficieensemencée	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	21 259	2 434	23 693
1997	Superficieensemencée	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	19 440	2 211	21 651
1998	Superficieensemencée	Toutes les provinces	20 737	2 063	22 800
1999	Superficieensemencée	Toutes les provinces	20 995	2 372	23 367
2000	Superficieensemencée	Toutes les provinces	19 722	2 401	22 123
2001	Superficieensemencée	Toutes les provinces	19 487	2 841	22 328
2002	Superficieensemencée	Toutes les provinces	16 981	2 871	19 852
2003	Superficieensemencée	Toutes les provinces	18 570	3 618	22 188
2004	Superficieensemencée	Toutes les provinces	18 498	3 918	22 416
2005	Superficieensemencée	Toutes les provinces	17 984	4 819	22 803
2006	Superficieensemencée	Toutes les provinces	18 196	4 995	23 191
2007	Superficieensemencée	Toutes les provinces	16 521	4 075	20 596
2008	Superficieensemencée	Toutes les provinces	16 020	3 607	19 627

1. Le nombre d'enregistrements utilisables dont le total des revenus d'exploitation est égal ou supérieur à 10 000 \$.

**Tableau C.3 BDCEA – Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur (présentation normalisée) – Enquête de juillet sur le bétail**

Année de référence	Variables	Disponibilité	Taille de l'échantillon <sup>1</sup> enregistrements utilisables		Total
			Secteur non constitué en société	Secteur constitué en société	
Nombre d'exploitations agricoles					
1993	Stocks de bétail	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	19 588	2 772	22 360
1994	Stocks de bétail	Toutes sauf Terre-Neuve-et-Labrador	20 082	2 700	22 782
1995	Stocks de bétail	Toutes les provinces	19 020	2 650	21 670
1996	Stocks de bétail	Toutes les provinces	18 524	2 633	21 157
1997	Stocks de bétail	Toutes les provinces	17 796	2 539	20 335
1998	Stocks de bétail	Toutes les provinces	18 850	2 407	21 257
1999	Stocks de bétail	Toutes les provinces	18 807	2 634	21 441
2000	Stocks de bétail	Toutes les provinces	18 288	2 660	20 948
2001	Stocks de bétail	Toutes les provinces	17 908	2 985	20 893
2002	Stocks de bétail	Toutes les provinces	16 982	3 210	20 192
2003	Stocks de bétail	Toutes les provinces	18 347	4 171	22 518
2004	Stocks de bétail	Toutes les provinces	13 002	3 268	16 270
2005	Stocks de bétail	Toutes les provinces	12 611	4 311	16 922
2006	Stocks de bétail	Toutes les provinces	7 140	2 853	9 993
2007	Stocks de bétail	Toutes les provinces	11 188	3 701	14 889
2008	Stocks de bétail	Toutes les provinces	11 398	3 161	14 559

1. Le nombre d'enregistrements utilisables dont le total des revenus d'exploitation est égal ou supérieur à 10 000 \$.

**Tableau C.4 BDCEA – Disponibilité des données provinciales et taille de l'échantillon selon le secteur (présentation normalisée) – Enquête financière sur les fermes**

Année de référence	Variables	Disponibilité	Taille de l'échantillon <sup>1</sup> enregistrements utilisables		Total
			Secteur non constitué en société	Secteur constitué en société	
			Nombre d'exploitations agricoles		
1987	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	4 133	1 148	5 281
1989	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	4 082	1 247	5 329
1991	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	5 769	1 437	7 206
1992	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Provinces des Prairies et C.-B.	3 607	574	4 181
1993	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	6 319	1 202	7 521
1995	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	6 038	1 394	7 432
1997	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	10 364	3 210	13 574
1999	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	9 919	3 539	13 458
2001	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	9 674	3 557	13 231
2002	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	9 492	3 724	13 216
2003	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	10 902	4 521	15 423
2004	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	8 897	3 908	12 805
2005	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob. Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	8 445	3 937	12 382
2006	Actif et passif Capitaux empruntés à long terme	Toutes les provinces	6 417	3 343	9 760
2007	Actif et passif Achats et ventes de biens en immob.	Toutes les provinces	6 646	3 247	9 893
2008	Actif et passif	Toutes les provinces	5 587	2 912	8 499

1. Le nombre d'enregistrements utilisables dont le total des revenus d'exploitation est égal ou supérieur à 10 000 \$.



## **Annexe D Le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) 2007**

Les codes et les titres des classes du SCIAN Canada sont présentés avec une description détaillée des activités qui y sont incluses. La description de la classe est suivie de quelques exclusions importantes qui identifient les activités classifiées ailleurs dans le SCIAN avec le code auquel l'activité est associée. Finalement, une liste d'exemples d'activités qui appartiennent à la classe est fournie.

L'abréviation en exposant « CAN » <sup>(CAN)</sup> indique une classe canadienne et « ÉU » <sup>(ÉU)</sup>, des classes canadiennes et américaines comparables. S'il n'y a aucune abréviation en exposant, les classes canadiennes, mexicaines et américaines sont comparables.

### **11 Agriculture, foresterie, pêche et chasse**

Ce secteur comprend les établissements dont l'activité principale est la culture agricole, l'élevage, la récolte du bois, la prise de poissons et d'autres animaux dans leur habitat naturel et l'offre de services connexes de soutien.

Sont exclus de ce secteur les établissements dont l'activité principale est la recherche agricole ou les services vétérinaires.

#### **111 Cultures agricoles**

Ce sous-secteur comprend les établissements, tels les fermes, vergers, plantations, serres et pépinières, dont l'activité principale est la culture agricole, la culture de plantes, de plantes grimpantes, d'arbres et de leurs semences (à l'exception des établissements qui se consacrent à la foresterie). Les facteurs d'intrant, notamment la qualité des terres, les conditions climatiques, le type de matériel, la quantité et le type de main-d'oeuvre requis, ont été pris en considération dans la définition des classes. En règle générale, le processus de production arrive à terme lorsque le produit brut ou le produit cultivé est prêt à être mis sur le marché, c'est-à-dire lorsqu'il atteint le point de première vente ou de fixation des prix. Les établissements inclus dans ces classes peuvent utiliser des méthodes de cultures agricoles traditionnelles, employer des intrants agricoles modifiés ou améliorés, ou utiliser des méthodes de cultures agricoles biologiques.

Un établissement est rangé dans une classe du SCIAN ou dans une classe nationale de ce sous-secteur si 50 % ou plus de sa production agricole est constituée des cultures de la classe en question. Les établissements dont 50 % ou plus des activités se rapportent aux cultures agricoles, mais dont aucun produit ou famille de produits ne représente 50 % de la production, sont considérés comme des fermes de culture mixte et figurent à la rubrique 11199, Toutes les autres cultures agricoles, sauf les établissements pour qui les plantes oléagineuses et les céréales constituent 50 % ou plus de la production, qui se retrouvent à la rubrique 11119, Autres cultures céréalières.

#### **1111 Culture de plantes oléagineuses et de céréales**

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de céréales et de plantes oléagineuses. Les établissements dont l'activité principale est la production de semences se trouvent dans la classe de la culture appropriée.

##### **11111 Culture du soja**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du soja.

##### **111110 Culture du soja**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du soja.

Exemples d'activité : soja, culture de; soja, ferme de

### **11112 Culture de plantes oléagineuses (sauf le soja)**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de plantes fibreuses qui produisent des graines oléagineuses.

#### **111120 Culture de plantes oléagineuses (sauf le soja) <sup>ÉU</sup>**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de plantes fibreuses qui produisent des graines oléagineuses.

Exemples d'activité : canola (colza), culture du; carthame, culture de; graine de lin, culture de la; lin, culture du; moutarde, culture de la graine de; plantes oléagineuses mélangées (sauf soja), culture de; tournesol, culture de

### **11113 Culture de pois et de haricots secs**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de lentilles, de pois et de haricots secs.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture de haricots et de pois verts (11121, Culture de légumes et de melons)

#### **111130 Culture de pois et de haricots secs <sup>ÉU</sup>**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de lentilles, de pois et de haricots secs.

Exemples d'activité : culture de légumineuses (fourragers); culture de pois (grande culture); culture de pois (secs); dolique sec, culture de; féveroles, culture de; haricots secs (grande culture); haricots secs des champs, culture d'; légumineuses à grains, culture des; lentilles sèches, culture de; pois secs, grande culture; pois, haricots et de lentilles secs, culture de

### **11114 Culture du blé**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du blé.

#### **111140 Culture du blé**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du blé.

Exemples d'activité : blé de printemps, culture; blé de printemps, d'hiver et durum, culture; blé d'hiver, culture; blé durum, culture du; céréales, blé, culture de; culture du blé

### **11115 Culture du maïs**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du maïs.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture du maïs sucré (11121, Culture de légumes et de melons)

#### **111150 Culture du maïs <sup>ÉU</sup>**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du maïs.

Exemples d'activité : maïs (sauf maïs sucré), culture de; maïs à éclater, culture du; maïs d'ensilage, culture du; maïs grain, culture du; maïs-fourrage, culture de

**11116 Culture du riz**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du riz, sauf le riz sauvage.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture du riz sauvage (11119, Autres cultures céréalières)

**111160 Culture du riz**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du riz, sauf le riz sauvage.

Exemples d'activité : riz (sauf riz sauvage), culture de

**11119 Autres cultures céréalières**

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la culture de céréales. Sont aussi comprises les fermes dont l'activité principale est la culture mixte de plantes oléagineuses et de céréales.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture du blé (11114, Culture du blé)
- la culture du maïs, sauf le maïs sucré (11115, Culture du maïs)
- la culture du riz, sauf le riz sauvage (11116, Culture du riz)
- la culture du maïs sucré (11121, Culture de légumes et de melons)

**111190 Autres cultures céréalières<sup>CAN</sup>**

Cette classe canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la culture de céréales. Sont aussi comprises les fermes dont l'activité principale est la culture mixte de plantes oléagineuses et de céréales.

Exemples d'activité : avoine, culture de l'; culture de graines oléagineuses et céréaliculture, mixte; graines à canari, culture de; grains, fermes pour culture de (sauf blé, riz, maïs et soya); millet, culture du; milo, culture de; orge, culture de l'; petites céréales (sauf le blé), culture de; riz sauvage, culture du; sarrasin, culture du; seigle, culture du; semences fourragères, culture de

**1112 Culture de légumes et de melons**

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de légumes et de melons. Sont également compris dans cette classe les établissements dont l'activité principale est la production de semences potagères et de semences de melons ainsi que de légumes et melons à repiquer.

**11121 Culture de légumes et de melons**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de légumes et de melons. Sont également compris dans cette classe les établissements dont l'activité principale est la production de semences potagères et de semences de melons ainsi que de légumes et melons à repiquer.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture du maïs, sauf le maïs sucré (11115, Culture du maïs)
- la culture de légumes et de melons en serre ou sous abri (11141, Culture vivrière en serre)

**111211 Culture de pommes de terre<sup>ÉU</sup>**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de pommes de terre, ignames et de pommes de terre de semence.

Exemples d'activité : culture de patates douces; ignames, culture d'; patates douces, culture de; plants (semenceaux) de pommes de terre, culture de; pomme de terre, culture de la

### **111219 Autres cultures de légumes et de melons (sauf de pommes de terre) <sup>ÉU</sup>**

Cette classe canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe canadienne et dont l'activité principale est la culture de légumes et de melons. Sont également compris dans cette classe canadienne les établissements dont l'activité principale est la production de semences potagères et de semences de melons, sauf les pommes de terre de semence, ainsi que de légumes et de melons à repiquer.

Exemples d'activité : asperges, culture d'; cantaloup, culture de; culture de légumes (sauf les grandes cultures); culture de melons d'eau; culture maraîchère extensive; culture maraîchère intensive; haricots (sauf haricots secs), culture de; haricots mange-tout (jaunes et verts), culture des; laitue, culture de; légumes variés, culture de; légumes, culture de; maïs sucré, culture de; melons, culture de; piments et poivrons (p.ex., d'Amérique, du Chili, vert, fort, rouge, doux), culture de; plants de légumes à repiquer, culture de; rutabaga, culture de; semences de légumes, culture de

### **1113 Culture de fruits et de noix**

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des fruits et des noix.

#### **11131 Culture d'oranges**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des oranges.

##### **111310 Culture d'oranges**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des oranges.

Exemples d'activité : orangeries

##### **11132 Culture d'agrumes (sauf les oranges)**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des agrumes, sauf les oranges.

##### **111320 Culture d'agrumes (sauf les oranges) <sup>ÉU</sup>**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des agrumes, sauf les oranges.

Exemples d'activité : citrons, culture et plantation; limes, culture et plantation; pamplemousses, culture et plantation

##### **11133 Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes)**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des noix et des fruits, sauf les agrumes.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la cueillette de petits fruits et de noix poussant sur des plantes indigènes non cultivées (11321, Pépinières forestières et récolte de produits forestiers)

##### **111330 Culture de noix et de fruits (sauf les agrumes) <sup>CAN</sup>**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture des noix et des fruits, sauf les agrumes.

Exemples d'activité : baies, culture de; canneberges, marais de; culture de fruits de verger; fraises, culture de; fruits, culture de; noix, cultures et plantations d'arbres à; pêches, vergers et cultures; petits fruits, culture de; raisins (vignobles); verger de fruits, exploitation; vergers de pommes; vignobles

### **1114 Culture en serre et en pépinière et floriculture**

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture protégée de toutes sortes, la culture en pépinière et la floriculture. La culture protégée comprend notamment la culture en serre, sous châssis froid, sous un abri en coton ou sous un abri en lattis. Les plantes cultivées en sont retirées lorsqu'elles atteignent divers stades de maturité.

#### **11141 Culture vivrière en serre**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture vivrière en serre ou sous abri.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture de légumes et de melons à repiquer, non sous abris (11121, Culture de légumes et de melons)
- la culture de plantes et l'élevage d'animaux aquatiques dans des opérations de culture intégrées, connues sous le nom d'aquaponie (11251, Aquaculture)

#### **111411 Culture de champignons** <sup>ÉU</sup>

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture protégée de champignons.

Exemples d'activité : caves à champignons; champignonnières; champignons, culture de; mycélium (blanc de champignon), culture de

#### **111419 Autres cultures vivrières en serre** <sup>ÉU</sup>

Cette classe canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe canadienne et dont l'activité principale est la culture vivrière en serre ou sous abri.

Exemples d'activité : algues marines, cultivées sous abri; culture vivrière (sauf champignons), sous abri; culture vivrière hydroponique, sous abri; fines herbes, cultivées sous abri; légumes, cultivés sous abri; serre de culture maraîchère intensive; serres de cultures vivrières; tomates de serre, culture de; truffes, cultivées sous abri

### **11142 Culture en pépinière et floriculture**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture, sous abri ou en plein champ, de produits de pépinière et de floriculture comme le matériel de pépinière, les arbustes, les fleurs coupées, les graines de fleurs, les fleurs et les plantes vertes en pots, les plantes à fleurs à repiquer, les plantes d'ornement, ou une combinaison de ces cultures, et la production de matériel de propagation, par exemple, les mottes de plantation, les boutures et les cultures de tissus. Est également comprise dans cette classe la culture de plantes ligneuses à courte rotation, comme les arbres de Noël coupés et les peupliers deltoïdes destinés à la production de pâte à papier qui, normalement, ont un cycle de croissance de dix ans ou moins.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture de légumes et de melons à repiquer (11121, Culture de légumes et de melons)
- l'exploitation de terres à bois qui ont un cycle de croissance d'une durée supérieure à dix ans (11311, Exploitation de terres à bois)
- la culture d'arbres de semis pour la reforestation (11321, Pépinières forestières et récolte de produits forestiers)
- la vente au détail de produits de pépinière, d'arbres à replanter et de produits de floriculture principalement achetés dans d'autres établissements (44422, Pépinières et centres de jardinage)

### **111421 Culture en pépinière et arboriculture** <sup>ÉU</sup>

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture, sous abri ou en plein champ, de produits de pépinière et d'arbres, et les plantes ligneuses à courte rotation destinées à la production de pâte et d'arbres à replanter qui, normalement, ont un cycle de croissance de dix ans ou moins.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'exploitation de terres à bois qui ont un cycle de croissance d'une durée supérieure à dix ans (113110, Exploitation de terres à bois)
- la vente au détail de produits de pépinière, d'arbres à replanter et de produits de floriculture principalement achetés dans d'autres établissements (444220, Pépinières et centres de jardinage)

Exemples d'activité : arbres de Noël, culture d'; arbres fruitiers, culture en pépinière d'; arbustes ornementaux, culture en pépinière d'; culture de produits de pépinière; gazons, culture de; pépinière (arbres et plantes); plantes de plate-bande, culture en pépinière de; plantes ornementales, culture de; plantes, culture en pépinière de; rosiers, culture de

### **111422 Floriculture** <sup>ÉU</sup>

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture protégée ou en plein champ de produits de floriculture et le matériel de propagation.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la vente au détail de produits de floriculture principalement achetés dans d'autres établissements (444220, Pépinières et centres de jardinage)

Exemples d'activité : bulbes à fleurs, culture en serre de; fleurs, culture en pépinière de; floriculture en serre; houx, culture du; plantes tropicales et plantes vertes, culture en serre de; semences de fleurs, production de; serres, culture de produits floraux

### **1119 Autres cultures agricoles**

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est la culture d'autres produits, comme le tabac, les arachides, la betterave à sucre, le coton, la canne à sucre, le foin, l'agave, les herbes et épices, la menthe, le houblon et les semences de foin et de gazon. Les cultures agricoles mixtes et la récolte de l'eau d'érable sont comprises dans ce groupe.

#### **11191 Culture du tabac**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du tabac.

#### **111910 Culture du tabac**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du tabac.

Exemples d'activité : tabac, culture du

#### **11192 Culture du coton**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du coton.

#### **111920 Culture du coton**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du coton.

Exemples d'activité : coton, culture du

### **11193 Culture de la canne à sucre**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de la canne à sucre.

### **111930 Culture de la canne à sucre**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture de la canne à sucre.

Exemples d'activité : canne à sucre, culture de la

### **11194 Culture du foin**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du foin, de graminées et de mélanges de foin.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture du foin de graminées ou de plantes fourragères ou d'ensilage (1111, Culture de plantes oléagineuses et de céréales)
- la culture de semences de foin et de gazon (11199, Toutes les autres cultures agricoles)

### **111940 Culture du foin**<sup>ÉU</sup>

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture du foin, de graminées et de mélanges de foin.

Exemples d'activité : foin, culture du; fourrage (sauf le maïs grain), culture de; luzerne, culture de la; trèfle, culture du

### **11199 Toutes les autres cultures agricoles**

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est la culture d'autres produits, comme les arachides, la betterave à sucre, l'agave, les semences de foin et de gazon, les herbes et épices, la menthe, le houblon et les algues, de même que la récolte du thé et de l'eau d'érable. Sont également compris dans cette classe les établissements dont l'activité principale est la culture agricole générale ou la culture mixte, comme la culture mixte de fruits et de légumes.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture du blé, du maïs, du riz, du soja et d'autres céréales et plantes oléagineuses (1111, Culture de plantes oléagineuses et de céréales)
- la culture mixte de plantes oléagineuses et de céréales (11119, Autres cultures céréalières)
- la culture de légumes et de melons (11121, Culture de légumes et de melons)
- la culture de noix et de fruits (1113, Culture de fruits et de noix)
- la culture des produits de serre, de pépinière et de floriculture (1114, Culture en serre et en pépinière et floriculture)
- la culture du tabac (11191, Culture du tabac)
- la culture du coton (11192, Culture du coton)
- la culture de la canne à sucre (11193, Culture de la canne à sucre)
- la culture du foin (11194, Culture du foin)
- la fabrication de produits aromatisés artificiellement au sirop d'érable (31199, Fabrication de tous les autres aliments)

### **111993 Culture mixte de fruits et de légumes**<sup>CAN</sup>

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la culture mixte de fruits et de légumes.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la culture de légumes et de melons (11121, Culture de légumes et de melons)

Exemples d'activité : fruits de verger et légumes, culture mixte de; fruits et légumes, culture mixte de; petits fruits et légumes, culture mixte de

### **111994 Production de sirop d'érable et d'autres produits de l'érable** <sup>CAN</sup>

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste à recueillir la sève de l'érable et à fabriquer des produits de l'érable. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste à fabriquer des produits de l'érable en usine.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale consiste :

- à fabriquer des produits du sirop d'érable à arôme artificiel (31199, Fabrication de tous les autres aliments)

Exemples d'activité : érable, production hors de la ferme de produits de l'; érablière, exploitation d'; sève d'érable, récolte de; sirop d'érable et produits dérivés, production de

### **111999 Toutes les autres cultures agricoles diverses** <sup>CAN</sup>

Cette classe canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe canadienne et dont l'activité principale est la culture d'autres produits. Sont également compris dans cette classe canadienne les établissements dont l'activité principale est la culture agricole générale ou la culture mixte (sauf la culture mixte de fruits et de légumes).

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale consiste :

- la culture du blé, du maïs, du riz, du soja et d'autres céréales et plantes oléagineuses (1111, Culture de plantes oléagineuses et de céréales)
- la culture mixte de plantes oléagineuses et de céréales (11119, Autres cultures céréalières)
- la culture de noix et de fruits (1113, Culture de fruits et de noix)
- la culture des produits de serre, de pépinière et de floriculture (1114, Culture en serre et en pépinière et floriculture)
- la culture du tabac (11191, Culture du tabac)
- la culture du coton (11192, Culture du coton)
- la culture de la canne à sucre (11193, Culture de la canne à sucre)
- la culture du foin (11194, Culture du foin)

Exemples d'activité : arachides, culture d'; betterave à sucre, culture de la; culture agricole générale; culture agricole variée; cultures agricoles et d'élevage d'animaux, ferme mixte de (principalement cultures agricoles); cultures agricoles et d'élevage du bétail, ferme mixte de (principalement cultures agricoles); ferme de grande culture variée (sauf les céréales et les graines oléagineuses); ginseng, culture de (sauf culture en serre); houblon, culture de; menthe, culture de (sauf culture en serre); semences de gazon, culture de; tabac, maïs et haricots, culture mixte de

## **112 Élevage**

Ce sous-secteur comprend les établissements, comme les ranchs, les fermes et les parcs d'engraissement, dont l'activité principale est l'élevage, la production de produits d'origine animale et l'engraissement des animaux. Les facteurs d'intrant, notamment la qualité des pâturages, les bâtiments spécialisés, le type de matériel, la quantité et le type de main-d'oeuvre requis, ont été pris en considération dans la définition des classes. Un établissement est rangé dans une classe du SCIAN ou dans une classe nationale de ce sous-secteur si 50 % ou plus de sa production agricole est constituée des produits de la classe en question. Les établissements dont 50 % ou plus des activités se rapportent à l'élevage des animaux, mais dont aucun produit ou famille de produits ne représente 50 % de la production, sont considérés comme des fermes d'élevage mixte et figurent à la rubrique 11299, Tous les autres types d'élevage.



## **1121 Élevage de bovins**

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage, la traite et l'engraissement des bovins.

### **11211 Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage et l'engraissement des bovins. Est également compris dans cette classe l'élevage des bovins en vue du renouvellement du troupeau laitier.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- la traite des bovins laitiers (11212, Élevage de bovins laitiers et production laitière)

### **112110 Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement**<sup>CAN</sup>

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage et l'engraissement des bovins. Est également compris dans cette classe l'élevage des bovins en vue du renouvellement du troupeau laitier.

Exemples d'activité : bovins de boucherie, élevage de; bovins de boucherie, parc d'engraissement de; engraissement de bovins de boucherie, opération de parc d'; génisse de remplacement de troupeau laitier, élevage; parc d'engraissement de bovins de boucherie

### **11212 Élevage de bovins laitiers et production laitière**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est la traite des bovins laitiers.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'élevage, l'affouragement et l'engraissement des bovins (11211, Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement)
- l'élevage de bovins laitiers de remplacement (11211, Élevage de bovins de boucherie, y compris l'exploitation de parcs d'engraissement)
- la traite des chèvres (11242, Élevage de chèvres)

### **112120 Élevage de bovins laitiers et production laitière**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est la traite des bovins laitiers.

Exemples d'activité : crème liquide, crue, production; lait liquide, cru, production; production laitière; vaches laitières et lait, production

## **1122 Élevage de porcs**

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage des porcs.

### **11221 Élevage de porcs**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage des porcs.

### **112210 Élevage de porcs**<sup>ÉU</sup>

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage des porcs.

Exemples d'activité : cochons, élevage de; naissage-engraissage de porcs (élevage); parc d'engraissement de porcs; porcelets sevrés (d'engraissement), élevage; porcs, élevage de; porcs, exploitation de naissage-engraissage de; verrats, domestiques, élevage de

## **1123 Élevage de volailles et production d'œufs**

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est la reproduction, l'accoupage et l'élevage de la volaille d'abattage et de pondeuses.

### **11231 Production d'œufs de poules**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de poules en vue de la production d'œufs, y compris les œufs d'incubation.

#### **112310 Production d'œufs de poules** <sup>ÉU</sup>

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de poules en vue de la production d'œufs, y compris les œufs d'incubation.

Exemples d'activité : œufs de poule, production d'; poulettes démarrées, élevage de

### **11232 Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de poulets destinés à l'abattage.

#### **112320 Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de poulets destinés à l'abattage.

Exemples d'activité : chapons, élevage de; poulets à frire, élevage de; poulets à griller, élevage de

### **11233 Élevage de dindons**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de dindons.

#### **112330 Élevage de dindons**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de dindons.

Exemples d'activité : dindons, ferme d'élevage de; dindons, production mixte, viande et œufs; élevage de dindons; œufs de dindes, production d'; production d'œufs de dinde

### **11234 Couvoirs**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'accoupage de volailles de toutes sortes.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'élevage d'oiseaux de volière comme les perruches, les canaris et les perruches inséparables (11299, Tous les autres types d'élevage)

#### **112340 Couvoirs**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'accoupage de volailles de toutes sortes.

Exemples d'activité : couvoirs pour volailles; œufs de volaille, couvoirs d'; poussins, service de couvoirs de

### **11239 Élevage d'autres volailles**

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est l'élevage de volailles comme les canards, les oies, les faisans, les cailles, les autruches et les émeus. Les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte de volailles d'abattage ou de poudeuses rangées dans d'autres classes sont également compris dans cette classe lorsqu'aucun animal ne prédomine.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'élevage de poules en vue de la production d'œufs (11231, Production d'œufs de poules)
- l'élevage de poulets à griller et d'autres poulets d'abattage (11232, Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage)
- l'élevage de dindons (11233, Élevage de dindons)
- l'accoupage de volailles de toutes sortes (11234, Couvoirs)
- l'élevage d'oiseaux de volière comme les perruches, les canaris et les perruches inséparables (11299, Tous les autres types d'élevage)

### **112391 Élevage de volailles combiné à la production d'œufs** <sup>CAN</sup>

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte de volailles pour l'abattage ou la production d'œufs, lorsqu'aucune activité ne prédomine.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'élevage de poules en vue de la production d'œufs (112310, Production d'œufs de poules)
- l'élevage de poulets à griller et d'autres poulets d'abattage (112320, Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage)
- l'élevage des dindons (112330, Élevage de dindons)
- l'accoupage de volailles de toutes sortes (112340, Couvoirs)
- l'élevage de toutes autres volailles (112399, Élevage de toutes autres volailles)
- l'élevage d'oiseaux de volière comme les perruches, les canaris et les perruches inséparables (112999, Tous les autres types d'élevage divers)

Exemples d'activité : couvoirs et élevage de volailles; élevage de volailles et couvoirs; volailles et œufs, ferme; volailles, élevage mixte de

### **112399 Élevage de toutes autres volailles** <sup>CAN</sup>

Cette classe canadienne comprend les établissements, qui ne figurent dans aucune autre classe, et dont l'activité principale est l'élevage d'autres volailles, comme les canards, les oies, les faisans, les cailles, les autruches et les émeus.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'élevage de poules en vue de la production d'œufs (112310, Production d'œufs de poules)
- l'élevage de poulets à griller et d'autres poulets d'abattage (112320, Élevage de poulets à griller et d'autres volailles d'abattage)
- l'élevage des dindons (112330, Élevage de dindons)
- l'accoupage de volailles de toutes sortes (112340, Couvoirs)
- l'élevage de volailles combiné à la production d'œufs (112391, Élevage de volailles combiné à la production d'œufs)
- l'élevage d'oiseaux de volière comme les perruches, les canaris et les perruches inséparables (112999, Tous les autres types d'élevage divers)

Exemples d'activité : autruches, élevage d'; cailles, élevage de; canards, élevage de; émeus, élevage d'; faisans, élevage de; œufs de volaille (sauf de poules et de dindes), production d'; oies, élevage d'; pigeonneaux, élevage de; pintades, élevage de

## **1124 Élevage de moutons et de chèvres**

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de moutons et de chèvres ainsi que l'alimentation ou l'engraissement des agneaux.

### **11241 Élevage de moutons**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de moutons et d'agneaux ainsi que l'alimentation ou l'engraissement des agneaux.

#### **112410 Élevage de moutons**<sup>ÉU</sup>

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de moutons et d'agneaux ainsi que l'alimentation ou l'engraissement des agneaux.

Exemples d'activité : agneaux, élevage d'; ferme ovine; laine, production de; moutons, élevage de; parc d'engraissement, agneaux

### **11242 Élevage de chèvres**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de chèvres.

#### **112420 Élevage de chèvres**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de chèvres.

Exemples d'activité : chèvres, élevage de; laine angora (mohair), production de; lait de chèvre de consommation, cru, production de; production de lait de chèvre

## **1125 Aquaculture**

Ce groupe comprend les établissements dont l'activité principale consiste en la culture d'animaux et de plantes aquatiques. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste en la culture tant d'animaux que de plantes aquatiques dans des entreprises, activité appelée culture « aquaponique ». Cette activité peut avoir lieu tant dans des plans d'eau naturels que dans des bassins artificiels, et elle comprend une forme donnée d'intervention dans le processus de culture dont l'objet est de rehausser la production.

### **11251 Aquaculture**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale consiste en la culture d'animaux et de plantes aquatiques. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste en la culture tant d'animaux que de plantes aquatiques dans des entreprises, activité appelée culture « aquaponique ». Cette activité peut avoir lieu tant dans des plans d'eau naturels que dans des bassins artificiels, et elle comprend une forme donnée d'intervention dans le processus de culture dont l'objet est de rehausser la production.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale consiste :

- à effectuer de la culture hydroponique en serre (111419, Autres cultures vivrières en serre)
- à prendre ou capturer des poissons et d'autres animaux aquatiques dans leur habitat naturel (11411, Pêche)

#### **112510 Aquaculture**<sup>CAN</sup>

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale consiste en la culture d'animaux et de plantes aquatiques. Sont inclus les établissements dont l'activité principale consiste en la culture tant d'animaux que de plantes aquatiques dans des entreprises, activité appelée culture « aquaponique ». Cette activité peut avoir lieu tant dans des plans d'eau naturels que dans des bassins artificiels, et elle comprend une forme donnée d'intervention dans le processus de culture dont l'objet est de rehausser la production.

Exemples d'activité : alevinières; alevins d'un an (poissons d'alevinières), élevage, service des pêches; aquaculture animale, eau douce; aquaculture animale, eau salée; aquaponie; crustacés et mollusques, élevage de; crustacés, élevage de; grenouilles, élevage de; huîtres, élevage d'; mollusques, élevage de; perles de culture, production de; pisciculture; plantes marines et d'algues, culture de; tortues et autres animaux aquatiques, élevage de

## **1129 Autres types d'élevage**

Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est l'élevage d'animaux comme les abeilles, les chevaux et autres équidés, les lapins et autres animaux à fourrure, les lamas, les chevreuils, les vers, les grillons, les animaux de laboratoire et les animaux de maison, notamment les chiens, les chats, les oiseaux de compagnie et autres animaux familiers. Est également comprise dans ce groupe la fabrication de produits d'origine animale, comme le miel et d'autres produits d'apiculture. De plus, les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte d'animaux rangés dans d'autres classes sont compris dans ce groupe lorsqu'aucun animal ne prédomine.

### **11291 Apiculture**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage d'abeilles, la récolte du miel et d'autres travaux d'apiculture.

#### **112910 Apiculture**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage d'abeilles, la récolte du miel et d'autres travaux d'apiculture.

Exemples d'activité : apiculture; miel et cire d'abeilles, production de; miel naturel brut, production de; ruchers

#### **11292 Élevage de chevaux et d'autres équidés**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de chevaux, de mules, d'ânes et d'autres équidés.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'hébergement des chevaux (11521, Activités de soutien à l'élevage)

#### **112920 Élevage de chevaux et d'autres équidés**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage de chevaux, de mules, d'ânes et d'autres équidés.

Exemples d'activité : chevaux, élevage de; équidés, élevage d'; mules, élevage de; urine de jument gravide, production d'

#### **11293 Élevage d'animaux à fourrure et de lapins**

Cette classe comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage d'animaux à fourrure, y compris les lapins.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- le piégeage ou la chasse d'animaux à fourrure sauvages (11421, Chasse et piégeage)

#### **112930 Élevage d'animaux à fourrure et de lapins**

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage d'animaux à fourrure, y compris les lapins.

Exemples d'activité : animaux à fourrure, élevage d'; chinchillas, élevage de; ferme à gibier (animaux à fourrure); lapins, élevage de; peaux d'animaux à fourrure (élevage dans un ranch), brutes, production de; ranch commercial de visons; rats musqués, élevage de; renards, élevage de; visons, élevage de

### **11299 Tous les autres types d'élevage**

Cette classe comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe et dont l'activité principale est l'élevage d'animaux comme les lamas, les bisons, les sangliers, les chevreuils, les élans, les vers, les grillons, les animaux de laboratoire et les animaux de maison, notamment les chiens, les chats, les oiseaux de compagnie et les autres animaux familiers. Les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte d'animaux rangés dans d'autres classes sont également compris dans cette classe lorsqu'aucun animal ne prédomine.

Exclusion(s) : Établissements dont l'activité principale est :

- l'élevage de bovins (1121, Élevage de bovins)
- l'élevage de porcs (11221, Élevage de porcs)
- l'élevage de la volaille (1123, Élevage de volailles et production d'œufs)
- l'élevage de moutons et de chèvres (1124, Élevage de moutons et de chèvres)
- l'élevage d'animaux aquatiques (11251, Aquaculture)
- l'apiculture (11291, Apiculture)
- l'élevage de chevaux et d'autres équidés (11292, Élevage de chevaux et d'autres équidés)
- l'élevage d'animaux à fourrure, y compris les lapins (11293, Élevage d'animaux à fourrure et de lapins)

### **112991 Élevage mixte d'animaux**<sup>CAN</sup>

Cette classe canadienne comprend les établissements dont l'activité principale est l'élevage mixte d'animaux rangés dans d'autres classes sans qu'aucun animal ne prédomine.

Exemples d'activité : bétail et spécialités animales, élevage général de; bétail et volaille, ferme mixte; cultures agricoles et d'élevage d'animaux, ferme mixte de (principalement d'élevage d'animaux); cultures agricoles et d'élevage du bétail, ferme mixte de (principalement l'élevage du bétail); parc d'engraissement, polyélevage; polyélevage; polyélevage de bétail et de volaille; porcs et volaille, polyélevage de; spécialités animales, ferme mixte de

### **112999 Tous les autres types d'élevage divers**<sup>CAN</sup>

Cette classe canadienne comprend les établissements qui ne figurent dans aucune autre classe canadienne et dont l'activité principale est l'élevage d'animaux.

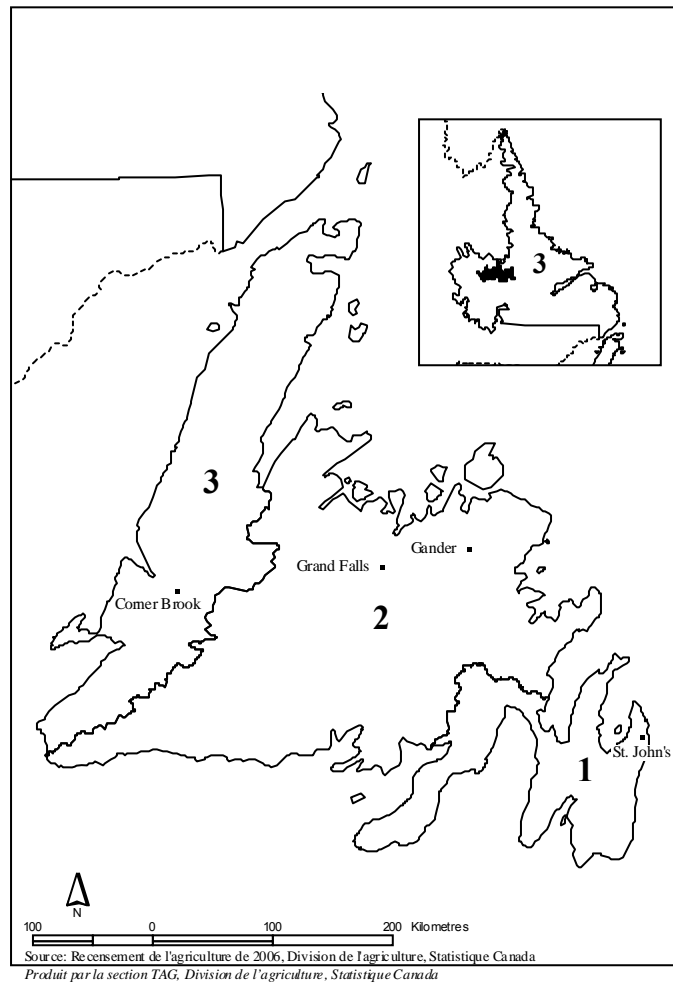
Exemples d'activité : animaux de laboratoire (p.ex., rats, souris, et cobayes), élevage d'; animaux domestiques, élevage d'; bisons, élevage de; cerfs de Virginie (chevreuils), élevage de; chats domestiques, élevage de; lamas, élevage de; lombrics (vers de terre), production de; oiseaux (chanteurs et domestiques), élevage d'; sangliers, élevage de; vers, élevage de; volières (p.ex., élevage de perruches, serins et inséparables); wapitis, élevage de

---

Source : Cette information a été obtenue à partir de la publication *Système de classification des industries de l'Amérique du Nord – SCIAN Canada* ([12-501-X](#)).

## Annexe E Cartes du recensement

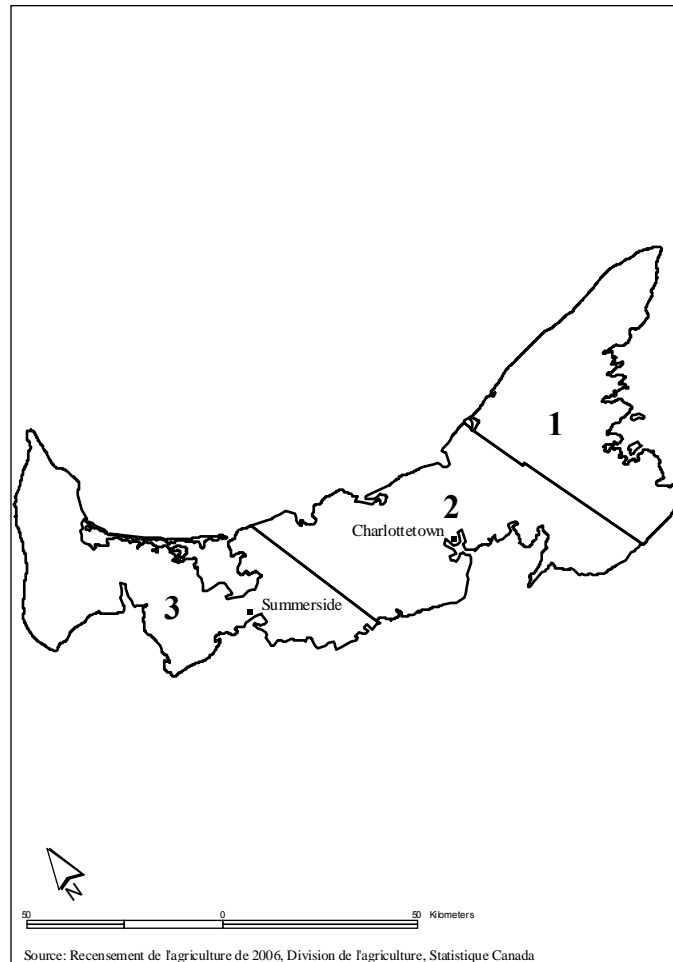
### Carte 1 Régions agricoles de recensement — Terre-Neuve-et-Labrador, 2006



#### Terre-Neuve-et-Labrador

- 1 Région agricole de recensement
- 2 Région agricole de recensement
- 3 Région agricole de recensement

## Carte 2 Régions agricoles de recensement — Île-du-Prince-Édouard, 2006

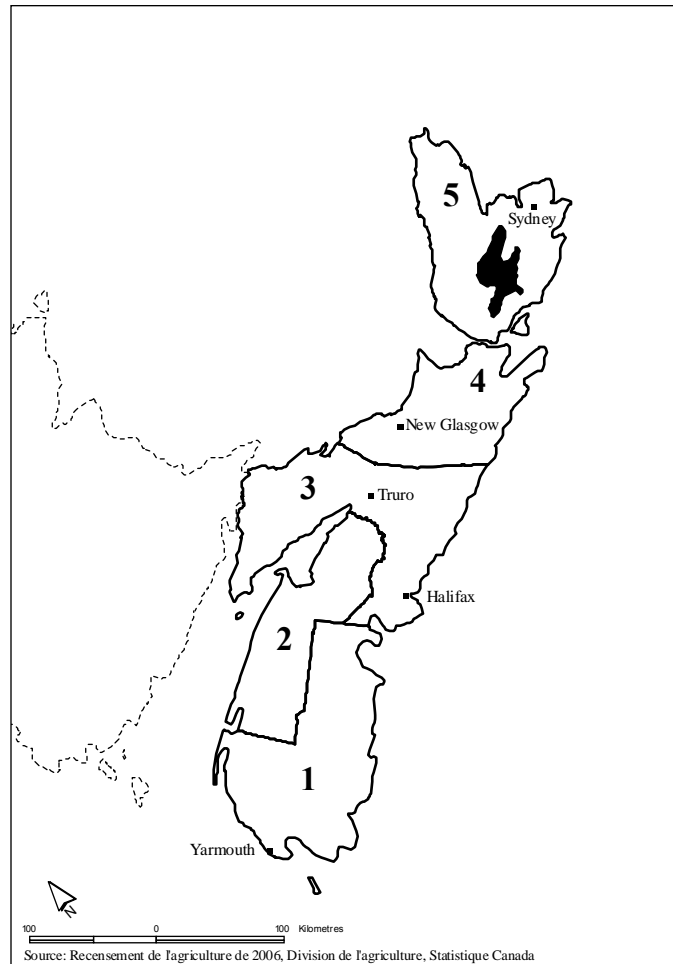


### Île-du-Prince-Édouard

- 1 Région agricole de recensement
- 2 Région agricole de recensement
- 3 Région agricole de recensement



### Carte 3 Régions agricoles de recensement — Nouvelle-Écosse, 2006

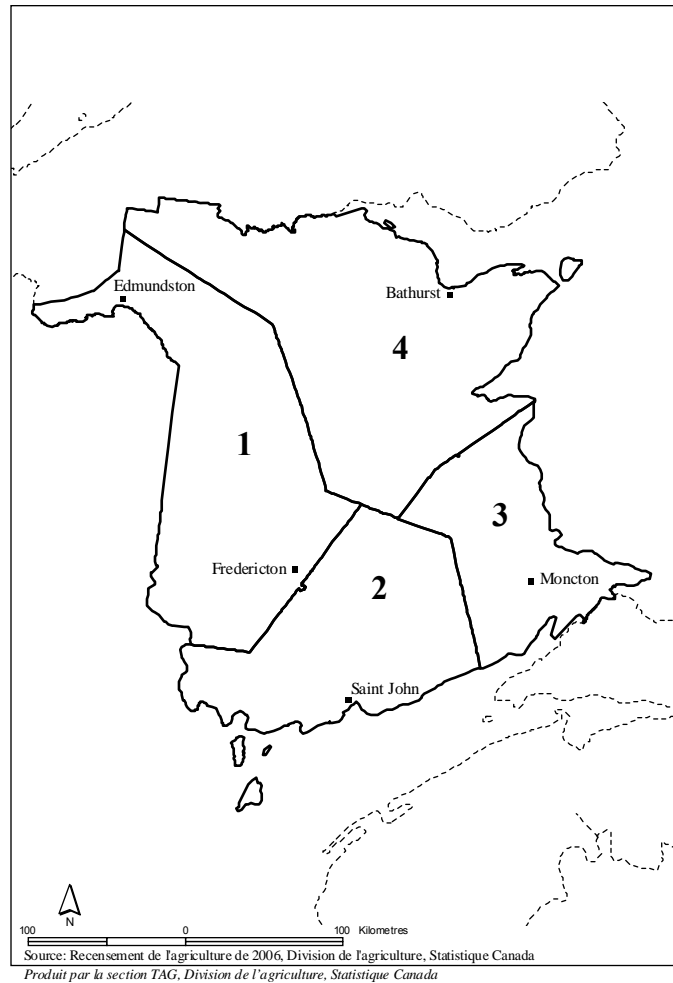


Source: Recensement de l'agriculture de 2006, Division de l'agriculture, Statistique Canada  
Produit par la section TAG, Division de l'agriculture, Statistique Canada

#### Nouvelle-Écosse

- 1 Région agricole de recensement
- 2 Région agricole de recensement
- 3 Région agricole de recensement
- 4 Région agricole de recensement
- 5 Région agricole de recensement

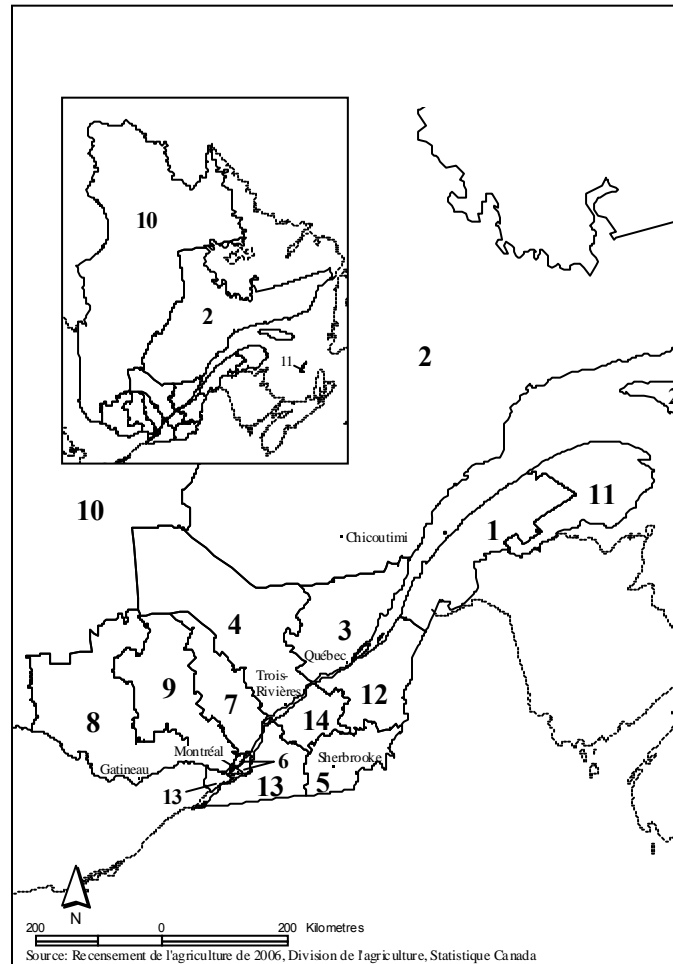
### Carte 4 Régions agricoles de recensement — Nouveau-Brunswick, 2006



#### Nouveau-Brunswick

- 1 Région agricole de recensement
- 2 Région agricole de recensement
- 3 Région agricole de recensement
- 4 Région agricole de recensement

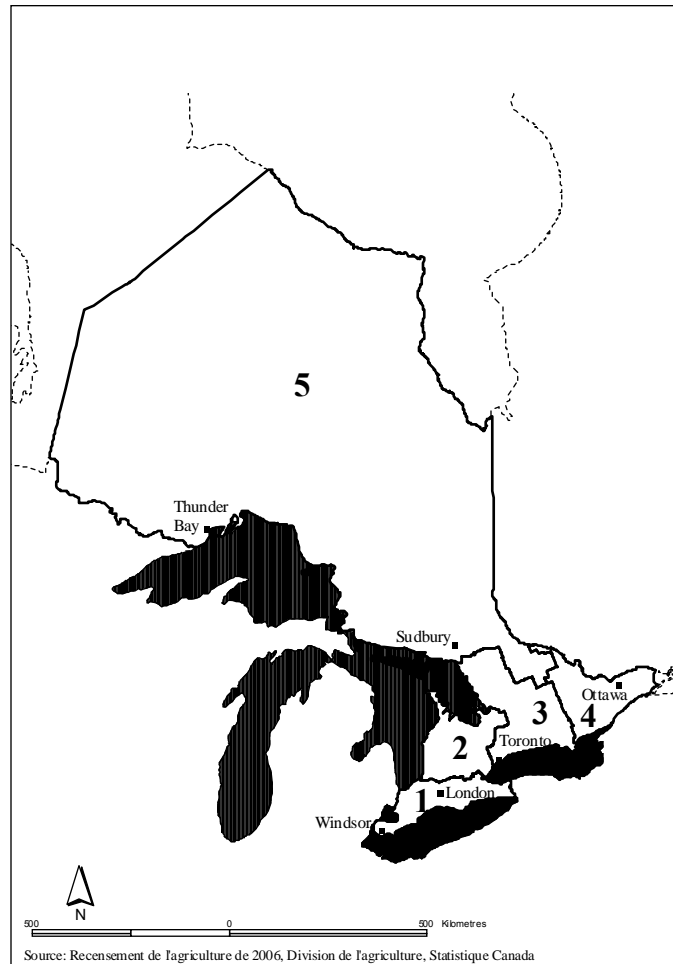
### Carte 5 Régions agricoles de recensement — Québec, 2006



#### Québec

- 1 Bas-Saint-Laurent
- 2 Saguenay, Lac-Saint-Jean, Côte-Nord
- 3 Québec
- 4 Mauricie
- 5 Estrie
- 6 Montréal, Laval
- 7 Lanaudière
- 8 Outaouais
- 9 Laurentides
- 10 Abitibi-Témiscamingue, Nord-du-Québec
- 11 Gaspésie, Îles-de-la-Madeleine
- 12 Chaudière, Appalaches
- 13 Montérégie
- 14 Centre-du-Québec

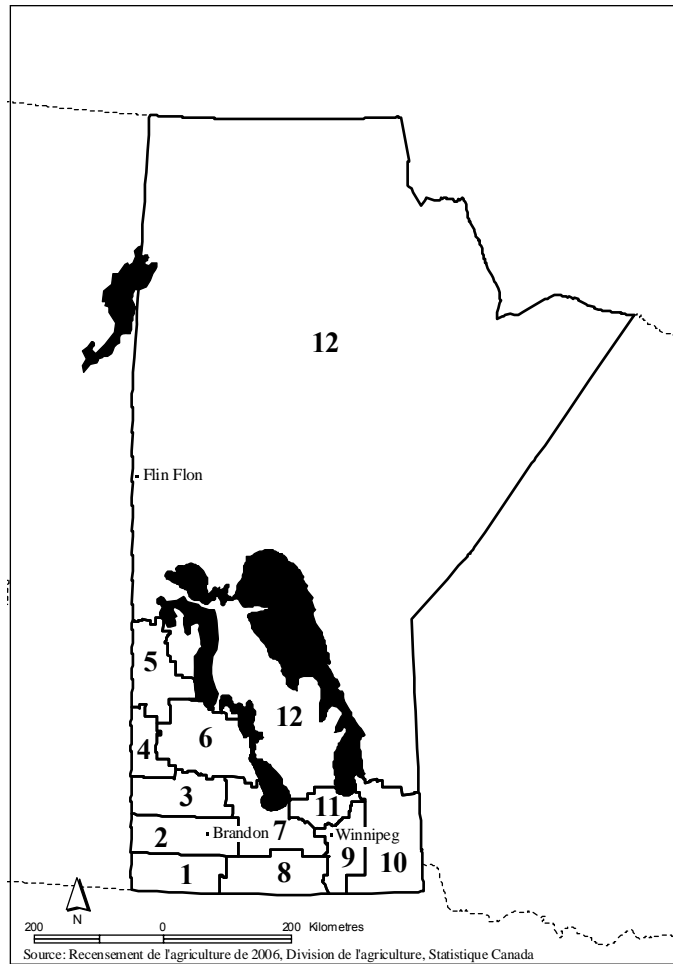
### Carte 6 Régions agricoles de recensement — Ontario, 2006



#### Ontario

- 1 Région du Sud de l'Ontario
- 2 Région de l'Ouest de l'Ontario
- 3 Région du Centre de l'Ontario
- 4 Région de l'Est de l'Ontario
- 5 Région du Nord de l'Ontario

### Carte 7 Régions agricoles de recensement — Manitoba, 2006

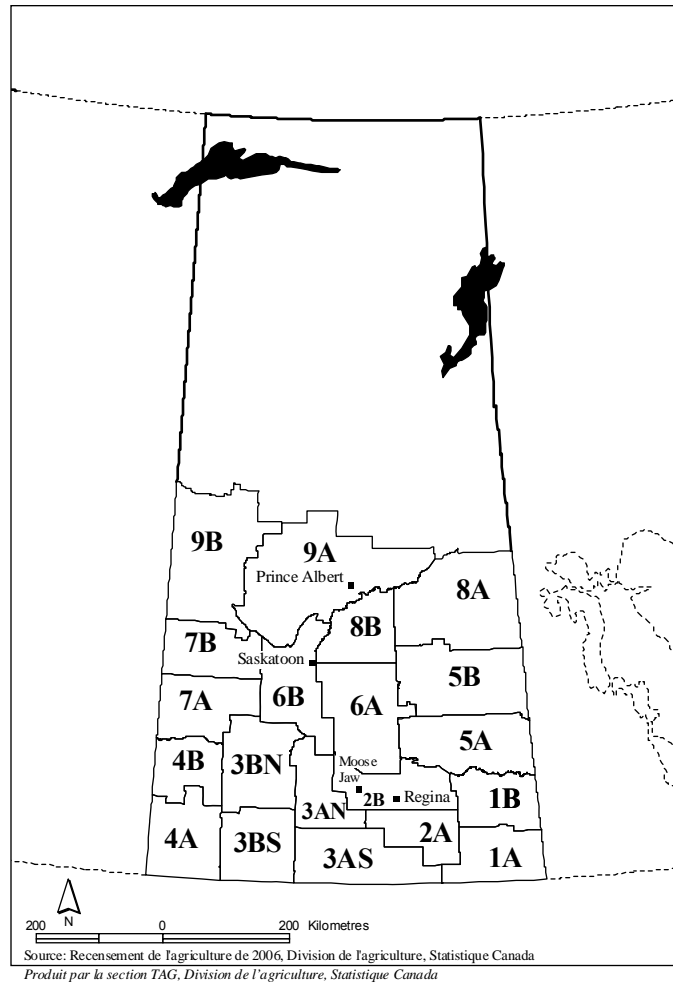


Source: Recensement de l'agriculture de 2006, Division de l'agriculture, Statistique Canada  
Produit par la section TAG, Division de l'agriculture, Statistique Canada

#### Manitoba

- 1 Région agricole de recensement
- 2 Région agricole de recensement
- 3 Région agricole de recensement
- 4 Région agricole de recensement
- 5 Région agricole de recensement
- 6 Région agricole de recensement
- 7 Région agricole de recensement
- 8 Région agricole de recensement
- 9 Région agricole de recensement
- 10 Région agricole de recensement
- 11 Région agricole de recensement
- 12 Région agricole de recensement

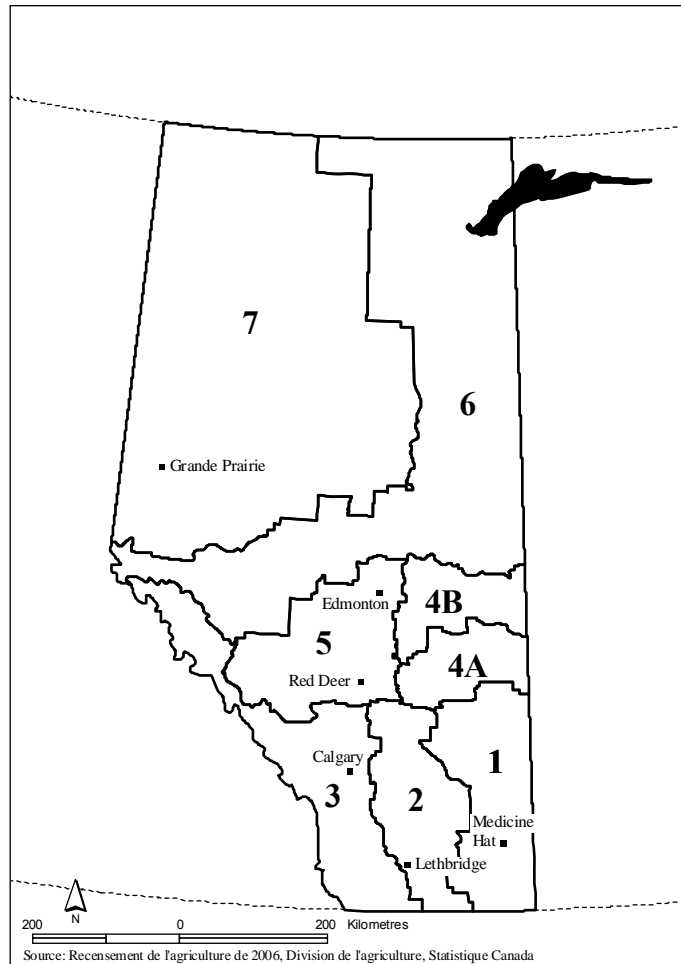
### Carte 8 Régions agricoles de recensement — Saskatchewan, 2006



#### Saskatchewan

- |     |                                |    |                                |
|-----|--------------------------------|----|--------------------------------|
| 1A  | Région agricole de recensement | 5A | Région agricole de recensement |
| 1B  | Région agricole de recensement | 5B | Région agricole de recensement |
| 2A  | Région agricole de recensement | 6A | Région agricole de recensement |
| 2B  | Région agricole de recensement | 6B | Région agricole de recensement |
| 3AN | Région agricole de recensement | 7A | Région agricole de recensement |
| 3AS | Région agricole de recensement | 7B | Région agricole de recensement |
| 3BN | Région agricole de recensement | 8A | Région agricole de recensement |
| 3BS | Région agricole de recensement | 8B | Région agricole de recensement |
| 4A  | Région agricole de recensement | 9A | Région agricole de recensement |
| 4B  | Région agricole de recensement | 9B | Région agricole de recensement |

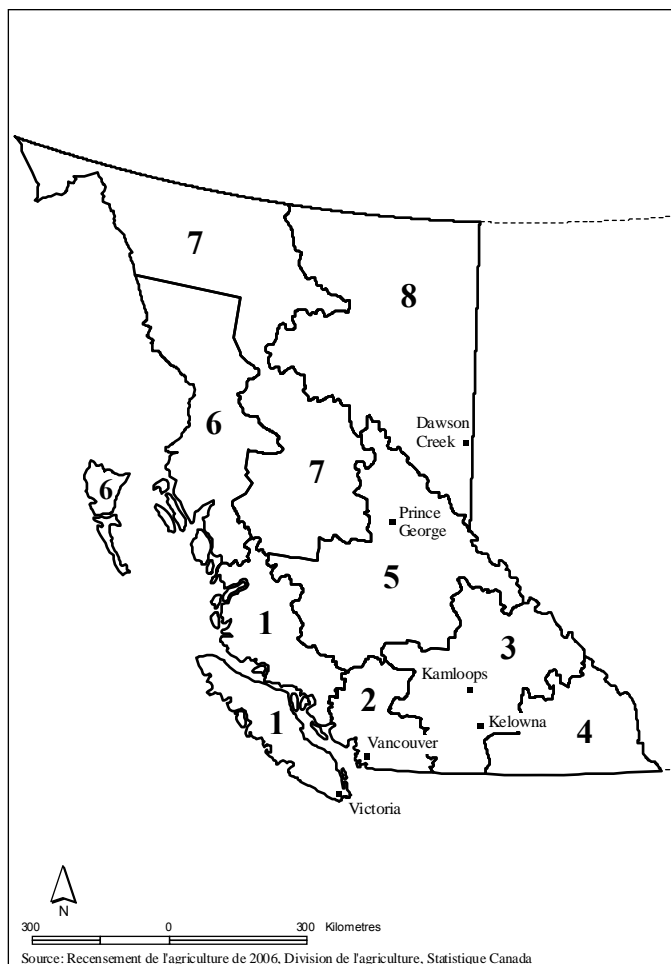
### Carte 9 Régions agricoles de recensement — Alberta, 2006



#### Alberta

- 1 Région agricole de recensement
- 2 Région agricole de recensement
- 3 Région agricole de recensement
- 4A Région agricole de recensement
- 4B Région agricole de recensement
- 5 Région agricole de recensement
- 6 Région agricole de recensement
- 7 Région agricole de recensement

## Carte 10 Régions agricoles de recensement — Colombie-Britannique, 2006



### Colombie-Britannique

- 1 Région de Vancouver Island, Coast
- 2 Région de Lower Mainland, Southwest
- 3 Région de Thompson, Okanagan
- 4 Région de Kootenay
- 5 Région de Cariboo
- 6 Région de North Coast
- 7 Région de Nechako
- 8 Région de Peace River





# Enquête sur les fermes de juin 2008

## Manitoba, Saskatchewan, Alberta et Colombie-Britannique (nord de Peace River)



**CONFIDENTIEL une fois rempli**  
 Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

La présente enquête vise à recueillir des renseignements sur les terres que vous avez ensemencées ou l'intention d'ensemencer cette année ainsi que sur les superficies en foin et en pâturage.

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise, une institution ou un particulier sans que ceux-ci en aient donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent des données confidentielles ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception du document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

**Réviser l'information sur l'étiquette. Si les renseignements sont erronés ou incomplets, veuillez faire les corrections nécessaires dans les espaces ci-dessous.**

FRM				
	Nom de l'exploitation (s'il y a lieu)	Code régional		
NA 1				
	Nom de famille	Téléphone		
	Prénom et initiale			
ADR				
	R.F. Case postale	Numéro et nom de la rue		
	Code postal	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)		
COU				
	Courriel (s'il y a lieu)			
NA 3				
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Téléphone		
NA 4				
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Téléphone		
SPA				
	Nom de la société par actions (s'il y a lieu)			

**Les questions suivantes portent sur TOUTES LES SUPERFICIES EXPLOITÉES.**

● **Inclure :** - les superficies louées des autres exploitations et les terres de la Couronne ou les terres publiques servant à l'agriculture.

● **Exclure :** - les superficies louées à d'autres exploitations.

**SECTION A BLÉ D'HIVER ET SEIGLE D'AUTOMNE**

1. Avez-vous semé du blé d'hiver ou du seigle d'automne à l'automne 2007?

Oui  095  Non  095  (ALLEZ À LA SECTION B.)

2. Quelles cultures avez-vous semées?

Blé d'hiver  Seigle d'automne

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

3. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez votre superficieensemencée et votre superficie restante à récolter pour le grain.

Culture	Code	Superficieensemencée	UDM		Code	Superficie restante à récolter pour le grain
			ac	ha		
a. Blé d'hiver	106	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	206	<input type="checkbox"/>
b. Seigle d'automne	112	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	212	<input type="checkbox"/>
c. Total des superficies restantes à récolter pour le grain (somme de 3a à 3b)			<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2		<input type="checkbox"/>

(ALLEZ À LA SECTION B.)

**SECTION B SUPERFICIES ENSEMENCÉES**

1. Avez-vous fait ou prévoyez-vous faire des grandes cultures en 2008?

Oui  969  Non  969  (ALLEZ À LA SECTION C.)

2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez quelle est ou quelle sera la superficieensemencée.

Culture	Code	Superficieensemencée	UDM	
			ac	ha
a. Avoine	208	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
b. Betteraves à sucre	232	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
c. Blé blanc de printemps des prairies (inclure les variétés demi-naines mais exclure le blé tendre blanc de printemps)	278	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
d. Blé roux de printemps des prairies (variétés demi-naines)	275	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
e. Blé dur	204	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
f. Blé dur roux de printemps	252	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
g. Blé extra-fort de l'Ouest canadien (CWES) (utilité)	244	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
h. Blé tendre blanc de printemps (exclure le blé blanc de printemps des prairies)	207	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
i. Blé de printemps, autre (variétés non licenciées, incluant le blé Grandin)	287	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
j. Canola	215	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
k. Carthame	239	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
l. Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	213	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
m. Féveroles (faba / fava beans, gourogane)	235	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
n. Graines de bourrache	273	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2
o. Graines de carvi	271	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2

## SECTION B SUPERFICIES ENSEMENCÉES - (suite)

2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez quelle est ou quelle sera la superficieensemencée. - suite

Culture	Code	Superficieensemencée	UDM	
			ac	ha
p. Graines de coriandre	272	●	1	2
q. Graines de l'alpiste des Canaries régulières	284	●	1	2
r. Graines de l'alpiste des Canaries sans poils (Canario)	283	●	1	2
s. Graines de moutarde - BRUNES	254	●	1	2
t. Graines de moutarde - JAUNES	251	●	1	2
u. Graines de moutarde - ORIENTALES	253	●	1	2
v. Graines de moutarde - AUTRES ET INCONNUES	240	●	1	2
w. Graines de tournesol (inclure le sunola et les autres variétés naines)	230	●	1	2
x. Haricots secs canneberge (Cranberry, Romano)	257	●	1	2
y. Haricots secs Great Northern	263	●	1	2
z. Haricots secs noirs (Black Turtle, Preto)	246	●	1	2
aa. Haricots secs Pinto	265	●	1	2
ab. Haricots secs rognons rouge foncé	262	●	1	2
ac. Haricots secs rognons rouge pâle	264	●	1	2
ad. Haricots secs ronds blancs Navy (Pea Beans)	229	●	1	2
ae. Haricots secs rouges petits (mexicains rouges)	266	●	1	2
af. Haricots secs, autres et inconnus	267	●	1	2
ag. Lentilles - GROSSES VERTES	036	●	1	2
ah. Lentilles - PETITES VERTES	038	●	1	2
ai. Lentilles - ROUGES	268	●	1	2
aj. Lentilles - AUTRES ET INCONNUES	040	●	1	2
ak. Lin	214	●	1	2
al. Linola (solin)	238	●	1	2
am. Maïs fourrager	217	●	1	2
an. Maïs-grain (inclure le maïs de semence et exclure le maïs sucré)	216	●	1	2
ao. Orge	209	●	1	2
ap. Pois chiches Desi	269	●	1	2
aq. Pois chiches Kabuli	277	●	1	2
ar. Pois chiches, autres et inconnus	279	●	1	2
as. Pois secs de grande culture - JAUNES	042	●	1	2
at. Pois secs de grande culture - VERTS	044	●	1	2
au. Pois secs de grande culture - AUTRES ET INCONNUS	046	●	1	2
av. Pommes de terre	218	●	1	2
aw. Sarrasin	226	●	1	2
ax. Seigle de printemps	210	●	1	2
ay. Soya	228	●	1	2
az. Triticale	248	●	1	2
ba. Autres grandes cultures (inscrire dans les commentaires)	225	●	1	2
bb. Total des superficiesensemencées (somme de 2a à 2ba)		●	1	2

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

3. De votre superficie totale à être ensemencée en grandes cultures ce printemps, quel pourcentage avez-vous déjà ensemencé?

(ALLEZ À LA SECTION C.)

Code	%
100	●

## SECTION C FOIN ET SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

### ● Luzerne et mélanges de luzerne

Inclure : Luzerne et luzerne semée avec des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de féтуque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales, les superficies en sous-semis et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

### ● Autres sortes de foin

Inclure : Variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de féтуque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Luzerne et mélanges de luzerne, toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

### ● Semences de plantes fourragères

Inclure : Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales. Elles comprennent la luzerne et les mélanges de luzerne, des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de féтуque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Les plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour le foin ou qui seront utilisées pour le pâturage.

1. Aurez-vous du foin ou des semences de plantes fourragères en 2008?

Oui  Non  (ALLEZ À LA SECTION D.)

2. Quelles cultures aurez-vous?

Luzerne et mélanges de luzerne  
(ALLEZ À LA QUESTION 3.)

Autres sortes de foin  
(ALLEZ À LA QUESTION 4.)

Semences de plantes fourragères  
(ALLEZ À LA QUESTION 5.)

## LUZERNE ET MÉLANGES DE LUZERNE

3. Quelle sera votre superficie totale de luzerne et mélanges de luzerne? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM	
Luzerne et mélanges de luzerne	249	●	ac	ha

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA QUESTION 6.)

## AUTRES SORTES DE FOIN

4. Quelle sera votre superficie totale des autres sortes de foin? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM	
Autres sortes de foin	256	●	ac	ha

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA QUESTION 6.)

## SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

5. Quelle sera votre superficie totale des semences de plantes fourragères? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM	
Semences de plantes fourragères	247	●	ac	ha

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

6. Total des superficies de foin et de semences de plantes fourragères (somme de C3 à C5)

		UDM	
	●	ac	ha

(ALLEZ À LA SECTION D.)

## SECTION D

## AUTRES SUPERFICIES

### ● Terre en jachère :

Terre qui ne sera pas cultivée pendant l'année, mais dont certains travaux peuvent être effectués pour conserver l'humidité dans le sol ainsi que pour contrôler les mauvaises herbes.

**Inclure :**

- Jachère chimique : jachère où l'on fait des traitements herbicides sans travailler le sol;
- Les superficies des cultures d'automne détruites par le gel qui ne seront pas réensemencées avec une autre culture;
- Les superficies des cultures d'automne qui ont été enfouies mais qui n'ont pas été réensemencées;
- Terre en repos : terre améliorée qui a été cultivée, utilisée pour le pâturage ou à des fins agricoles l'an passé, mais ne sera pas cultivée cette année.

### ● Terre pour le pâturage ou le pacage :

Terre qui est utilisée pour le pâturage ou le pacage, les pâturages naturels, le foin sauvage, les grandes prairies et les boisés pouvant servir au pacage ou à l'alimentation du bétail.

**Exclure :**

- Les superficies qui seront récoltées pour le foin, l'ensilage ou les semences de plantes fourragères;
- Les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative de pacage ou les réserves de pacage.

Si un champ est utilisé dans la même année pour la récolte du foin et comme pâturage, comptez la superficie de ce champ seulement une fois comme un champ de foin.

### ● Autres terres :

- La superficie occupée par la ferme : les bâtiments et la cour de la ferme, les potagers et les chemins;
- Nouvelles terres enfouies : terres qui ont été défrichées et préparées pour la culture mais sur lesquelles aucune récolte n'a été faite;
- Les terres incultes, terres à bois, terres déboisées, les bourniers, les marécages ou les marais et les bassins d'irrigation;
- Fruits et légumes, champignons, érablières, arbres de Noël et gazon.

En 2008, quelle est votre superficie totale des terres en jachère, des terres pour le pâturage ou le pacage et des autres terres ?

Utilisation des terres	Code	Superficie totale	UDM	
			ac	ha
1. Terres en jachère	219		1	2
2. Terres pour le pâturage ou le pacage	222		1	2
3. Autres terres	241		1	2
4. Total des autres superficies (somme de D1 à D3)			1	2

(ALLEZ À LA SECTION E.)

## SECTION E

## SUPERFICIE TOTALE DE LA FERME

Quelle sera la superficie totale de la ferme en 2008 ?

Utilisation des terres	Code	Superficie totale	UDM	
			ac	ha
1. Superficie totale de la ferme			1	2
2. Somme de A3c + B2bb + C6 + D4	201		1	2
3. Différence de E1 et E2 (E1-E2) Si la différence est substantielle, veuillez expliquer dans les commentaires.			1	2

(ALLEZ À LA SECTION F.)







# Enquête sur les fermes de juin 2008

## Québec, Ontario et Colombie-Britannique

### (sud de Peace River)



**CONFIDENTIEL une fois rempli**  
 Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

La présente enquête vise à recueillir des renseignements sur les terres que vous avez ensemencées ou l'intention d'ensemencer cette année ainsi que sur les superficies en foin et en pâturage.

La loi interdit à Statistique Canada de publier des statistiques recueillies au cours de cette enquête qui permettraient d'identifier une entreprise, une institution ou un particulier sans que ceux-ci en aient donné l'autorisation par écrit au préalable. Les données déclarées sur ce questionnaire resteront confidentielles, elles serviront exclusivement à des fins statistiques et elles seront publiées seulement de façon agrégée. Les dispositions de la Loi sur la statistique qui traitent des données confidentielles ne sont modifiées d'aucune façon par la Loi sur l'accès à l'information ou toute autre loi.

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception du document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

**Réviser l'information sur l'étiquette. Si les renseignements sont erronés ou incomplets, veuillez faire les corrections nécessaires dans les espaces ci-dessous.**

FRM				
	Nom de l'exploitation (s'il y a lieu)	Code régional		
NA 1				
	Nom de famille	Téléphone		
	Prénom et initiale			
ADR				
	R.F. Case postale	Numéro et nom de la rue		
	Code postal	Bureau de poste (nom de la ville ou du village où le courrier est reçu)		
COU				
	Courriel (s'il y a lieu)			
NA 3				
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Téléphone		
NA 4				
	Nom de l'associé(e) (s'il y a lieu)	Téléphone		
SPA				
	Nom de la société par actions (s'il y a lieu)			



**Les questions suivantes portent sur TOUTES LES SUPERFICIES EXPLOITÉES.**

● **Inclure :** - les superficies louées des autres exploitations et les terres de la Couronne ou les terres publiques servant à l'agriculture.

● **Exclure :** - les superficies louées à d'autres exploitations.

**SECTION A BLÉ D'HIVER ET SEIGLE D'AUTOMNE**

1. Avez-vous semé du blé d'hiver ou du seigle d'automne à l'automne 2007?

Oui  095  Non  095  (ALLEZ À LA SECTION B.)

2. Quelles cultures avez-vous semées?

Blé d'hiver  Seigle d'automne

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

3. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez votre superficie ensemencée et votre superficie restante à récolter pour le grain.

Culture	Code	Superficie ensemencée	UDM			Code	Superficie restante à récolter pour le grain
			ac	ha	arp		
a. Blé d'hiver	106	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	206	<input type="checkbox"/>
(Si répondant du Québec, allez à la question 4. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la Section B.)							
b. Seigle d'automne	112	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	212	<input type="checkbox"/>
c. Total des superficies restantes à récolter pour le grain (somme de 3a à 3b)			<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3		<input type="checkbox"/>

(ALLEZ À LA SECTION B.)

**QUÉBEC**

Répondants du Québec seulement

4. Quel pourcentage de votre blé d'hiver restant à récolter pour le grain est destiné à la consommation humaine?

Code	%
097	<input type="checkbox"/>

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA SECTION B.)

**SECTION B**

**SUPERFICIES ENSEMENCÉES**

**1. Avez-vous fait ou prévoyez-vous faire des grandes cultures en 2008?**

Oui  969

Non  969

(ALLEZ À LA SECTION C.)

**2. Dans le tableau ci-dessous, inscrivez quelle est ou quelle sera la superficieensemencée.**

Culture	Code	Superficie ensemencée	UDM		
			ac	ha	arp
a. Avoine	208	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
b. Betteraves à sucre	232	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
c. Blé de printemps	203	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
(Si répondant du Québec, allez à la question 4. Sinon, allez à la prochaine culture. Si c'est la dernière culture, allez à la question 3.)					
d. Canola (inclure le canola d'hiver semé à l'automne 2007)	215	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
e. Céréales mélangées (deux céréales ou plus semées ensemble)	213	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
f. Féveroles (faba / fava beans, gourgane)	235	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
g. Haricots secs canneberge (Cranberry, Romano)	257	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
h. Haricots secs Great Northern	263	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
i. Haricots secs noirs (Black Turtle, Preto)	246	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
j. Haricots secs Pinto	265	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
k. Haricots secs rognons rouge foncé	262	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
l. Haricots secs rognons rouge pâle	264	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
m. Haricots secs ronds blancs Navy (Pea Beans)	229	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
n. Haricots secs rouges petits (mexicains rouges)	266	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
o. Haricots secs, autres et inconnus	267	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
p. Maïs fourrager	217	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
q. Maïs-grain (inclure le maïs de semence et exclure le maïs sucré)	216	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
(Allez à la question 5.)					
r. Orge (inclure l'orge d'hiver semée à l'automne 2007)	209	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
s. Pommes de terre	218	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
t. Sarrasin	226	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
u. Seigle de printemps	210	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
v. Soya	228	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
(Allez à la question 6.)					
w. Tabac	227	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
x. Autres grandes cultures (inscrire dans les commentaires)	225	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3
y. Total des superficies ensemencées (somme de 2a à 2x)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

**3. De votre superficie totale à être ensemencée en grandes cultures ce printemps, quel pourcentage avez-vous déjà ensemencé?**

Code	%
100	<input type="checkbox"/>

(ALLEZ À LA SECTION C.)

**QUÉBEC**

**Répondants du Québec seulement**

**4. Quel pourcentage de votre superficie de blé de printemps est destiné à la consommation humaine?**

Code	%
603	<input type="checkbox"/>

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA QUESTION B3.)

**SECTION B**

**MAÏS-GRAIN ET SOYA (suite)**

**Définitions :**

- Transgénique : Plante ou animal dont on a introduit un gène par génie génétique.
- Gène terminateur : Un gène qui rend des graines de semence stériles.
- Semence génétiquement modifiée : Semence dont l'information génétique a récemment été modifiée par une technique du génie génétique ou de la mutagenèse.
- Génie génétique : Une technique permettant de transférer un gène spécifique d'un organisme à un autre.
- Mutagenèse : Procédé qui consiste à introduire une mutation grâce à l'action de traitements physiques ou d'agents chimiques mutagènes.
- Biotechnologie : Ensemble des techniques de la science et du génie appliquées aux organismes vivants.

**Autres termes utilisés pour graines de semence génétiquement modifiées :**

- Soya : Roundup Ready
- Maïs-grain : Liberty Link, Roundup Ready, HTH, Maïs Bt (YieldGard, KnockOut, NatureGuard, Xtra, StarLink et Herculex)

5. De vos \_\_\_\_\_ acres/hectares/arpents de maïs-grain déclarés à la page 3, combien sont ou seront ensemencés avec des semences génétiquement modifiées? (Exclure les variétés produites par méthodes classiques de croisement.)

Code	Superficie ensemencée avec des semences génétiquement modifiées	UDM		
		ac	ha	arp
260		1	2	3

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SUR LA PAGE 3. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA QUESTION B3.)

6. De vos \_\_\_\_\_ acres/hectares/arpents de soya déclarés à la page 3, combien sont ou seront ensemencés avec des semences génétiquement modifiées? (Exclure les variétés produites par méthodes classiques de croisement.)

Code	Superficie ensemencée avec des semences génétiquement modifiées	UDM		
		ac	ha	arp
261		1	2	3

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE SUR LA PAGE 3. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA QUESTION B3.)

## SECTION C FOIN ET SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

### ● Luzerne et mélanges de luzerne

Inclure : Luzerne et luzerne semée avec des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales, les superficies en sous-semis et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

### ● Autres sortes de foin

Inclure : Variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Luzerne et mélanges de luzerne, toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales et les grandes cultures récoltées ou à être récoltées à l'état vert et qui serviront à nourrir les animaux.

### ● Semences de plantes fourragères

Inclure : Toute superficie de plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour la semence à des fins commerciales. Elles comprennent la luzerne et les mélanges de luzerne, des variétés de trèfle, de lotier, de brome, de fléole des prés (mil), de dactyle pelotonné, d'alpiste roseau, de ray-grass, de fétuque, de sorgho-soudan et de blé fourrager.

Exclure : Les plantes fourragères récoltées ou à être récoltées pour le foin ou qui seront utilisées pour le pâturage.

### 1. Aurez-vous du foin ou des semences de plantes fourragères en 2008?

Oui  Non  (ALLEZ À LA SECTION D.)

### 2. Quelles cultures aurez-vous?

Luzerne et mélanges de luzerne  
(ALLEZ À LA QUESTION 3.)

Autres sortes de foin  
(ALLEZ À LA QUESTION 4.)

Semences de plantes fourragères  
(ALLEZ À LA QUESTION 5.)

## LUZERNE ET MÉLANGES DE LUZERNE

### 3. Quelle sera votre superficie totale de luzerne et mélanges de luzerne? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM		
Luzerne et mélanges de luzerne	249		<input type="text" value="ac"/>	<input type="text" value="ha"/>	<input type="text" value="arp"/>

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA QUESTION 6.)

## AUTRES SORTES DE FOIN

### 4. Quelle sera votre superficie totale des autres sortes de foin? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM		
Autres sortes de foin	256		<input type="text" value="ac"/>	<input type="text" value="ha"/>	<input type="text" value="arp"/>

(ALLEZ À LA PROCHAINE CULTURE. SI C'EST LA DERNIÈRE CULTURE, ALLEZ À LA QUESTION 6.)

## SEMENCES DE PLANTES FOURRAGÈRES

### 5. Quelle sera votre superficie totale des semences de plantes fourragères? (Exclure les superficies en sous-semis.)

Culture	Code	Superficie totale	UDM		
Semences de plantes fourragères	247		<input type="text" value="ac"/>	<input type="text" value="ha"/>	<input type="text" value="arp"/>

(ALLEZ À LA PROCHAINE QUESTION.)

### 6. Total des superficies de foin et de semences de plantes fourragères (somme de C3 à C5)

		UDM		
		<input type="text" value="ac"/>	<input type="text" value="ha"/>	<input type="text" value="arp"/>

(ALLEZ À LA SECTION D.)

**SECTION D**

**AUTRES SUPERFICIES**

● **Terre pour le pâturage ou le pacage :**

Terre qui est utilisée pour le pâturage ou le pacage, les pâturages naturels, le foin sauvage, les grandes prairies et les boisés pouvant servir au pacage ou à l'alimentation du bétail.

**Exclure :** - Les superficies qui seront récoltées pour le foin, l'ensilage ou les semences de plantes fourragères;  
- Les pâturages communautaires, les superficies d'une association coopérative de pacage ou les réserves de pacage.

Si un champ est utilisé dans la même année pour la récolte du foin et comme pâturage, comptez la superficie de ce champ seulement une fois comme un champ de foin.

● **Autres terres :**

- La superficie occupée par la ferme : les bâtiments et la cour de la ferme, les potagers et les chemins;
- Les superficies des cultures d'automne détruites par le gel qui ne seront pas réensemencées avec une autre culture;
- Les superficies des cultures d'automne qui ont été enfouies mais qui n'ont pas été réensemencées;
- Les terres incultes, terres à bois, terres déboisées, les bourniers, les marécages ou les marais et les bassins d'irrigation;
- Nouvelles terres enfouies : terres qui ont été défrichées et préparées pour la culture mais sur lesquelles aucune récolte n'a été faite;
- Terre en jachère : terre qui ne sera pas cultivée pendant l'année, mais dont certains travaux peuvent être effectués pour conserver l'humidité dans le sol ainsi que pour contrôler les mauvaises herbes;
- Jachère chimique : jachère où l'on fait des traitements herbicides sans travailler le sol;
- Terre en repos : terre améliorée qui a été cultivée, utilisée pour le pâturage ou à des fins agricoles l'an passé, mais ne sera pas cultivée cette année;
- Fruits et légumes, champignons, érablières, arbres de Noël et gazon.

**En 2008, quelle est votre superficie totale des terres pour le pâturage ou le pacage et des autres terres?**

Utilisation des terres	Code	Superficie totale	UDM		
			ac	ha	arp
1. Terres pour le pâturage ou le pacage	222		1	2	3
2. Autres terres	241		1	2	3
<b>3. Total des autres superficies (somme de D1 à D2)</b>			1	2	3

(ALLEZ À LA SECTION E.)

**SECTION E**

**SUPERFICIE TOTALE DE LA FERME**

**Quelle sera la superficie totale de la ferme en 2008?**

Utilisation des terres	Code	Superficie totale	UDM		
			ac	ha	arp
1. Superficie totale de la ferme			1	2	3
2. Somme de A3c + B2y + C6 + D3	201		1	2	3
3. Différence de E1 et E2 (E1-E2) Si la différence est substantielle, veuillez expliquer dans les commentaires.			1	2	3

(ALLEZ À LA SECTION F.)





# Enquête de juillet sur le bétail - 2008

POUR CIRCULATION INTERNE



**CONFIDENTIEL une fois rempli**

Cette enquête est menée en vertu de la Loi sur la statistique, Lois révisées du Canada (1985), ch. S-19. En vertu de la Loi sur la statistique, il est obligatoire de remplir le présent questionnaire.

If you prefer this questionnaire in English, please check here

**RÉSERVÉ AU BUREAU**

005		1		
005		4		
005		2		
005		3	004	2

L'objectif de cette enquête est de recueillir de l'information sur le bétail. Les statistiques produites à l'aide de cette enquête permettent aux utilisateurs d'observer et d'évaluer les changements au sein de l'industrie, de mesurer les performances et d'informer la communauté agricole et le public en général des derniers développements. Les questions de la Section C (Questions supplémentaires sur les bovins) sont commanditées par l'Agriculture et Agroalimentaire Canada, afin d'appuyer l'analyse du secteur des bovins et l'administration des programmes de redressement dans le sillage de l'ESB, y compris les programmes d'engraissement prolongé.

Statistique Canada recueille des renseignements relatifs à l'exploitation agricole décrite sur l'étiquette. Si vous exploitez ou si votre associé(e) exploite une autre ferme distincte de celle décrite sur l'étiquette (c'est-à-dire justifiant la tenue de livres distincts de comptabilité), assurez-vous de n'inclure dans le présent questionnaire AUCUNE donnée relative à cette autre ferme.

**SECTION A.** Lorsque vous répondez aux questions, s'il vous plaît inclure ...

... tout bétail (bovins ou veaux, porcs, et/ou moutons ou agneaux) se trouvant sur votre exploitation en date du 1<sup>er</sup> juillet 2008, quel qu'en soit le propriétaire, y compris les animaux engraisés à forfait, élevés sous contrat, ou en pacage.

... tout bétail qui est la propriété de l'exploitant et résidant sur une terre de la couronne, un pâturage communautaire ou une association de pâturage/pacage.

... S'il vous plaît ne pas inclure les animaux que vous possédez et qui sont gardés dans une ferme, un ranch ou un parc d'engraissement exploité par quelqu'un d'autre.

**SECTION B. BOVINS ET/OU VEAUX**

**RÉSERVÉ AU BUREAU**

400		9
-----	--	---

1. Le 1<sup>er</sup> juillet 2008 prévoyez-vous avoir des bovins ou des veaux sur cette exploitation ? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

Oui 

400		1
-----	--	---

Non 

400		2
-----	--	---

 (Passez à la Section D)

2. Gardez-vous des bovins ou des veaux (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre ? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui 

430		1
-----	--	---

Non 

430		2
-----	--	---

**QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES**

	Nombre total au 1 <sup>er</sup> juillet 2008
3. <b>TAUREAUX</b> , d'un an et plus .....	<b>403</b> Aucun <input type="checkbox"/>
4. <b>VACHES LAITIÈRES</b> .....	<b>404</b> Aucune <input type="checkbox"/>
5. <b>VACHES D'ÉLEVAGE DE BOUCHERIE</b> .....	<b>405</b> Aucune <input type="checkbox"/>
6. <b>VEAUX</b> , de moins d'un an .....	<b>409</b> Aucun <input type="checkbox"/>
7. <b>GÉNISSES</b> , d'un an et plus {	<b>406</b> Aucune <input type="checkbox"/>
	<b>407</b> Aucune <input type="checkbox"/>
	<b>402</b> Aucune <input type="checkbox"/>
8. <b>BOUVILLONS</b> , d'un an et plus .....	<b>408</b> Aucun <input type="checkbox"/>
9. <b>NOMBRE TOTAL DE BOVINS ET/OU DE VEAUX</b> (somme des questions 3 à 8) .....	<b>410</b>

**QUESTIONS SUR LA PRODUCTION**

10. (Sur cette exploitation) Combien de veaux sont nés vivants au cours des six derniers mois entre le 1 <sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2008 ? .....	<b>421</b> Aucun <input type="checkbox"/>
11. (Sur cette exploitation) Combien de vaches et de génisses devraient vêler entre le 1 <sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2008 ? .....	<b>424</b> Aucun <input type="checkbox"/>



**SECTION C. QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES BOVINS**

**RÉSERVÉ AU BUREAU**

**400**

**9**

**En date du 1<sup>er</sup> juillet 2008**

1. Des (case 404, page 2) vaches laitières déclarées, combien de vaches sont nées avant 1999 ? .....

**465**

2. Des (case 405, page 2) vaches d'élevage de boucherie déclarées, combien de vaches sont nées avant 1999 ? .....

**475**

3. Du (case 402, page 2) nombre de génisses pour l'engraissement déclarées, indiquez combien d'animaux sont dans les trois catégories suivantes :

**477**

a) 1 100 livres (500 kg) et plus .....

**479**

b) plus de 900 livres (409 kg) et moins de 1 100 livres (500 kg) .....

**481**

c) 900 livres (409 kg) ou moins .....

4. Du (case 408, page 2) nombre de bouillons (d'un an et plus) déclarés, indiquez combien d'animaux sont dans les trois catégories suivantes :

**483**

a) 1 250 livres (568 kg) et plus .....

**485**

b) plus de 1000 livres (455 kg) et moins de 1 250 livres (568 kg) .....

**487**

c) 1000 livres (455 kg) ou moins .....

5. Des (case 402, page 2) animaux pour l'engraissement (les génisses pour l'engraissement et/ou (case 408, page 2) les bouillons (d'un an et plus) déclarés en date du 1<sup>er</sup> juillet, indiquez combien recevaient une ration de finition (surtout des grains). .....

**489**

6. Des génisses pour l'engraissement (case 402, page 2) et bouillons (d'un an et plus) (case 408, page 2) déclarés en date du 1<sup>er</sup> juillet, indiquez combien ont moins de 21 mois ?

**491**

**SECTION D. PORCS**

**RÉSERVÉ AU BUREAU**

**600**

**9**

1. Le 1<sup>er</sup> juillet 2008 aurez-vous des porcs sur cette exploitation ?

Oui **600**   **1**

Non **600**   **2**

1. (a) Y avait-il des porcs (cochons) (sur cette exploitation) durant les mois d'avril, mai et juin 2008 ?

Oui **601**   **1** (Completez les questions 7, 8 et 9) Non **601**   **2** (Passez à la Section D)

2. Gardez-vous des porcs (cochons) (sur cette exploitation) pour quelqu'un d'autre ? (Si oui, les inclure dans son inventaire).

Oui **630**   **1**

Non **630**   **2**

3. **VERRATS**, de 6 mois et plus .....

4. **TRUIES**, de reproduction et jeunes truies pleines .....

5. **TOUS LES AUTRES PORCS** {  
 a) moins de 45 livres (< 20 kg) .....  
 (Comptez les porcelets non sevrés)  
 b) de 45 à 130 livres (20 à 60 kg) .....  
 c) plus de 130 livres (60+ kg) .....

6. **NOMBRE TOTAL DE PORCS** (somme des questions 3 à 5) .....

7. (Sur cette exploitation) Combien de truies et de jeunes truies ont mis bas ou doivent mettre bas durant les mois d'avril, mai et juin 2008 ? .....

8. Combien de porcelets conçus vivants ou naîtront vivants durant la même période (avril, mai et juin 2008) ? .....

9. Des (nombre figurant ici) porcelets nés vivants, combien sont morts ou seront détruits avant le sevrage durant les mois d'avril, mai et juin 2008 ? .....

10. Combien de truies et de jeunes truies pleines doivent mettre bas durant les mois de juillet, août et septembre 2008 ? .....

11. Combien de truies et de jeunes truies pleines doivent mettre bas durant les mois d'octobre, novembre et décembre 2008 ? .....

12. Combien de porcs (cochons) cette exploitation a-t-elle expédiés pour l'abattage au Canada entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2008 ? .....

13. Combien de porcs (cochons) cette exploitation a-t-elle expédiés vers les États-Unis durant la même période (entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2008) ? .....

14. Combien de porcs (cochons) cette exploitation a-t-elle expédiés dans une autre ferme au Canada aux fins d'engraissement ou de reproduction durant la même période (entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2008) ? .....

15. Quel était le nombre total de porcs (cochons) expédiés par cette exploitation durant la même période (entre le 1<sup>er</sup> avril et le 30 juin 2008) ? .....

**Nombre total au 1<sup>er</sup> juillet 2008**

**605**

Aucun

**606**

Aucune

**607**

Aucun

**608**

Aucun

**609**

Aucun

**610**

**634**

Aucun

**635**

Aucun

**636**

Aucun

**638**

Aucun

**639**

Aucun

**660**

Aucun

**662**

Aucun

**664**

Aucun

**666**

Aucun

**SECTION E. MOUTONS ET/OU AGNEAUX ET AGNELLES**

**RÉSERVÉ AU BUREAU**

**300**

**9**

1. Le 1<sup>er</sup> juillet 2008 prévoyez-vous avoir des moutons et des agneaux ou des agnelles (sur cette exploitation) ? Inclure les animaux en pacage dans un pâturage communautaire ou public ou ceux qui font partie du projet de mise en valeur des pâturages.

Oui **300**   **1**

Non **300**   **2**

1. (a) Y avait-il des moutons, des agneaux ou des agnelles sur cette exploitation entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2008 ?

Oui **320**   **1** (Complétez les questions 8, 9 et 10) Non **320**   **2** (Passez à la Section F)

2. Gardez-vous des moutons, des agneaux ou des agnelles (sur cette exploitation) pour quel(s)un d'autre ? (Si oui, les inclure dans son inventaire.)

Oui **330**   **1**

Non **330**   **2**

**QUESTIONS SUR LES INVENTAIRES**

3. **BÉLIERS NON CASTRÉS**, d'un an et plus .....

4. **BREBIS** .....

5. **AGNEAUX ET AGNELLES** pour la reproduction .....

6. **AGNEAUX ET AGNELLES** pour l'abattage .....

7. **TOTAL DE MOUTONS ET AGNEAUX ET AGNELLES** (somme des questions 3 à 6) .....

**Nombre total au 1<sup>er</sup> juillet 2008**

**301**

Aucun

**302**

Aucun

**303**

Aucun

**304**

Aucun

**310**

**QUESTIONS SUR LA PRODUCTION**

**308**

Aucun

**307**

Aucun

**309**

Aucun

8. (Sur cette exploitation) Combien d'agneaux et d'agnelles sont nés au cours des six derniers mois (entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2008) ? .....

9. Combien de moutons, d'agneaux et d'agnelles sont morts ou mourront, y compris ceux tués par des prédateurs ou par la maladie, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 30 juin 2008 ? .....

10. (Sur cette exploitation) Combien de naissances d'agneaux et d'agnelles prévoyez-vous entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 31 décembre 2008 ? .....

**SECTION F. ACCORD FÉDÉRAL - PROVINCIAL SUR LE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS**

**NOUVEAU-BRUNSWICK, ONTARIO, MANITOBA, SASKATCHEWAN ET COLOMBIE-BRITANNIQUE SEULEMENT:**

Pour réduire le fardeau de réponse et améliorer l'uniformité des statistiques, Statistique Canada a conclu des ententes en vertu de l'article 12 de la Loi sur la statistique avec:

- le Ministère de l'agriculture et du développement rural du Nouveau-Brunswick
- le Ministère de l'agriculture et de l'alimentation de l'Ontario et les Services centraux de statistique de l'Ontario
- le Ministère de l'agriculture du Manitoba
- le Bureau de l'agriculture et de l'alimentation de la Saskatchewan
- le Ministère de l'agriculture et des pêches de la Colombie-Britannique

Les renseignements recueillis et partagés sont confidentiels et ne servent qu'à des fins statistiques. Tout renseignement partagé avec un ministère provincial de l'agriculture est publié sous forme d'agrégat. Le ministère provincial de l'agriculture doit garantir la confidentialité de toutes les données partagées.

Statistique Canada ne donne ni le nom, ni l'adresse d'un répondant à quelque ministère provincial de l'agriculture que ce soit.

Consentez-vous à partager ces renseignements ?

Oui 

05		1
----	--	---

 Non 

05		2
----	--	---

**QUÉBEC SEULEMENT:**

Pour éviter le chevauchement des enquêtes, celle-ci est menée en vertu d'un accord de collaboration avec l'Institut de la statistique du Québec selon l'article 11 de la Loi sur la statistique. La Loi sur la statistique du Québec renferme les mêmes dispositions que la Loi sur la statistique fédérale relativement à la protection des données confidentielles et aux sanctions prévues en cas de révélation des renseignements.

**COMMENTAIRES :**


**RÉSERVÉ AU BUREAU**

<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>400</td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>430</td><td></td><td>2</td></tr></table>	400		1	430		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>421</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>424</td><td></td><td>9</td></tr></table>	421		9	424		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>400</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>401</td><td></td><td>2</td></tr></table>	400		2	401		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>600</td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>630</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>634</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>635</td><td></td><td>9</td></tr></table>	600		1	630		2	634		9	635		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>636</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>638</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>639</td><td></td><td>9</td></tr></table>	636		9	638		9	639		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>600</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>601</td><td></td><td>2</td></tr></table>	600		2	601		2
400		1																																																
430		2																																																
421		9																																																
424		9																																																
400		2																																																
401		2																																																
600		1																																																
630		2																																																
634		9																																																
635		9																																																
636		9																																																
638		9																																																
639		9																																																
600		2																																																
601		2																																																
<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>300</td><td></td><td>1</td></tr><tr><td>330</td><td></td><td>2</td></tr></table>	300		1	330		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>308</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>307</td><td></td><td>9</td></tr></table>	308		9	307		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>300</td><td></td><td>2</td></tr><tr><td>320</td><td></td><td>2</td></tr></table>	300		2	320		2	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>663</td><td></td><td>9</td></tr><tr><td>664</td><td></td><td>9</td></tr></table>	663		9	664		9	<table border="1" style="width: 100%;"><tr><td>695</td><td></td><td>9</td></tr></table>	695		9																			
300		1																																																
330		2																																																
308		9																																																
307		9																																																
300		2																																																
320		2																																																
663		9																																																
664		9																																																
695		9																																																



## CARACTÉRISTIQUES DE L'EXPLOITANT/EXPLOITATION

- Répondre aux questions 1 à 5 en date du **31 décembre 2008**

Un EXPLOITANT AGRICOLE est une personne qui exploite la ferme au quotidien et qui participe aux décisions relatives aux emprunts, à la location, à l'achat ou à la vente de biens et à la réduction des dettes. Il peut y avoir plus d'un exploitant pour une même exploitation agricole, mais un seul questionnaire doit être rempli pour chaque exploitation.

1. Combien d'exploitants âgés de 18 ans et plus étaient responsables de cette ferme? .....
2. Quel était l'âge de :
- a) l'exploitant le plus âgé .....
- b) l'exploitant le plus jeune (âge minimum de 18 ans) .....
3. Pendant combien d'années l'exploitant ayant le plus d'expérience dans cette ferme a-t-il géré une exploitation agricole? .....

Dans l'Enquête financière sur les fermes, la **FAMILLE** se compose d'un exploitant, du conjoint de cet exploitant et des enfants **qui vivent dans le même ménage**. Les enfants sont compris dans la famille peu importe leur âge ou leur état matrimonial, pourvu que leur propre conjoint ou leur(s) enfant(s) ne vivent pas dans le ménage.

**DANS LE CAS DES CORPORATIONS**, veuillez répondre pour **UN** exploitant et la **FAMILLE** de **cet** exploitant.

4. Lequel des termes suivants décrit le mieux le type d'exploitation? (faire un «X» dans un seul cercle)
- a) Entreprise à propriétaire unique   3 .....
- b) Corporation ou Ltée/inc. ....  4 → Quelle proportion de cette exploitation appartient à votre **FAMILLE**? .....  %
- c) Société en nom collectif .....  5 → Quelle proportion de cette exploitation appartient à votre **FAMILLE**? .....  %
- d) Coopérative et exploitations communautaires (p. ex., les colonies hôtelières) .....  6 → (PASSEZ À LA PAGE 3)
- e) Autre (p. ex., autre entreprise) (veuillez préciser)  7
5. La **FAMILLE** de l'exploitant est composée de combien de membres? .....

### UTILISATION DES TERRES

• Arrondir au nombre entier le plus près

1. Quelle unité de mesure utiliserez-vous pour déclarer la superficie des terres? (faire un «X» dans un seul cercle)
- 199**       1 acre  
 2 hectare  
 3 arpent (Québec seulement)

2. De la **superficie totale des terres** utilisées par cette exploitation en date du **31 décembre 2008** (incluant les terres exploitables et non exploitables), quelle superficie était :

	Superficie totale en date du 31 décembre 2008
a) possédée .....	120
b) louée <b>DES AUTRES</b> (avec ou sans entente écrite) • Inclure les terres louées <b>des actionnaires</b> , des gouvernements et d'autres sources .....	102
c) louée <b>AUX AUTRES</b> (avec ou sans entente écrite) .....	—
d) <b>totale des terres</b> (a + b - c) .....	= 195

### TERRES EN CULTURE

Les TERRES EN CULTURE incluent le foin, les grandes cultures, les fruits ou les noix, les petits fruits ou le raisin, les légumes, les graines de semence, le gazon, les produits de serre ou de pépinière, les champignons et les arbres de Noël.

3. Aviez-vous des terres en culture?  
 • **Exclure** les terres en culture louées **AUX AUTRES**
- 122**      OUI       NON  → (PASSEZ À LA PAGE 4)

Totale des terres en cultures
194

4. De la superficie totale des terres (cas 122 ci-dessus), quelle était la superficie des **terres en culture** .....

Prix par acre (hectare ou arpent)	
133	Dollars
	,00

5. Au **31 décembre 2008**, quelle était la valeur marchande d'un acre (hectare ou arpent) de vos **terres en culture**, **excluant la valeur des bâtiments** .....

6. Avez-vous loué des **terres en culture DES** autres?  
**123**      OUI       NON  → (PASSEZ À LA PAGE 4)

7. Les **terres en culture** que vous avez louées **DES** autres ont-elles été payées comptant?  
**134**      OUI       NON  → (PASSEZ À LA PAGE 4)

Prix par acre (hectare ou arpent)	
135	Dollars
	,00

8. En **2008**, quel était le prix **moyen** de location par acre (hectare ou arpent), **excluant les bâtiments** .....

### BÉTAIL ET VOLAILLE

1. Le **31 décembre 2008**, l'exploitation a-t-elle engraisé à forfait ou élevé sous contrat du bétail ou de la volaille pour les autres?
- **Exclure** tous les animaux qui APPARTIENNENT à votre exploitation

**676**

OUI

NON

→ (PASSEZ À LA QUESTION 2  
CI-DESSOUS)

(veuillez préciser le(s) type(s) et le nombre d'animaux et de volaille engraisés à forfait ou élevés sous contrat)

**S676**

**677**

2. L'exploitation **POSSÉDAIT-ELLE** du bétail ou de la volaille le **31 décembre 2008**?

- **Inclure** tous les animaux APPARTENANT à cette exploitation, qu'ils se trouvent sur votre terre ou sur des terres qui **ne** vous appartiennent **pas**
- **Exclure** tous les animaux sur votre terre qui ne vous appartiennent pas (case 677 ci-dessus)

**170**

OUI

NON

→ (PASSEZ À LA PAGE 5)

Inscrire le nombre d'animaux que cette exploitation possédait le **31 décembre 2008** pour chacune des catégories suivantes :

**Nombre total le  
31 décembre 2008**

#### PARTIE I. BOVINS

- a) taureaux, 1 an et plus .....
- b) vaches, principalement pour la production laitière
  - **Inclure** les génisses pour le remplacement de bovins laitiers .....
- c) vaches, principalement pour la boucherie
  - **Inclure** les génisses pour le remplacement de bovins de boucherie .....
- d) bouvillons et génisses, 1 an et plus pour la boucherie ou l'engraissement
- e) veaux, moins de 1 an .....

**674**

**172**

**173**

**174**

**175**

#### PARTIE II. PORCS

- f) verrats, 6 mois et plus .....
- g) truies de reproduction et truies pleines .....
- h) tous les autres porcs .....

**675**

**179**

**176**

#### PARTIE III. VOLAILLE

- i) pondeuses .....
- j) poulet à griller .....
- k) autres volailles (p. ex., reproducteurs, dindons et dindes, poulettes, etc.)

**188**

**189**

**198**

(veuillez préciser) **080**

#### PARTIE IV. MOUTONS ET AGNEAUX

- l) moutons et agneaux .....

**182**

#### PARTIE V. CHEVAUX

- m) chevaux et poneys .....

**187**

#### PARTIE VI. AUTRES ANIMAUX

- n) autres animaux (veuillez préciser)

**081**

**184**



## ACTIFS DE LA FERME

1. Quelle était la valeur des éléments d'actif suivants de cette exploitation le **31 décembre 2008**?

• Déclarez tous les renseignements en date du 31 décembre 2008 ou à la fin de votre exercice financier.

• **Utiliser la VALEUR MARCHANDE COURANTE**

• Arrondir au 1 000 \$ le plus près

• **Exclure** les actifs n'appartenant pas à cette exploitation (*déclarer ces actifs à la case 694, page 12, question 2*)

### ACTIFS BÉTAIL ET VOLAILLE

a) animaux de reproduction et de remplacement et autres animaux non destinés à la boucherie ou à l'engraissement

• **Inclure** tout le bétail et tous les animaux à fourrure aux fins de reproduction et de remplacement (p. ex., les vaches, les truies, les brebis, les chevaux pour obtenir l'urine de jument gravide, les abeilles, les bisons, les lamas, les autruches, les chevaux de course et de selle, etc.)

b) animaux pour la boucherie et l'engraissement et volaille

• **Inclure** les génisses, les bouvillons, les veaux, les porcs, les agneaux, toutes les volailles, les chèvres pour la viande, les animaux de réforme

• **Exclure** les animaux de **reproduction** et de **remplacement**

Actifs bétail et volaille	
662	000
308	000

### ACTIFS À COURT TERME DE LA FERME (DURÉE DE MOINS DE 12 MOIS)

c) comptes à recevoir : Quelle est la somme toujours due à cette exploitation **au 31 décembre 2008** pour des cultures ou du bétail préalablement vendus, travaux à forfait, etc.?

• **Inclure** les bons de paiement différés pour le grain

d) stocks

i) fournitures en main (intrants) telles que les aliments, les fournitures, les engrais, le carburant, les semences, les produits chimiques, etc.

ii) récoltes à vendre

• **Inclure** tous les produits **récoltés** qui étaient destinés à la vente

e) liquidités et placements à court terme de cette exploitation (pour une durée de moins de 12 mois)

f) autres éléments de l'actif agricole à court terme tels que les dépenses payées d'avance pour les aliments, les engrais, les semences, les produits chimiques, etc.

(veuillez préciser)

094

Actifs à court terme	
305	000
306	000
661	000
658	000
659	000

### ACTIFS À LONG TERME DE LA FERME

g) **valeur marchande courante** des terres et bâtiments possédés

• **Inclure** les terres agricoles possédées, la maison de ferme, les hangars d'entreposage, les silos, les granges, les cellules d'entreposage des céréales, les ateliers d'usinage et les boisés

• **Exclure** les terres et bâtiments agricoles loués

• **Exclure** la valeur du contingent (quota)

h) toutes les machines et tout le matériel agricoles possédés

• **Inclure** les automobiles et les camions utilisés pour les activités agricoles, les tracteurs, les cultivateurs, les moissonneuses-batteuses, le matériel d'irrigation mobile, les petits outils, les ordinateurs et le matériel de bureau, etc.

• **Exclure** les machines louées à long terme

i) contingent (quota) (valeur marchande)

j) placements à long terme de cette exploitation (durée de 12 mois ou plus) (p. ex., les actions, les obligations, les certificats de placement garanti à long terme, les fonds communs de placement, les actions de coopératives)

k) autres éléments de l'actif agricole immobilisé (p. ex., les entrepôts éloignés de la ferme, les copropriétés pour l'entreposage des céréales et autres bâtiments que possède cette exploitation, etc.)

• **Exclure** les REER

• **Exclure** le **CSRN** et le **CSRA** (*déclarer ces programmes à la page 11*)

(veuillez préciser)

084

Actifs à long terme	
301	000
317	000
304	000
673	000
663	000

**DETTES DE LA FERME**

- Déclarez tous les renseignements en date du 31 décembre 2008 ou à la fin de votre exercice financier.
- Arrondir au 1 000 \$ le plus près

1. Cette exploitation agricole avait-elle des dettes le **31 décembre 2008** ou à la fin de votre exercice financier?

- **Inclure** le solde dû sur des marges de crédit d'exploitation et les sommes empruntées à des membres de la famille
- **Inclure** la participation au Programme de paiements anticipés ou au Programme d'avance de crédit printanière
- **Exclure** les dettes qui n'ont pas été contractées par cette exploitation (*les déclarer à la case 696, page 12, question 3*)

**700**

OUI

NON

→ (PASSEZ À LA PAGE 7)

2. Le **31 décembre 2008**, quel était le montant d'argent dû :

- **Inclure LE SOLDE DÛ** sur des marges de crédit d'exploitation - **NE PAS INSCRIRE LA LIMITE DE CRÉDIT**

- a) aux banques, sociétés de fiducie et succursales régionales du trésor .....
- b) aux coopératives de crédit et caisses populaires .....
- c) à Financement agricole Canada (organisme fédéral) .....
- d) aux vendeurs de machines agricoles et aux fournisseurs aux marchands d'aliments pour animaux  
• **Exclure** les machines louées à long terme .....
- e) aux particuliers, membres de la famille, actionnaires .....
- f) aux organismes du gouvernement provincial (p. ex., agence d'évaluation du crédit/établissement de crédit, commissions du prêt agricoles, etc.) .....
- g) aux autres (p. ex., comptes fournisseurs, municipalité, abattoirs, etc.)  
(veuillez préciser)

**085**

**Dettes le 31 décembre 2008**

Court terme :		Long terme :	
échéance initiale inférieure à 12 mois (Inclure LE SOLDE DÛ sur des marges de crédit d'exploitation)		échéance initiale de 12 mois ou plus	
410	000	480	000
405	000	485	000
		481	000
407		487	000
	000		000
408	000	488	000
403	000	483	00
409		489	
	000		000
451		491	
	000		000

**Total** .....

**543** 000

3. Quel montant de tous les emprunts obtenus en **2008** a servi à financer des prêts antérieurs? .....

4. En **2008**, cette exploitation a-t-elle participé au Programme de paiements anticipés?

- **Inclure** le Programme d'avance de crédit printanière

**541**

OUI

NON

→ (PASSEZ À LA PAGE 7)

5. En **2008**, quel a été le montant total emprunté dans le cadre du Programme de paiements anticipés? .....

**542** 000

6. Quel est le montant toujours dû au Programme de paiements anticipés au **31 décembre 2008**? .....

**436** 000

## PAIEMENTS DE PROGRAMMES

- Déclarez tous les renseignements en date du 31 décembre 2008 ou à la fin de votre exercice financier.
- Arrondir au 1 000 \$ le plus près

1. Cette exploitation agricole a-t-elle participé au régime **provincial d'assurance-récolte** ou **d'assurance de production** (Agri-protection) en 2008?

**642** OUI  NON  →

**Québec - PASSEZ À LA QUESTION 3  
Atlantique, Ontario, Prairies et C.-B.,  
PASSEZ À LA QUESTION 4**

2. En 2008, quel était le montant des recettes **brutes** reçues du régime provincial d'assurance récolte ou d'assurance de production? .....

**644** 000

3. **Québec seulement :**  
Quel montant provenait de l'**ASRA** (Assurance stabilisation des revenus agricoles) en 2008? .....

**494** 000

4. Cette exploitation agricole a-t-elle participé au programme **Agri-investissement** en 2008?

**360** OUI  NON  → (PASSEZ À LA QUESTION 6  
CI-DESSOUS)

5. Quel montant a été déposé par le gouvernement dans votre compte d'épargne d'**Agri-investissement** en 2008? .....

**495** 000

6. Cette exploitation agricole a-t-elle participé au programme **Agri-stabilité**, inclure PCSRA (Programme canadien de stabilisation du revenu agricole)?

**496** OUI  NON  → (PASSEZ À LA QUESTION 8  
CI-DESSOUS)

7. Quel montant du programme **Agri-stabilité** provenait du gouvernement en 2008? (Veuillez consulter le relevé des paiements de soutien agricoles Agr-1, case 14) .....

**498** 000

8. En 2008, quel était le montant de l'indemnité pour les récoltes endommagées par la **faune** ou pour laisser la terre dans son état naturel pour la **faune**?

- **Inclure** la compensation pour la conservation des habitats fauniques, pour l'accès public aux habitats fauniques, pour la prévention de la pollution des eaux, etc.
- **Exclure** les paiements reçus pour l'achat de terres par des organismes de conservation.

**687** 000

(veuillez préciser) **S687**

9. En 2008, quel montant provenait d'**autres paiements directs de programmes et des remboursements** qui n'ont pas été déclarés précédemment?

- **Inclure:**
  - l'assurance privée contre la grêle;
  - les remboursements (p.ex., taxes sur le carburant, impôts fonciers, TPS/TVH pour les exploitations agricoles, remboursement pour les jeunes agriculteurs);
  - Gestion des risques de l'entreprise (GRE);
  - Programmes Agri-relance (p.ex., la tuberculose bovine, C-B.; Pommes de terre de semence, Alberta; <Farm & Ranch Water Infrastructure>, Saskatchewan)
  - Programme de réforme des porcs reproducteurs
  - Programme de paiements pour les producteurs de céréales et d'oléagineux (PPPPO);
  - Tous les autres paiements de programmes.

**688** 000

- **Exclure les retraits du CSRN et du CSRA** (déclarer ces programmes à la page 11)

(veuillez préciser) **S688**

**Total des paiements de programmes**

**604** 000

10. **TOTAL DES PAIEMENTS DE PROGRAMMES** (somme de 2 à 9)

Veuillez transcrire le montant de la case 604 à la case 689, page suivante, question 2a) .....

## REVENUS ET DÉPENSES

Quelle méthode de comptabilité utiliserez-vous pour déclarer les revenus et dépenses de votre exploitation agricole : la comptabilité de caisse ou la comptabilité d'exercice?

**611**

Comptabilité de caisse

Comptabilité d'exercice

Ne sais pas

### REVENUS

- Déclarez tous les renseignements en date du 31 décembre 2008 ou à la fin de votre exercice financier.
- Arrondir au 1 000 \$ le plus près

1. En 2008, quel était le revenu agricole **brut total** de cette exploitation, avant les dépenses?

- **Inclure** les revenus provenant de la vente d'animaux de reproduction et de remplacement, les paiements directs de programmes (case 604, page 7, question 10) et les revenus de travaux agricoles à forfait
- **Exclure** les retraits du **CSRN** et du **CSRA**, (déclarer ces programmes à la page 11), la valeur des rajustements des stocks, la vente de terres, de bâtiments, de machines, de matériel et de contingents (quotas) .....

#### Revenu agricole brut en 2008

<b>601</b>	
	000

**LA SOMME DES REVENUS SUIVANTS DEVRAIT CORRESPONDRE À LA CASE 601.**

2. En 2008, quel montant du revenu agricole brut total (case 601 ci-dessus) provient :

- a) **des paiements de programmes totaux, veuillez transcrire le montant de la case 604, page 7, question 10** .....
- b) des ventes de céréales, d'oléagineux, de légumineuses à grains et de semences fourragères  
 • **Inclure** les paiements de la commission du blé .....
- c) des ventes de produits horticoles  
 • **Inclure** les pommes de terre, les fruits, les légumes, les produits de serre et de pépinière, le gazon, les champignons etc. ....
- d) des ventes de bovins  
 • **Inclure** les animaux de reproduction et de remplacement .....
- e) des ventes de porcs  
 • **Inclure** les animaux de reproduction et de remplacement .....
- f) des ventes de volailles  
 • **Inclure** les œufs .....
- g) des ventes de lait, de crème et d'autres produits laitiers .....
- h) du travail à forfait ou à contrat et de la location de machinerie  
 • **Inclure** l'engraissement à forfait ou à contrat .....
- i) de tous les autres revenus agricoles (p. ex., foin, animaux en pension, entraînement, ventes de chevaux, autres animaux, fourrure et laine, betteraves à sucre, tabac, produits de l'érable, bois, arbres de Noël, frais de location des terres, etc.) .....

<b>689</b>	
	000
<b>623</b>	
	000
<b>624</b>	
	000
<b>625</b>	
	000
<b>626</b>	
	000
<b>627</b>	
	000
<b>628</b>	
	000
<b>621</b>	
	000
<b>679</b>	
	000

### CONTRATS DE COMMERCIALISATION

- Déclarez tous les renseignements en date du 31 décembre 2008 ou à la fin de votre exercice financier.

**Un engagement écrit** de livrer une certaine quantité d'un produit à une date prédéterminée. Dans un contrat de commercialisation, le producteur est propriétaire du produit jusqu'à sa livraison à l'acheteur désigné. **Exclure** les contrats à terme et tous les autres types de contrat.

1. En **2008**, cette exploitation agricole a-t-elle eu recours à des contrats de commercialisation?

320

OUI

NON

→ (PASSEZ À LA SECTION SUIVANTE)

2. Quel était le revenu **brut tiré** de ces contrats de commercialisation? .....

321

000

### AGROTOURISME

L'agrotourisme implique la visite à un lieu agricole où l'on offre aux visiteurs des services ou des produits liés à l'agriculture. Les revenus proviennent des services ou des produits offerts aux visiteurs **À LA FERME**.

- Déclarez tous les renseignements en date du 31 décembre 2008 ou à la fin de votre exercice financier.
- Arrondir au 1 000 \$ le plus près
- **Exclure** les kiosques en bordure de la route et les marchés fermiers
- **Inclure** les produits à valeur ajoutée vendus sur la ferme, les activités récréatives de plein air (p. ex., la chasse, la pêche, etc.), les services d'accueil (p. ex., logements pour la nuit, gîtes touristiques, séjours dans un ranch, camps d'été, etc.), les restaurants, les services de divertissement (p. ex., zoos approximatifs, rodéos à la ferme, labyrinthes dans les champs de maïs, festivals de la récolte, rassemblement d'un troupeau de bovins, etc.), les visites éducatives, etc.

1. Cette exploitation a-t-elle tiré des revenus de l'agrotourisme?

330

OUI

NON

→ (PASSEZ À LA SECTION SUIVANTE)

2. En **2008**, quel a été le revenu total tiré des activités agrotouristiques? .....

341

000

3. Est-ce que ce montant est inclus dans le **revenu agricole brut total** déclaré à la case 601 de la page 8?

342

OUI

NON

→ (PASSEZ À LA SECTION SUIVANTE)

## DÉPENSES D'EXPLOITATION AGRICOLES

- Déclarez tous les renseignements en date du 31 décembre 2008 ou à la fin de votre exercice financier.
- Arrondir au 1 000 \$ le plus près

1. En 2008, quel était le montant des dépenses d'exploitation agricoles **totales**?

- **Exclure** l'amortissement ou la déduction pour amortissement
- **Exclure** la valeur des rajustements des stocks .....

Dépenses totales en 2008	
<b>606</b>	000

### DÉPENSES D'EXPLOITATION AGRICOLES SÉLECTIONNÉES

2. Des dépenses d'exploitation agricoles **totales** en 2008 (case 606 ci-dessus), quel montant a été consacré :

- a) aux engrais et chaux .....
- b) aux herbicides, insecticides, fongicides, etc. ....
- c) aux semences et plants  
 • **Exclure** les produits achetés pour la revente .....
- d) aux aliments pour animaux, compléments et foin .....
- e) au carburant pour machines, camions et automobiles  
 • **Inclure** seulement les sommes versées pour couvrir la part détenue par cette exploitation agricole .....
- f) au combustible de chauffage .....
- g) aux frais d'intérêts sur la dette de l'exploitation agricole  
 • **Exclure** le remboursement du capital .....
- h) à la location des terres  
 • **Inclure** le montant payé aux actionnaires .....
- i) aux traitements et salaires totaux  
 • **Inclure** toutes les contributions et avantages sociaux des employés .....

Dépenses sélectionnées	
<b>560</b>	000
<b>561</b>	000
<b>562</b>	000
<b>566</b>	000
<b>568</b>	000
<b>597</b>	000
<b>605</b>	000
<b>576</b>	000
<b>572</b>	000

3. Du montant total des salaires et des traitements (déclaré à la case 572 ci-dessus), quel montant a été versé :

- a) à **LA FAMILLE** (se compose d'un exploitant, du conjoint de cet exploitant et des enfants qui **vivent dans le même ménage**. Les enfants sont compris dans la famille peu importe leur âge ou leur état matrimonial, pourvu que leur propre conjoint ou leur(s) enfant(s) ne vivent pas dans le ménage. **DANS LE CAS DES CORPORATIONS**, veuillez répondre pour **UN** exploitant et la **FAMILLE** de cet exploitant.) .....

<b>666</b>	000
------------	-----

- b) aux employés  
 • **Exclure** le montant déclaré à la case 666 ci-dessus .....

<b>573</b>	000
------------	-----

### COMPTE DE STABILISATION DU REVENU NET (CSRN)

- Déclarez tous les renseignements en date du 31 décembre 2008 ou à la fin de votre exercice financier
- Arrondir au 1 000 \$ le plus près

1. Est-ce que cette **FAMILLE** a déjà pris part au programme du Compte de stabilisation du revenu net (CSRN)?

**636** OUI  NON  → (PASSEZ À LA SECTION SUIVANTE)

#### Retraits totaux du CSRN

697	000
-----	-----

2. Quel était le montant total retiré du **FONDS 1** et du **FONDS 2** des comptes du CSRN au cours de l'année civile **2008**?

- Inclure les retraits de tous les membres de la **FAMILLE** .....

### QUÉBEC SEULEMENT - COMPTE DE STABILISATION DU REVENU AGRICOLE (CSRA)

- Déclarez tous les renseignements en date du 31 décembre 2008 ou à la fin de votre exercice financier
- Arrondir au 1 000 \$ le plus près

1. Est-ce que cette **FAMILLE** a déjà pris part au programme du Compte de stabilisation du revenu agricole (CSRA)?

**682** OUI  NON  → (PASSEZ À LA SECTION SUIVANTE)

#### Retraits totaux du CSRA

684	000
-----	-----

2. Quel montant a été retiré des comptes du CSRA au cours de l'année civile **2008**?

- Inclure les retraits de tous les membres de la **FAMILLE** .....

### RÉSERVÉ AUX CORPORATIONS SEULEMENT

- Déclarez tous les renseignements en date du 31 décembre 2008 ou à la fin de votre exercice financier
- Arrondir au 1 000 \$ le plus près

1. En **2008**, cette **exploitation** devait-elle de l'argent aux **actionnaires**?

**362** OUI  NON  → (PASSEZ À LA QUESTION 3)

#### Total des intérêts payés

363	000
-----	-----

2. En **2008**, combien d'intérêts ont été payés sur ces prêts?

- Exclure les paiements sur le capital .....

3. En **2008**, cette **exploitation** a-t-elle loué des terres de ses **actionnaires**?

**364** OUI  NON  → (PASSEZ À LA QUESTION 6)

#### Superficie de terres louée des actionnaires

368	
-----	--

4. Quelle superficie de terres a été louée des **actionnaires**? .....

#### Total des frais de location payés

365	000
-----	-----

5. En **2008**, quel était le montant des frais de location payés aux **actionnaires**? .....

6. En **2008**, cette **exploitation** a-t-elle payé des dividendes aux **actionnaires**?

**366** OUI  NON  → (PASSEZ À LA PAGE 12)

#### Total des dividendes payés

367	000
-----	-----

7. En **2008**, quel était le montant des dividendes payés aux **actionnaires**? .....

## AUTRE INFORMATION FINANCIÈRE NON LIÉE À CETTE EXPLOITATION

Agriculture et Agroalimentaire Canada utilisent les renseignements de cette section pour analyser le bien-être financier des familles agricoles.

Dans l'Enquête financière sur les fermes, la **FAMILLE** se compose d'un exploitant, du conjoint de cet exploitant et des enfants **qui vivent dans le même ménage**. Les enfants sont compris dans la famille peu importe leur âge ou leur état matrimonial, pourvu que leur propre conjoint ou leur(s) enfant(s) ne vivent pas dans le ménage.  
**DANS LE CAS DES CORPORATIONS**, veuillez répondre pour **UN** exploitant et la **FAMILLE** de **cet** exploitant.

- Déclarez tous les renseignements en date du 31 décembre 2008 ou à la fin de votre exercice financier.
- **ARRONDIR AU 1 000 \$ LE PLUS PRÈS**
- Référez-vous à votre formulaire T1, Déclaration de revenus et de prestations, ou à votre T4

### REVENUS NE PROVENANT PAS DE CETTE EXPLOITATION

1. En **2008**, quels revenus cette **FAMILLE** a-t-elle tirés des sources suivantes :

a) revenus d'emploi (*case 101 et 104*) provenant d'autres sources que cette exploitation comme les salaires et les traitements bruts (avant retenues)  
 • Déclarer les revenus inscrits sur les T4 .....

**Revenus ne provenant pas de cette exploitation en 2008**

<b>693</b>	
	000

b) le revenu net provenant d'un travail autonome (*entreprise [case 135], profession libérale [case 137], travail à commission [case 139] ou activités de pêche [case 143]*) .....

<b>691</b>	
	000

c) revenus de placement comme les intérêts (*case 121*), les gains en capital imposables (*case 127*), les dividendes (réellement reçus) (*case 120 et 122*) provenant d'autres sources que cette exploitation  
 • **Inclure** les revenus de location nets provenant d'autres biens immobiliers (*case 126*) et les autres revenus de placement  
 • **Exclure** les retraits du **CSRN** et du **CSRA** .....

<b>669</b>	
	000

d) pensions  
 • **Inclure** le RPC, le RRQ (*case 114*), la Sécurité de la vieillesse (*case 113*), les régimes de retraite agréés, les fonds de revenu de retraite (FRR) (*cases 115 et 116*), les retraits d'un REER (*case 129*) .....

<b>670</b>	
	000

e) autres revenus provenant des programmes **gouvernementaux** pour les familles ou pour les particuliers  
 • **Inclure** l'assurance-emploi (*case 119*), la Prestation fiscale canadienne pour enfants, la Prestation universelle pour la garde d'enfants (*case 117*), le crédit des familles pour la TPS/TVH  
 • **Exclure** tout autre paiement reçu en vertu des programmes pour les exploitations agricoles

<b>690</b>	
	000

(veuillez préciser) **S691** \_\_\_\_\_

f) autres revenus **ne provenant pas** de cette exploitation agricole, p.ex., (*case 130*)  
 • Déclarer le revenu net (moins les dépenses)  
 • **Inclure** les revenus de travaux non agricoles à forfait, les revenus provenant d'autres exploitations agricoles et les autres revenus d'entreprise  
 • **Exclure** les retraits du **CSRN** et du **CSRA**

<b>692</b>	
	000

(veuillez préciser) **S693** \_\_\_\_\_

### ACTIFS N'APPARTENANT PAS À CETTE EXPLOITATION

2. À l'exclusion des actifs de cette exploitation, quelle était la valeur des éléments d'actifs de cette **FAMILLE** le **31 décembre 2008**?

- **Inclure** - l'argent comptant, actions, obligations, REER;  
 - les éléments d'actif d'autres exploitations agricoles;  
 - les actifs commerciaux non agricoles, logements hors ferme;  
 - la part des automobiles, camions, machinerie et équipement utilisés à des fins personnelles et non liée à l'exploitation agricole, véhicules récréatifs
- **Exclure** les actifs de cette exploitation que vous avez déjà déclarés (*page 5, ACTIFS*) ....

**Actifs n'appartenant pas à cette exploitation le 31 décembre 2008**

<b>694</b>	
	000

### DETTES NON LIÉES À CETTE EXPLOITATION

3. À l'exclusion des dettes de cette exploitation, quel était le montant des dettes de cette **FAMILLE** le **31 décembre 2008** (p. ex., hypothèques non agricoles, prêts personnels)?  
 • **Exclure** les dettes de cette exploitation que vous avez déjà déclarées (*page 6, DETTES*)

**Dettes non liées à cette exploitation le 31 décembre 2008**

<b>696</b>	
	000



### LA SALUBRITÉ DES ALIMENTS À LA FERME

Cette section vise à obtenir de l'information à propos des Programmes de salubrité des aliments à la ferme (PSAF), comme l'HACCP (Analyse des dangers et maîtrise des points critiques).

Les Programmes de salubrité des aliments à la ferme font en sorte que les pratiques ou procédures en matière de salubrité des aliments, y compris la TENUE DE REGISTRE, soient en place sur la ferme. Les pratiques ou procédures pour la salubrité des aliments réduisent les risques que les aliments nuisent à la santé des consommateurs lorsqu'ils sont préparés ou consommés comme il se doit.

Bien que le fait de répondre à ces questions sur une base **VOLONTAIRE**, vos réponses sont importantes car elles représentent d'autres exploitations agricoles et elles aideront à analyser les moyens d'informer les producteurs de l'existence de ces programmes.

1. Participez-vous à l'un des programmes de l'HACCP (salubrité des aliments à la ferme) suivants pour l'un ou l'autre des produits qui proviennent de votre exploitation? (Cochez toutes les réponses pertinentes.)

800 Produit principal	Nom du programme	Avez-vous complété avec succès une vérification de troisième niveau? (certifié par le programme)	Avez-vous commencé la mise en œuvre des protocoles?
1 <input type="radio"/> Produits laitiers	<b>Programme Lait canadien de qualité</b> <i>Producteurs laitiers du Canada</i>	801 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> →	821 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
2 <input type="radio"/> Bœuf	<b>Quality Starts Here Verified Beef Production Program</b> <i>Canadian Cattlemen's Association</i>	802 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> →	822 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
3 <input type="radio"/> Porc	<b>Programme d'assurance de la qualité canadienne</b> <i>Conseil canadien du porc</i>	803 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> →	823 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
4 <input type="radio"/> Poulet	<b>Notre propre poulet</b> <i>Producteurs de poulet du Canada</i>	804 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> →	824 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
5 <input type="radio"/> Œufs	<b>Propreté d'abord - Propreté toujours</b> <i>Les producteurs d'œufs du Canada</i>	805 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> →	825 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
6 <input type="radio"/> Œufs d'incubation	<b>Programme canadien de qualité des œufs d'incubation</b> <i>Office canadien de commercialisation des œufs d'incubation de poulet à chair</i>	806 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> →	826 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
7 <input type="radio"/> Dindon	<b>Programme de salubrité à la ferme de l'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD)</b>	807 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> →	827 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
8 <input type="radio"/> Pommes de terre	<b>Programme de salubrité à la ferme du Conseil canadien de l'horticulture</b>	808 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> →	828 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
9 <input type="radio"/> Fruits et noix	<b>Programme de salubrité à la ferme du Conseil canadien de l'horticulture</b>	809 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> →	829 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
10 <input type="radio"/> Légumes et melons	<b>Programme de salubrité à la ferme du Conseil canadien de l'horticulture</b>	810 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> →	830 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>
11 <input type="radio"/> Produits de serre	<b>Programme de salubrité à la ferme du Conseil canadien de l'horticulture</b>	811 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/> →	831 Oui <input type="radio"/> Non <input type="radio"/>

2. Participez-vous à d'autres programmes de l'HACCP (salubrité des aliments à la ferme) pour les produits agricoles qui proviennent de votre exploitation?

**812**

OUI

NON  → (PASSEZ À LA PAGE 14)

Veillez préciser

**812s**

**NOTA: Si aucune participation n'a été signalée aux questions 1 et 2, répondez à la question 3. Autrement, passez à la question 4.**

3. Lesquelles des raisons suivantes décrivent pourquoi vous **N'AVEZ PAS** participé au(x) Programme(s) de l'HACCP (salubrité des aliments à la ferme)? (Cochez toutes les réponses pertinentes.) **842**

- 1  N'ai jamais entendu parler du programme
- 2  Coûte trop cher
- 3  Exige trop de temps
- 4  Les acheteurs n'en font pas la demande
- 5  Manque d'information
- 6  Le programme n'est pas encore prêt
- 7  N'y vois aucun avantage

4. En raison des exigences des acheteurs, avez-vous mis en oeuvre un ou plusieurs des éléments suivants? (Cochez toutes les réponses pertinentes.) **843**

- 1  Plan environnemental de la ferme
- 2  Biosécurité (procédures opérationnelles normalisées)
- 3  Traçabilité et localisation du bétail
- 4  Formulations précises d'aliments pour animaux
- 5  Produits sans antibiotiques
- 6  Bâtiment(s) et élevage d'animaux (p. ex., taille de la cage)
- 7  Produits sans intrants génétiquement modifiés
- 8  Préservation de l'identité/ségrégation des cultures
- 9  Autre (veuillez préciser) **843s** \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## ENTENTE DE PARTAGE DES RENSEIGNEMENTS

Nous vous remercions d'avoir pris le temps de répondre à notre enquête.

Pour alléger le fardeau des répondants et réduire la duplication des données statistiques, Statistique Canada a conclu une entente avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, en vertu de l'article 12 de la *Loi sur la statistique*, qui vise à partager les données recueillies dans le cadre de la présente enquête.

Afin de remplir son mandat, Agriculture et Agroalimentaire Canada a besoin de données exactes concernant la santé financière des fermes et des familles agricoles.

**Aucun nom, ni adresse** ne sera partagé et les données recueillies ne serviront qu'à des fins statistiques et de recherche. Statistique Canada et AAC sont tenus de garantir la confidentialité de vos données.

Êtes-vous d'accord à ce que vos données de cette enquête soient partagées avec Agriculture et Agroalimentaire Canada?

900

OUI

NON

Agriculture et Agroalimentaire Canada utilisera ces données pour :

- évaluer l'effet des conditions du marché changeantes sur les fermes et les divers types de fermes;
- élaborer et évaluer l'effet des politiques et des programmes de soutien du gouvernement;
- aider à prendre des décisions stratégiques concernant le crédit agricole, l'assurance-récolte, le soutien aux exploitations agricoles, le transport, les services de mise en marché et le commerce international.

**Comment les données des enquêtes antérieures ont-elles influé sur les programmes et les politiques?**

Les données statistiques tirées de cette enquête ont aidé à :

- mesurer l'incidence des crises comme l'ESB, la grippe aviaire et celle des dépenses volatiles comme le coût du carburant et des aliments pour animaux;
- élaborer de nouveaux programmes comme l'Agri-investissement.

COMMENTAIRES:  090

---

---

---

---

---

---

---

---

---

---